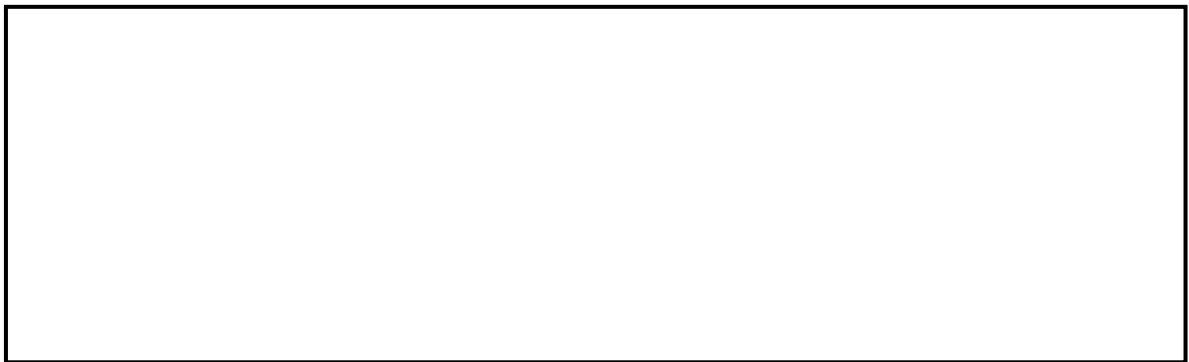


Site Natura 2000 FR 2100253

Document d'objectifs
du site Natura 2000 n°8
« PELOUSE DES BREBIS
A BRIENNE-LA-VIEILLE »
(Aube)

Document de compilation



Juillet 2003

Site Natura 2000 FR 2100253

Document d'objectifs
du site Natura 2000 n°8
« PELOUSE DES BREBIS
A BRIENNE-LA-VIEILLE »
(Aube)
Document de compilation

Juillet 2003



Réalisation :

Charlotte CRESPI et Anne FERMENT,
Chargées de missions du département de l'Aube au Conservatoire du patrimoine naturel de
Champagne-Ardenne

Avec la collaboration de :

Bernard BOUCHET et Sylvain GAUDIN, Centre Régional de la Propriété Forestière de
Champagne-Ardenne (cartographie des peuplements forestiers)

Christophe BERNIER, chargé d'études au Conservatoire du patrimoine naturel de
Champagne-Ardenne – données entomologiques

Bruno FAUVEL, Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne – données ornithologiques

Sous la direction, relecture :

Eric BELNOT, Directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Pour le compte du :

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Financé par :

La Direction régionale de l'environnement

DOCOB du site n° 08 « Pelouse des Brebis »

ADDENDA au document d'objectifs présenté en comité de pilotage le 10 septembre 2003

- ① Le paragraphe sur l'utilisation des produits agro-pharmaceutiques dans la rubrique « recommandations générales et remarques » des **Actions forêt 3 – mesure « forêt alluviale »** et **forêt 4 – mesure « chênaie pédonculée »** (pages 37 et 38) est remplacé par le paragraphe suivant :

L'utilisation des produits agro-pharmaceutiques (phytocides, insecticides, fongicides) ne pourra être envisagée que dans le cadre d'une stratégie de lutte raisonnée prenant en compte toutes les solutions techniques et économiques possibles (y compris les méthodes sylvicoles ou l'absence d'intervention), et avec une extrême précaution sur le produit utilisé et sur la base d'une innocuité reconnue. L'avis préalable d'un conseiller forestier est recommandé. La mise en place de techniques appropriées est à privilégier (applications localisées et dirigées, traitement de surfaces limitées d'un seul tenant).

- ② Dans la rubrique « recommandations générales et remarques » de l'**Action rivière** (page 39), il est ajouté les paragraphes suivants :
- ne réaliser les traitements de démoustication qu'en cas de problème avéré et en concertation avec les collectivités concernées.
 - Préconiser le piégeage pour la lutte contre les ragondins, en concertation avec les collectivités et structures concernées.
- ③ Dans la rubrique « recommandations générales et remarques » de l'**Action accueil** (page 44) , il est ajouté le paragraphe suivant :

Le prochain sentier de découverte traversant de nombreuses parcelles privées, il conviendra de signer des conventions avec les propriétaires concernés, conformément à l'article 4 de la loi du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt (art L.130-5 du code de l'urbanisme), afin de garantir un maximum de sécurité juridique à ces propriétaires.

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	1
<i>I - LA DIRECTIVE HABITATS-FAUNE-FLORE ET SON APPLICATION</i>	<i>1</i>
<i>II - LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : LE DOCOB</i>	<i>1</i>
<i>III - LE COMITE DE PILOTAGE LOCAL</i>	<i>2</i>
A / INFORMATIONS GENERALES.....	3
<i>I - LOCALISATION, TOPOGRAPHIE, SUPERFICIE</i>	<i>3</i>
<i>II - DESCRIPTION SOMMAIRE</i>	<i>3</i>
<i>III - CADRE PHYSIQUE</i>	<i>4</i>
1 - Climat	4
2 - Géologie et géomorphologie.....	4
3 - Pédologie.....	5
4 - Hydrologie.....	5
a - Piézométrie.....	6
b - Qualité de l'eau	6
c - Intérêt en tant que ressource en eau.....	7
B / DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE.....	8
I – CONTEXTE ECOLOGIQUE.....	8
1 – Les habitats d'intérêt communautaire.....	8
2 - La flore	14
3 – La faune	14
II – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	22
1 – Historique des milieux	22
2 - Population et structure de la propriété.....	24
a - Population locale.....	24
b - Structure de la propriété.....	24
c - Occupation du sol.....	24
3 – Les activités d'hier et d'aujourd'hui.....	24
a - Sylviculture.....	24
b - Agriculture.....	25
c - Gestion conservatoire.....	26
d - Tourisme et activités culturelles	26
e - Chasse.....	27
f - La pêche, la rivière Aube.....	28
g - Le lac Amance	28
h - La ligne électrique haute tension.....	28
C / OBJECTIFS DE CONSERVATION	30
I – LES OBJECTIFS A LONG TERME.....	32
II – OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	32
1- Gerer.....	32
a - La pelouse.....	35
b - La forêt	38
c - La rivière	39
2 - Connaitre.....	40
3 - Accueillir, faire découvrir	44

<i>4 - Divers</i>	46
LEXIQUE	47
BIBLIOGRAPHIE	50
ANNEXES	

ANNEXES

A – Informations générales sur le site

Annexe 1 : Localisation générale du site Natura 2000

Annexe 2 : Limites du site Natura 2000

Annexe 3 : Eléments cadastraux

B – Contexte écologique

Annexe 4 : Géologie du site

Annexe 5 : Le réseau hydrographique

Annexe 6 : Eléments phytosociologiques du site Natura 2000 n°8

Annexe 7 : Dynamique de la végétation

Annexe 8 : Les habitats naturels du site Natura 2000 n°8

Annexe 9 : Inventaires faunistiques réalisés sur le site Natura 2000 n°8

Annexe 10 : Les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

C – Contexte socio-économique

Annexe 11 : Activités socio-économiques sur le site Natura 2000 n°8

D – Gestion écologique

Annexe 12 : Plan de travail (calendrier prévisionnel des opérations de gestion et évaluation financière)

Annexe 13 : Proposition d'actions complémentaires

E – Administratif, animation

Annexe 14 : Fiches d'inventaires

Annexe 15 : Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local

Annexe 16 : Comptes rendus des réunions du Comité de Pilotage Local

Annexe 17 : Information et concertation des acteurs locaux

PREAMBULE

PREAMBULE

*Les mots ou expressions faisant l'objet d'une définition dans le lexique en fin de document sont suivis d'une astérisque.

I - LA DIRECTIVE HABITATS-FAUNE-FLORE ET SON APPLICATION

En adoptant les Directives « Oiseaux »* en 1979 et « Habitats-Faune-Flore »* en 1992, la France s'est engagée en tant que membre de l'Union européenne à maintenir les habitats* rares ou menacés à l'échelle européenne. Cet engagement concerne les habitats naturels (Annexe I de la Directive Habitats) et les habitats des espèces animales et végétales menacées (Annexe II et IV de la Directive Habitats et annexe I de la Directive Oiseaux). La Directive Habitats a été transcrite en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 (Titre III – réseau Natura 2000*).

Outre cette obligation de résultats, les Etats membres doivent tenir compte des exigences socio-économiques, dans une perspective de développement durable. Il s'agit donc bien de maintenir un équilibre existant entre les activités humaines et les habitats naturels, et non d'exclure l'activité humaine de territoires entiers qui comportent ces habitats menacés.

Il apparaît donc logique que les formes contractuelles et incitatives soient privilégiées dans l'application de ces textes.

D'un point de vue pratique, les secteurs où s'appliquera la Directive Oiseaux seront désignés en Zones de Protection Spéciales (ZPS*) et ceux où s'appliquera la Directive « Habitats-Faune-Flore » en Zone Spéciale de Conservation (ZSC*). En 2004, le réseau Natura 2000 rassemblera l'ensemble de ces sites à l'échelle de l'Union Européenne. Sa création contribuera à la réalisation des objectifs de la convention sur la diversité biologique* adoptée au "Sommet de la Terre" de Rio de Janeiro en juin 1992.

En Champagne-Ardenne, l'inventaire scientifique réalisé en 1996 a permis, après consultation locale, de proposer 83 sites au titre de la Directive « Habitats » au Ministère de l'Environnement, en vue de leur transmission à la commission européenne. Ils viennent s'ajouter aux 8 sites relatifs à la Directive « Oiseaux » (3 ZPS existantes et 5 autres en cours d'instruction), constituant à terme le réseau Natura 2000 dans notre région.

Les sites Directive « Habitats » représentent environ 4 % de la surface de la Champagne-Ardenne.

II - LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : LE DOCOB

Si le cadre européen est fixe, chaque Etat membre est libre du choix des moyens pour sa mise en œuvre. L'Etat membre désigne les secteurs concernés après un inventaire préalable et fixe les mesures adéquates pour maintenir les habitats et les espèces dans un état favorable de conservation.

La France a décidé de réunir ces mesures dans un document d'objectifs qui accompagnera la désignation de chaque site. Les documents d'objectifs sont élaborés localement et validés par un comité de pilotage local

Le présent rapport constitue le document d'objectifs du site de la « pelouse des brebis à Brienne-la-Vieille » (Aube), référencé au niveau européen comme le site Natura 2000 FR 2100253.

Dans la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient – adoptée par le Comité syndical le 12 juin 1996 – il est stipulé que : « dans le cadre des engagements internationaux de l'Etat français au titre de la convention Ramsar*, des Directives européennes* Oiseaux et Habitats, le Syndicat mixte, avec l'ensemble des propriétaires, gestionnaires et usagers, préciseront avec l'Etat les mesures à mettre en oeuvre afin d'éviter la pollution, la détérioration des habitats et l'atteinte au caractère naturel des rives ». C'est dans ce cadre que le Parc s'est porté opérateur local de ce site.

Dans la pratique, la démarche de rédaction et de concertation s'est déroulée au tour des éléments clefs suivants :

- Les études (plan de gestion de la pelouse des brebis, réalisé par le CPNCA en 1999, compléments d'inventaires entomologiques et cartographie des habitats forestiers en 1999, étude des peuplements forestiers réalisés par le CRPF en 2000).
- Les propositions d'actions
- L'information (réunions d'information, bulletin municipal, communiqué de presse...)
- La concertation (contacts informels, réunions, visites sur le terrain, comité de pilotage local)
- La validation par le Comité de pilotage local.

Bien qu'il soit spécifique à ce site, ce document s'inscrit dans le cadre des recommandations nationales de conservation et de gestion des habitats naturels de l'annexe I et des habitats d'espèces de l'annexe II de la Directive 92/43.

Il constitue une référence définissant les objectifs et les moyens de conservation, et proposant des cahiers des charges d'opérations de gestion, qui pourront donner lieu à des contrats, négociés avec les différents propriétaires et gestionnaires concernés par le site.

Ces recommandations devront être prises en compte lors de l'établissement de documents de gestion individuels, prévus par les lois ou par les règlements. Il doit aussi permettre la mise en cohérence des interventions publiques.

Le présent document d'objectifs est défini pour 6 ans et peut être reconduit en l'état, ou en y incluant des modifications, toujours sous contrôle du comité de pilotage local.

III - LE COMITE DE PILOTAGE LOCAL

Le Comité de pilotage local a été institué le 19 août 1999 et est présidé par Monsieur le Préfet de l'Aube.

Annexe 15 : Arrêté de constitution du Comité de pilotage local

Ce Comité est une instance de concertation et de décision qui est associée à l'ensemble des phases d'élaboration et de validation du document d'objectifs

Annexe 16 : Compte rendu de la première réunion du Comité de pilotage local en 1999

Il semble important qu'il puisse être pérennisé, après validation du DOCOB, et réuni au moins une fois par an afin d'évaluer la mise en oeuvre du document d'objectifs.

A - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

A / INFORMATIONS GÉNÉRALES

I - LOCALISATION, TOPOGRAPHIE, SUPERFICIE

Entre Champagne crayeuse, Champagne humide et Barsuraubois, le site Natura 2000 n°8 des « pelouse et bois des brebis », s'étend en rive gauche de l'Aube sur une superficie de 40 hectares. Il est situé sur le territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et se trouve sur la commune de Brienne-la-Vieille, à 40 km à l'est de Troyes et à 45 km au sud de Vitry-le-François. Le site appartient au domaine biogéographique* continental.

L'altitude oscille entre 123 et 139 mètres. La pelouse présente une faible pente, évaluée à 1 %, tandis que les coteaux forestiers peuvent avoir une pente de 20 %.

Pour éviter toute confusion dans le présent document, on parlera de :

« pelouse et bois des brebis » pour le site Natura 2000

distinct de la « pelouse des brebis » pour le site communal, protégé et géré par le CPNCA.

Annexe 1 : Localisation générale du site Natura 2000

Annexe 2 : Limites du site Natura 2000

Annexe 3 : Eléments cadastraux

La carte de localisation à l'échelle cadastrale a été réalisée d'après l'enveloppe de référence au 1/25000^{ème}.

II - DESCRIPTION SOMMAIRE

L'intérêt du site est reconnu du niveau international au niveau local :

- dans le Monde ➔ intégré dans le périmètre du site RAMSAR* n°5, l'un des 17 sites français appartenant à ce réseau international de zones humides, sous le nom « étangs de la Champagne humide » (la totalité de ce site RAMSAR comporte 235 000 hectares)
- en Europe ➔ inventorié et proposé au titre de la Directive Habitats* sous l'appellation « Pelouse des brebis à Brienne-la-Vieille » - site n°8 en Champagne-Ardenne, code européen FR 2100253 (superficie = 37 ha), accompagnée de la mention « très rare type de pelouse alluviale sur grève et en bon état »
- en France ➔ répertorié en ZNIEFF* (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type I sous le nom « pelouse et bois des brebis » - n°SFF 00673 (superficie = 37,30 ha)
 - ➔ intégré dans le site de « la vallée de l'Aube en amont de Montereau », une des 87 « zone humide d'importance majeure » de France (commissariat général du plan du Ministère de l'Environnement), avec la mention « dégradation majeure entre 1960 et 1990 » ;
 - ➔ intégré dans un « secteur de vallée d'importance majeure, biologiquement intéressant » (SDAGE Seine-Normandie)
- en Champagne-Ardenne ➔ Mentionné dans le Schéma des espaces naturels et ruraux comme « milieu naturel et aquatique stratégique, forte contribution à la biodiversité » et « secteur à enjeu eau potable et écologique ».
- dans le P.N.R. Forêt d'Orient ➔ signalé dans le Schéma Directeur du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient en tant « qu'espace naturel à protéger »
 - ➔ inscrit au Plan d'Occupation des Sols de Brienne-la-Vieille en zone NDS (zone permettant d'assurer une protection totale du site vis-à-vis de l'urbanisation, pas de construction, ni d'installation possible) et espace boisé classé

Annexe 14 : Fiches d'inventaires (Directive Habitats et ZNIEFF)

Le site comporte environ 8,6 hectares de pelouse sèche et 31,4 hectares de forêt.

La pelouse calcaire, appelée « savart » en champenois, se caractérise par un tapis d'herbes rases, où se mêle à la flore locale, une grande diversité de plantes méridionales et de plantes des steppes d'Europe centrale et orientale. Issue d'une déforestation ancienne, puis entretenue par pâturage, son sol est appauvri et superficiel, son évolution est lente. Elle correspond à un **type quasiment unique à l'échelle régionale, de pelouse sèche alluviale sur grève**. Il s'agit non seulement d'un type de milieu relictuel* et en voie de disparition, mais aussi d'un milieu très diversifié. Abandonnée par le pastoralisme extensif depuis plus d'un siècle, la forêt environnante a gagné du terrain.

Les forêts sont principalement constituées d'une **forêt alluviale** bordant la rivière Aube, d'un **peuplement de pins sylvestres** planté après la seconde Guerre Mondiale et ayant peu à peu colonisé la pelouse, d'une **chênaie pédonculée** récente, installée sur les coteaux après l'abandon de la viticulture suite à l'épidémie de phylloxera à la fin du XIX^{ème} siècle.

III - CADRE PHYSIQUE

1 - Climat

D'un point de vue climatique, l'Aube est un département charnière entre les influences océaniques et continentales, avec des températures annuelles moyennes de 9°C (influence continentale) et des précipitations de 700 mm (influence océanique).

A l'échelle stationnelle de la pelouse, la faible déclivité du site n'a aucune influence sur le microclimat, contrairement à la nature calcaire de la roche mère et au sol, qui favorise la période de sécheresse nécessaire à l'installation d'une végétation de ce type.

Figure 1 : Données climatiques

2 - Géologie et géomorphologie

« La pelouse et bois des brebis à Brienne-la-Vieille » se situe en limite ouest du quaternaire de la plaine de Brienne, à proximité de la formation secondaire du Crétacé (Albien), commençant au niveau du réservoir Aube (HAGUENAUER, HILLY, 1979).

Annexe 4 : Géologie du site

Entre Radonvilliers et Brienne-la-Vieille sur la rive gauche de l'Aube, se sont déposées diverses couches d'alluvions récentes de l'Holocène formant des placages de grèves (TRICART, 1952). Ces alluvions sont composées de galets, de grèves jurassiques, de grèves crayeuses, de silex, enrobés de limons ou de pâte crayeuse. La hauteur des terrasses dites « terrasses inférieures de la plaine de l'Aube » (ROYER, 1986), est évaluée à 30 m (TOMASSON in COLLETE *et al.* 1995).

La rivière a déposé ces alluvions calcaires par couches successives, facilement observables sur le site, que l'on nomme **terrasses alluviales**. Les dépôts les plus récents sont situés aux altitudes les plus élevées. Les alluvions les plus anciennes sont actuellement traversées par la rivière.

		JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛ	SLP	OCT	NOV	DEC	
Température minimale	Moyenne 5,1	-1	0	1	4	7	10	12	11	9	6	3	0	
Température maximale	Moyenne 15,1	5	8	11	15	19	22	24	24	21	16	10	6	
Record de froid		-25	-25	-12	-5	-3	1	2	1	-2	6	-10	-21	
Record de chaleur		16	22	27	28	31	34	38	38	34	28	21	17	
% d'heures ensoleillées	Moyenne 41%	20	25	40	47	49	49	50	48	47	37	21	19	
Hauteur de pluie	total 61 cm	6	5	4	4	5	6	5	6	6	4	5	5	
Nombre de jours	avec gelée	79 jours	16	14	14	6	2	0	0	0	4	9	14	
	de chaleur	40 jours	0	0	0	1	3	7	12	6	1	0	0	
	entièrement gris	69 jours	15	9	4	2	1	2	2	1	2	5	14	
	avec pluie	154 jours	16	13	11	12	12	11	12	12	13	15	15	
	avec pluie importante	42 jours	4	3	3	2	4	5	3	4	5	3	3	
	avec chute de neige	14 jours	5	5	2	1	0	0	0	0	0	0	1	
	avec brouillard	55 jours	6	5	3	1	1	2	2	3	6	10	8	8
	avec vent violent	50 jours	6	7	3	5	4	2	4	3	3	3	4	6

Figure n° 1

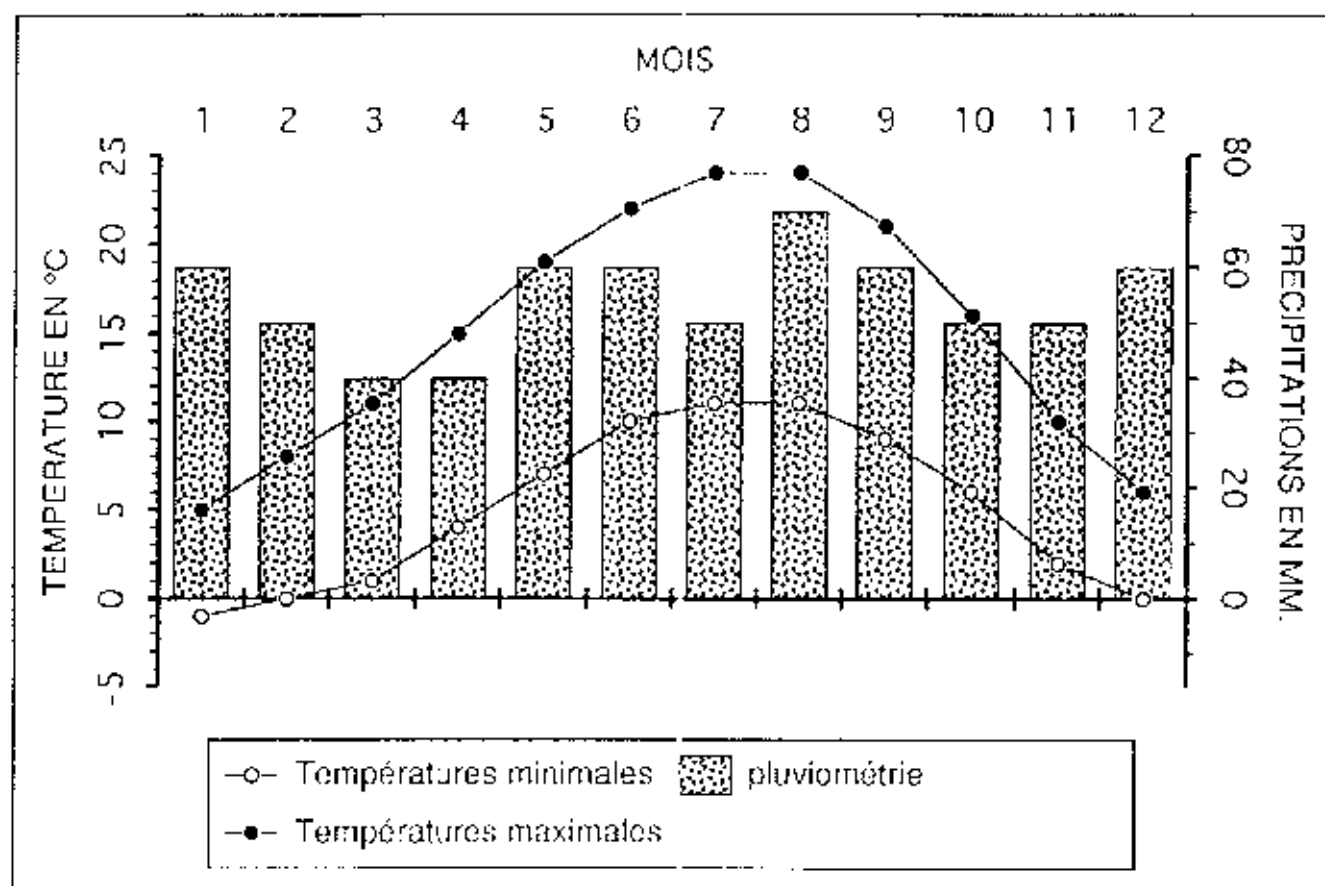
STATION DE TROYES

Nombre de jours de chaleur : ...au cours desquels la température sous abri dépasse les 25 °C;

Nombre de jours de pluie : ...au cours desquels on recueille plus d'un dixième de millimètre de pluie (sous forme de pluie ou de neige);

Nombre de jours avec pluie importante : ...durant lesquels la quantité de pluie recueillie dépasse un demi-centimètre (soit 5 litres au mètre carré);

Nombre de jours avec vent violent : ...durant lesquels des rafales de vent dépassent 57 km/h (soit 16m/s).



Température minimale moyenne : 4,9 °C
 Température maximale moyenne : 15,1 °C
 Pluviométrie totale : 65 mm.

STATION DE LUSIGNY-SUR-BARSE

DONNEES : METEOROLOGIE NATIONALE

3 - Pédologie

Au niveau de la pelouse, le sol est une rendzine, sur grève calcaire d'apport alluvial.

Les caractéristiques pédologiques du site (pH basique, sol drainant, minéralisation rapide) permettent d'expliquer la présence de cette pelouse calcaire en situation alluviale, "habituellement peu favorable à ce type de végétation". En effet, l'Aube a apporté beaucoup de matériaux graveleux, mais ceux-ci ne sont pas recouverts de limons, ce qui a permis à une végétation du type "pelouse sèche" de se développer (ROYER, 1986).

Des sondages pédologiques, ont de plus, été effectués dans les secteurs forestiers (BOUCHET, CRESPI, GAUDIN). Sur la plupart des profils, on relève une forte présence d'alluvions (gravier calcaires). « Des bancs de grève sont également présents par endroits. Ils peuvent présenter un obstacle majeur pour l'enracinement des arbres. La plupart du temps, les sols sont carbonatés jusqu'en surface. Les humus traduisent une bonne décomposition de la litière. » (BOUCHET et GAUDIN, 2000).

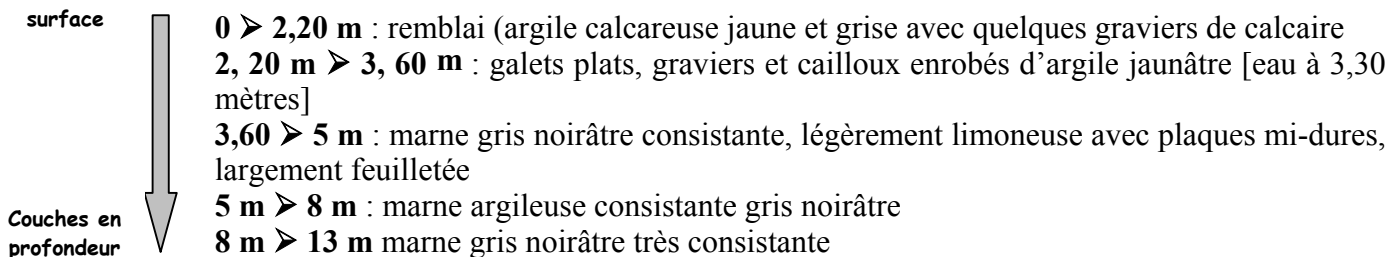
Dans l'anse de l'Aube, on observe un **sol gris alluvial**, parfois très homogène et sec jusqu'à 1 mètre ; il y a peu de traces d'hydromorphie. Les traces de fer ferrique vers 40 cm indiquent que la nappe ne stagne pas.

Au niveau des terrasses alluviales, on observe généralement des **sols bruns calciques** (ou **calcaires** lorsque l'horizon B est différencié). Le caractère basique du sol est relevé tout le long des profils, à l'exception des sols situés sur la terrasse la plus élevée, dont l'effervescence à l'acide chlorhydrique est peu marquée.

La structure est assez variable :

- sur les terrasses inférieures, l'horizon A est généralement limono-argileux à limono-sableux,
- sur les terrasses moyennes à supérieures, l'horizon A a tendance à s'enrichir en argile, avec parfois une difficulté à pénétrer vers 80 cm.

Au niveau de la rivière, 2 sondages ont été effectués de part et d'autre du pont de Brienne par Foncapsol :



4 - Hydrologie

Annexe 5 : Le réseau hydrographique

« L'Aube est située à l'extérieur de la plaine. Seules quelques petites zones de terrasses se rencontrent sur la rive gauche de la rivière, la plaine de Brienne s'étendant actuellement sur la rive droite. L'Aube qui devrait couler à l'est de Brienne a été capturée par un affluent, l'Amance, et a creusé sa vallée actuelle, étroite, dans la terrasse supérieure à l'ouest de la plaine. » (ROYER, 1986)

L'Aube, important affluent de la Seine, a subi récemment des modifications considérables. En effet, la création du Lac Amance (réservoir Aube) en 1989 a nécessité sa dérivation à hauteur de Jessains. Le canal d'amenée alimente le Lac Amance, lui-même alimentant le Lac du Temple par un canal de jonction, qui se vide dans l'Aube grâce au canal de restitution situé au village de l'Etape, rattaché à la commune de Mathaux.

Le tronçon de l'Aube, qui s'étend depuis la retenue de Beaulieu jusqu'à la confluence de l'Aube et de la Voire, possède les caractéristiques suivantes :

- l'altitude moyenne est de 125,5 mètres
- la largeur moyenne est de 15 à 20 mètres
- la pente moyenne est de 0,5 %

a - Piézométrie

Le point de référence de contrôle de la nappe des alluvions se trouve à Lassicourt, celle-ci se trouvant à une profondeur moyenne de 1,45 mètres.

b - Qualité de l'eau

Situé dans un des méandres de l'Aube, le boisement alluvial, milieu connexe entre la pelouse et l'Aube, dépend directement du régime des eaux et de sa qualité.

En amont de la prise d'eau du Lac Amance, la qualité globale de l'eau était jugée bonne (coefficient 1B) en 1999. Cependant, le développement important d'algues filamenteuses benthiques, ainsi qu'une diminution de l'oxygène dissous, traduisent un début d'eutrophisation* de la rivière depuis le barrage de Bossancourt. (SDAGE SEINE-NORMANDIE 1996 ; MARTIN, 1998). Les concentrations en nitrates sont situées entre 25 et 50 mg/l, tandis que les orthophosphates de surface sont inférieurs à 0,2 mg/l. (SDAGE SEINE-NORMANDIE).

L'étude de l'AESN de 1999 indique qu'il s'agit d'une pollution diffuse d'origine agricole, comme le montre la forte augmentation des concentrations en polluants en période de crues. On observe de plus une nette tendance à l'augmentation des flux de nitrates depuis 1965.

Le SDAGE Seine-Normandie donne à l'Aube un objectif de qualité très bonne (coefficient 1A), considérant que les rejets de Bar-sur-Aube sont à résorber en priorité (foyer de pollution persistante).

La présence en aval du méandre d'une retenue d'eau (moulin de l'Ecomusée de la Forêt d'Orient - Brienne-la-Vieille), soutient le niveau d'eau dont dépend le boisement alluvial ; mais la stagnation relative de l'eau prédispose à une pollution en cas de rejet accidentel. Les rejets de Dienville seraient à améliorer (Fédération de pêche).

Le long de la rivière, 3 stations physico-chimiques sont régulièrement relevées par l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs de la Seine, à Dolancourt, Trannes et Dienville. En été, le phénomène d'étiage est accentué par la prise d'eau du barrage, les augmentations de températures sont donc plus sensibles et peuvent conduire à une désoxygénation de la rivière. Le fond du lac Amance se trouve quant à lui en anoxie complète (couches vers 9-10 m), ce qui favorise un milieu réducteur et provoque un relargage des nutriments (N, P) stockés dans les sédiments. La qualité de la rivière ne semble cependant pas altérée en aval du canal de restitution (IIBRBS : CRETENOY, GERDEREAUX, HAMLET, 1995 ; CRETENOY, GERDEROY, 1997 ; AGNES *et al.*, 1996).

Par arrêté ministériel du 23/11/1994, le secteur est classé zone sensible à l'eutrophisation.

Dans les zones sensibles, des objectifs d'épuration plus ambitieux qu'ailleurs, notamment en matière de réduction des rejets d'azote et de phosphore, sont fixés et des échéances sont arrêtées en fonction de la taille de l'agglomération et en ce qui concerne la mise à niveau des systèmes de collecte et d'épuration.

Par décret ministériel n° 93-1038 du 23 août 1993, transcription en droit français de la Directive Européenne 91/676, le secteur est classé zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Au sein de ces zones, des programmes d'actions portant sur les pratiques agricoles doivent être élaborés et comprendre des mesures visant à réduire la pollution des eaux par les nitrates.

c - Intérêt en tant que ressource en eau

Les forêts alluviales sont des milieux remarquables à plusieurs titres, remplissant les fonctions suivantes (Agence de l'Eau Seine-Normandie, 99) :

➤ **régulation des écoulements fluviaux**

En stockant d'importantes quantités d'eau pendant les crues, elles permettent de ralentir le déplacement de la crue et d'écarter sa pointe. Elles contribuent ainsi à protéger des inondations, les zones en aval.

➤ **auto-épuration**

Ce sont des systèmes de transit d'eau et de matières, connectés avec les écosystèmes de l'amont vers l'aval, et dans le sens transversal avec les milieux aquatiques et les versants. Elles sont marquées également par la présence d'eaux souterraines à faible profondeur et sont donc des lieux d'échanges importants avec la nappe.

Elles contribuent à éliminer par voie microbienne tout ou partie des éléments piégés ou transitant dans ces milieux. C'est le cas notamment des nitrates qui peuvent être totalement éliminés par dénitrification et des micropolluants organiques qui sont biodégradés. La rétention du phosphore particulaire peut être importante. L'ensemble de ces caractéristiques explique le rôle essentiel de ces milieux humides riverains dans le maintien de la qualité des eaux des rivières et des nappes.

Au niveau du site, l'aptitude à l'alimentation en eau potable est assez bonne (l'eau nécessite un traitement classique).

➤ **alimentation des eaux souterraines et superficielles**

Il est admis qu'elles présentent également un intérêt vis-à-vis de la recharge des nappes phréatiques et du soutien des étiages par "relargage" différé de l'eau stockée pendant les crues. (AESN, 99).

➤ **diversité écologique**

Les zones humides assurent à l'échelle régionale, nationale et même internationale, des fonctions d'alimentation, de reproduction, d'abri et de protection essentielles pour les espèces végétales et animales.

➤ **valeur économique en tant qu'infrastructures naturelles**

Une étude, réalisée à partir de cas concrets sur le bassin Seine-Normandie, témoigne de l'importance du coût curatif qui serait imposé à la collectivité par la disparition ou le dysfonctionnement de l'écosystème humide et de ses usages.

Tant du point de vue du patrimoine que de la ressource en eau, les plaines alluviales du bassin Seine-Normandie constituent de vastes zones particulièrement intéressantes qui méritent une attention particulière.

B - DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

APERCU DU SITE

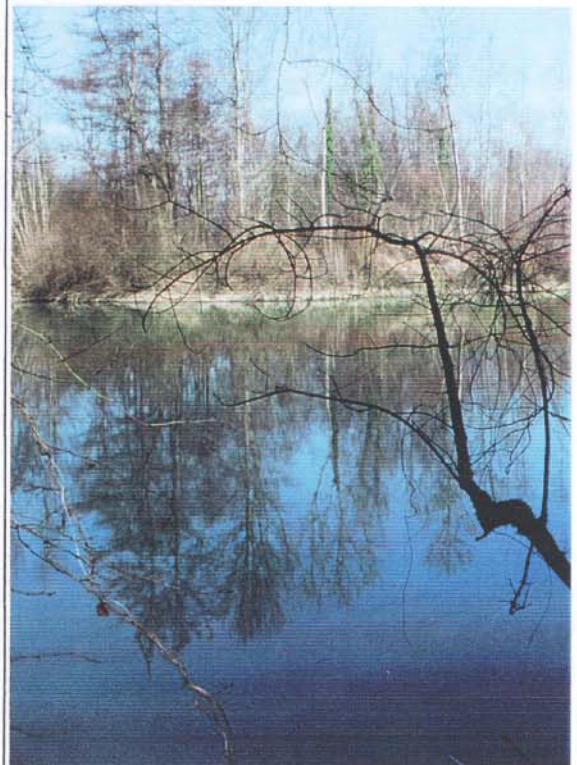


Vue d'ensemble de la pelouse : la pelouse calcaire au premier plan, puis les îlots de fructicée et la forêt au dernier plan
Photo : C. Crespi - CPNCA



La forêt alluviale : un vieux chablis

Photo : S. Gaudin - CRPF



Une anse de l'Aube Photo : C. Crespi - CPNCA

Figure n°2

B / DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

I - CONTEXTE ECOLOGIQUE

1 - Les habitats d'intérêt communautaire

(Inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore »)

Note : Les descriptions des habitats sont issues des observations de 1998-2000 (CRESPI) et des cahiers d'habitats.

Les espèces indiquées en gras correspondent aux espèces caractéristiques* mentionnées dans les cahiers d'habitats, lorsque ceux-ci étaient disponibles. Les espèces soulignées sont celles qui présentent les meilleures caractéristiques. Les espèces indiquées en plus, correspondent aux espèces assez présentes sur le milieu mais n'étant pas considérées comme caractéristiques de l'habitat.

Annexe 8 : Les habitats naturels de la pelouse et bois des brebis

Figure 2 : Aperçu du site

Annexe 6 : Eléments phytosociologiques du site Natura 2000 n°8

a - La pelouse calcaire (habitat prioritaire*)

pelouse semi-sèche médio-européenne, site d'orchidées remarquables
pelouse calcaire mésophile sur grève alluviale à tendance continentale

Définition : la pelouse est constituée d'herbes rases et d'arbustes épars implantés sur sol calcaire et perméable. L'ensoleillement, le sol pauvre et peu épais, contribuent à la sécheresse des lieux. Elles sont peu ou pas fertilisées, ce qui les différencie des prairies.

Description de la végétation :

<u>Thésion couché</u>	<i>Thesium humifusum</i>	Aspérule à l'esquinancie	<i>Asperula cynanchica</i>
<u>Hélianthème nummulaire</u>	<i>Helianthemum nummularium</i>	Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum</i>
<u>Pulsatille vulgaire</u>	<i>Pulsatilla vulgaris</i>	Brunelle à grandes fleurs	<i>Prunella grandiflora</i>
<u>Anthyllide vulnéraire</u>	<i>Anthyllis vulneraria</i>	Carline vulgaire	<i>Carlina vulgaris</i>
<u>Brome dressé</u>	<i>Bromus erectus</i>	Cirse sans tige	<i>Cirsium acaule</i>
<u>Fétuque de Léman</u>	<i>Festuca lemanii</i>	Fer à cheval	<i>Hippocrepis comosa</i>
<u>Germandrée des montagnes</u>	<i>Teucrium montanum</i>	Koélérie pyramidale	<i>Koeleria pyramidata</i>
<u>Germandrée petit chêne</u>	<i>Teucrium chamaedrys</i>	Laîche printanière	<i>Carex caryophylla</i>
		Séséli des montagnes	<i>Seseli montanum</i>
		Peucedan des cerfs	<i>Peucedanum cervaria</i>

Le Peucedan des cerfs n'indique pas comme on pourrait le penser une ourléification* de la pelouse. Il se comporte ici comme une plante de pelouse et non d'ourlet (ROYER, comm. pers.).

Variante mésoxérophile, très localisée, s'installant sur sols superficiels ou sur la grève affleurante : Thym (*Thymus praecox*), Piloselle (*Hieracium pilosella*), Coronille minime (*Coronilla minima*), Laïche printanière (*Carex caryophylla*), Fer à cheval (*Hippocrepis comosa*), Séseli des montagnes (*Seseli montanum*).

Variante mésohygrophile, sur sols plus argileux sujets à des remontées de la nappe phréatique en période très humide : on peut observer des espèces de la pelouse en mélange avec la Laïche tomenteuse (*Carex tomentosa*), la Succise des prés (*Succisa pratensis*), la Bétoine (*Stachys officinalis*), le Cirse tubéreux (*Cirsium tuberosum*) et l'Agrostis blanc (*Agrostis stolonifera*).

D'origine semi-naturelle, ce groupement est issu du défrichement de la forêt primaire, puis du pâturage ovin extensif en vaine pâture jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. En dehors de toute action anthropique la pelouse a donc peu à peu tendance à se fermer.

Codes	Code CORINE* 34.322 - code Natura 2000 62 10
Classification phytosociologique	MESOBROMION ERECTI (<i>Festuco lemanii-Brometum erecti</i>)
surface	8,6 hectares
Répartition géographique	plateaux jurassiques du nord-est de la France depuis les Ardennes et la Moselle jusqu'à la Nièvre et la Saône-et-Loire ; chaîne du Jura : étages collinéen et montagnard inférieur ; présence probable : Rhône (Mont d'Or), collines sous-vosgiennes d'Alsace, Préalpes aux étages collinéen et montagnard. <i>La pelouse des brebis est l'une des 2 pelouses calcaires sur grève alluviale de Champagne-Ardenne. La difficulté d'accès du site l'a probablement sauvé d'une mise en culture, ce qui ne fut pas le cas des autres pelouses sur grève.</i>
Valeur écologique et biologique	<ul style="list-style-type: none"> - habitat rare et en régression spatiale - diversité floristique très élevée avec beaucoup d'Orchidées, certaines peu communes - nombreuses espèces en limite d'aire de répartition : Thésion couché (<i>Thesium humifusum</i>) - diversité entomologique très forte : 41 espèces de papillons, dont 37 Rhopalocères (papillons de jour) sur seulement 8,6 ha, alors que l'ensemble de l'Aube compte 119 espèces de Rhopalocères (dont 4 douteuses) (DELMAS, MAEHLER, 1999). - habitat du Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>)
Espèces animales d'intérêt communautaire*	Cordulie à corps fin, Damier de la Succise, Busard St-Martin, Pie-grièche écorcheur
Espèces végétales protégées ou sur la liste rouge régionale	Ophrys araignée, Orobanche de la germandrée, Orobanche du thym
Etat de conservation	bon <ul style="list-style-type: none"> ➤ Colonisation arbustive enrayée ➤ Cortège floristique stable depuis 1985 ➤ pas d'invasion par le Brachypode, mais peu de secteurs de végétation rase
vulnérabilité	Faible (pelouse gérée en totalité par le C.P.N.C.A.)
possibilité de restauration	Néant car état de conservation bon
Tendances évolutives au niveau du site	la présence d'espèces compagnes* de l'Origanetalia (<i>Securigera varia</i> , <i>Genista tinctoria</i>), ainsi que des plantules de Chêne pédonculé et de Pin sylvestre indiquent qu'en l'absence de gestion, la recolonisation forestière est inéluctable, même si elle est parfois très lente.
Menaces potentielles ou avérées	<ul style="list-style-type: none"> - reforestation naturelle consécutive à l'abandon pastoral - risque d'appauvrissement floristique par densification des herbacées, colonisation par le Pin ou le Prunellier - plantation de résineux (fermeture du milieu et acidité des aiguilles) - intensification du pâturage ou de la fauche, amendements - piétinements, développement de loisirs (moto « verte », véhicules tout terrain) et problèmes de surfréquentation. La barrière à l'entrée du chemin de souffrance* a été posée pour empêcher les 4x4 de saccager le site. Les propriétaires riverains ont les clefs, pour permettre l'exploitation du bois. Il faut veiller au maintien de cet état de fait. - exploitation de carrières, mise en culture

	- brûlis répétés (le site n'a par ailleurs pas été incendié depuis plusieurs années)
Potentialités de production	Production animale, en particulier ovine, sous certaines conditions
Etats à privilégier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ pelouse rase à mi-rase, ouverte ou non ouverte ; cette structure est obtenue par un pâturage extensif ovin, bovin ou mixte (plus rarement chèvres, ânes ou chevaux, à l'exclusion des chevaux lourds), sans fertilisation ni amendement complémentaires. ➤ L'optimum correspond au stade post-pâturage, lorsque la fruticée* se développe par bosquets, multipliant les effets de lisière. Ce stade est particulièrement instable et nécessite une gestion active pour le maintenir afin de limiter la progression de la fruticée sur la pelouse.
Etats de dégradation observables (cas général de l'habitat)	pelouse rase surpâturée et piétinée, enrichie en annuelles ; pelouse fauchée intensivement ; pelouse secondaire reconstituée suite à l'abattage de pins sylvestres.

Annexe 7 : Essai de schématisation de la dynamique de la végétation de la pelouse des brebis.

b - La chênaie pédonculée à Primevère élevée

Chênaies du *Stellario-Carpinetum*

chênaies pédonculées subatlantiques, calcicoles* à neutroclines à Primevère élevée

Définition, origine :

Ce groupement est essentiellement issu de la recolonisation forestière des cultures de vignes

Description de la végétation :

Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	Ficaire	<i>Ranunculus ficaria</i>
Lierre	<i>Hedera helix</i>	Circée de Paris	<i>Circaea lutetiana</i>
Parisette	<i>Paris quadrifolia</i>	Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	Peuplier grisard	<i>Populus canescens</i>
Camérisier à balais	<i>Lonicera xylosteum</i>		

Codes	code Corine :41.24 - code Natura 2000 : 9160
Classification phytosociologique	<i>CARPINION (Primulo-elatioris-Quercetum roboris)</i>
surface	16 ha
Répartition géographique	Nord-Pas de Calais, Picardie, Ile de France, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes... Assez répandue en Champagne-Ardenne

Valeur écologique et biologique	- très grande variabilité stationnelle liée à la microtopographie - parfois résiduelles (anciennes déforestations)
Espèces animales d'intérêt communautaire	Pic mar, Pic noir <i>Potentielle : Lucane cerf-volant</i>
Etat de conservation	moyen

Tendances évolutives au niveau du site	stabilisation après les déforestations anciennes très fort développement de la ronce et du noisetier en cas d'ouverture brutale du couvert forestier
Menaces potentielles ou avérées	Enrésinements, populiculture. sols pouvant présenter une certaine fragilité (tassement des sols légèrement hydromorphes à dominante limoneuse).
Potentialités de production	fertilité moyenne : Chêne pédonculé à favoriser tout en conservant Merisier, Tilleul à petites feuilles, Erable sycomore et Frêne « Sur certaines stations* au-dessus de la pelouse, le Chêne pédonculé et le Frêne peuvent donner de bons produits. En revanche à d'autres endroits, les potentialités sont assez

	médiocres et les sols carbonatés à réserve en eau moyenne et à lit caillouteux ne permettent pas un grand choix d'essences » (Bouchet et Gaudin, 2000).
Etats à privilégier	futaies irrégulières avec taillis de Charme taillis sous futaies de Chêne pédonculé avec taillis de Charme
Etats de dégradation observables (cas général de l'habitat)	taillis de Charme, de Robinier ; monoculture d'Epicéa, de peupliers...

c - La forêt alluviale résiduelle (habitat prioritaire)

forme transitoire entre :

la frênaie-ormaie continentale à Cerisier à grappe des rivières à cours lent
et la frênaie-ormaie atlantique à Aegopode des rivières à cours lent

Définition :

Le long des méandres de l'Aube, on observe une forêt alluviale dominée par le Frêne, le Tremble et l'Aulne

Description de la végétation :

Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	Ficaire fausse-renoncule	<i>Ranunculus ficaria</i>
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>	Epière des bois	<i>Stachys sylvatica</i>
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	Orme lisse	<i>Ulmus laevis</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>
Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i>	Circée de Paris	<i>Circaea lutetiana</i>
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	Peuplier grisard	<i>Populus canescens</i>
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>		

Variante : Dans un ancien bras mort de l'Aube, on observe une Aulnaie à cassis caractérisée par davantage d'herbacées hygrophiles : Cassis (*Ribes nigrum*), Lysimachie (*Lysimachia nummularia*), Chanvre d'eau (*Lycopus europeus*), Populage des marais (*Caltha palustris*), Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)...

Codes	code Corine :44.3 - code Natura 2000 : 91EO
Classification phytosociologique	<i>ALNION INCANAE</i> forme transitoire entre le <i>Pruno-Fraxinetum</i> et l' <i>Aegopodio-Fraxinetum</i>
surface	14 ha
Répartition géographique	Les 2 groupements végétaux sont vicariants*, leur aire exacte reste à préciser: - la frênaie-ormaie continentale à Cerisier à grappe est atlantique, identifiée dans le nord-ouest de la France, - la frênaie-ormaie atlantique à Aegopode est continentale, identifiée en Alsace, Lorraine, Franche-Comté, Nord-Pas-de-Calais...
Valeur écologique et biologique	- type d'habitat peu répandu; - les déforestations passées ont souvent conduit à sa disparition sur certaines parties du cours des rivières (prairies diverses de substitution avec parfois un liseré résiduel d'Aulne et de Frêne) - habitat résiduel car souvent plus ou moins modifié par l'homme, transformé par exemple en peupleraies - présence de quelques espèces rares - protection des berges des cours d'eau contre l'érosion - épuration chimique des eaux hors périodes des crues (rétention de N et P d'origine agricole) - recharge des nappes phréatiques à l'occasion des crues, soutien à l'étiage (réalimentation en période de basses eaux) - écrêtage des crues (ralentissement du courant, dépôts des sédiments)

Espèces animales d'intérêt communautaire	Pic mar, Pic noir <i>Potentielles : Lucane cerf-volant, Loustre</i>
Espèces végétales protégées ou sur la liste rouge régionale	Cassis
Etat de conservation	Bon à moyen : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cortège floristique apparemment stable depuis 1985 ➤ Dynamique de végétation altérée par l'artificialisation de la rivière (absence de groupements pionniers*)
vulnérabilité	moyenne
possibilité de restauration	Forte
<i>Aspect caractéristique</i>	
Tendances évolutives au niveau du site	Les saulaies blanches (<i>Salicion albae</i>), décrites par JM Royer en 1986, n'ont pas été retrouvées en 1998-99, hormis au niveau de la ligne EDF. Ce groupement, qui était lié à la dynamique de la rivière ou à une « coupe à blanc », a probablement évolué (vieillessement des peuplements). L'Aube est trop artificialisée aujourd'hui (moulin de Brienne, lac Amance) pour favoriser seule l'émergence de tels groupements. Il est possible que l'on retrouve des saulaies blanches suite à la tempête. L'Aulnaie à cassis, qui était déjà très localisée en 1986, est encore présente. Ce groupement, qui correspond à un ancien bras mort de l'Aube, était également lié à l'ancienne dynamique de la rivière. Peu d'herbacées hygrophiles ayant été observées en 1998-99 dans la forêt alluviale, on peut émettre l'hypothèse que cela est dû à la prise d'eau du lac Amance, qui diminue les inondations et la dynamique de la rivière. Cependant, la comparaison des relevés de C. C RESPI (98-2000) et de JM ROYER (1985) permet seulement de dire que : « il n'est pas sûr qu'il y ait eu une évolution marquée depuis 15 ans. En l'absence de carrés témoins, il est difficile de répondre avec certitude » (ROYER, in litt) à la question de la régression de la forêt alluviale.
Menaces potentielles ou avérées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ destruction du peuplement existant au profit d'une peupleraie en monoculture, drainages ➤ modification du cours de la rivière, curage ➤ déforestation ➤ coupes trop drastiques sur des surfaces inadaptées
Potentialités de production	type forestier présentant de bonnes potentialités, fournissant des arbres de futaie, sous réserve d'une sylviculture appropriée. La qualité des bois obtenue peut être très variable (station, sylviculture). <ul style="list-style-type: none"> ➤ Frêne commun, Erable sycomore, Orme champêtre, Chêne pédonculé (dont la régénération est cependant difficile) éventuellement le Noyer (<i>Juglans regia</i>) (Bouchet et Gaudin, 2000). ➤ <u>dans les zones les plus humides</u> : Aulne glutineux, Peuplier grisard. La grande majorité du site n'est pas propice à la populiculture, ce qui par ailleurs, constituerait une atteinte à son intégrité.
Etats à privilégier	frênaie-ormaie à Chêne pédonculé, aulnaie-frênaie-ormaie, en futaie irrégulière ou en taillis sous futaie, occupant, dans le site, la majeure partie du lit inondable ;
Etats de dégradation observables (cas général de l'habitat)	monoculture (peupliers ...)

d - Autres unités écologiques présentes sur le site

(voir CRESPI, 1999)

La rivière et ses berges (voir aussi le chapitre hydrographie, piézométrie, qualité de l'eau)

Le site comprend la rive gauche de l'Aube (limite est du site) et la gestion des berges et des rives doivent donc être pris en compte dans la gestion. A ce niveau, l'eau est calme, lente et l'écoulement est constant. Le substrat est essentiellement composé de galets, graviers, blocs (60 %) et de sables : (40 %) (Fédération pêche).

Description de la végétation (les berges) :

Populage	<i>Caltha palustris</i>
Cirse des marais	<i>Cirsium palustre</i>
Eupat ore chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>
Epilobobe hirsute	<i>Epilobium hirsutum</i>
Laïches	<i>Carex acutiformis, Carex pendula...</i>

Codes	Code CORINE 24 . 1
longueur	Environ 2 km
Valeur écologique et biologique	L'aptitude à la vie aquatique est satisfaisante, l'aptitude à l'alimentation en eau potable est assez bonne (l'eau nécessite un traitement classique) (AESN, 1999).
Espèces animales d'intérêt communautaire	Cordulie à corps fin, Lamproie de planer, Chabot, Martin pêcheur <i>Potentielle: Loutre</i>
Etat de conservation	Moyen à médiocre <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le lit mineur de l'Aube est artificialisé, 4 obstacles ne sont pas franchissables en période de migration des poissons (CSP, 1991) : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ l'usine hydroélectrique de Juvanzé (hauteur de la chute = 2,9 m) ⇒ le moulin de Dienville (usine hydroélectrique) (hauteur de la chute = 4,2 m) ⇒ le moulin de Brienne-la-Vieille (non fonctionnel) (hauteur de la chute = 3,6 m) ⇒ l'usine hydroélectrique de Précy-St-Martin (hauteur de la chute = 3,4 m) ➤ La dérivation de la rivière a provoqué une baisse de son niveau d'environ 40 cm (Fédération de pêche) et une diminution du débit, avec pour conséquences : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ une perte d'habitats au niveau des berges ⇒ une diminution de la lame d'eau dans les radiers ⇒ une diminution de la gamme de vitesse et de profondeur ⇒ un assèchement des annexes hydrauliques, zones de refuge pour le Brochet. ➤ Peuplement piscicole médiocre à passable avec une régression des espèces intolérantes
Tendances évolutives au niveau du site	Des expertises ont été réalisées « sur 87 zones humides de référence, d'importance nationale, dont l'objectif était d'évaluer leur évolution globale entre 1960 et 1990. Dix d'entre elles se trouvent dans le Bassin Seine-Normandie, dont huit ont subi une dégradation majeure ou significative. Parmi les sites les plus dégradés, on citera l'estuaire de la Seine, le Marais de Saint Gond, les vallées de l'Aube et de la Seine en amont de Montereau. » (AESN, 99)
Menaces potentielles ou avérées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les ruptures de débit dues à des excès de pompage ➤ L'eutrophisation (due à l'agriculture intensive, aux rejets domestiques), et notamment l'enrichissement en orthophosphates, est le risque majeur ➤ Des proliférations algales peuvent intervenir lors des éclairages brutaux de la rivière ou lorsqu'il y a des travaux physiques dans le lit : curage, recalibrage. ➤ L'aménagement physique du lit (canalisation) ne permet plus une épuration des eaux au travers de la nappe alluviale
Potentialités de production	Pêche
Etats à privilégier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la qualité de l'eau (nitrates) de bonne (1B) à très bonne (1A) et préserver le débit de la rivière ➤ Conserver une divagation naturelle ➤ Entretien des berges et la ripisylve, avec des méthodes douces et à des périodes ne nuisant pas à la faune.
Etats de dégradation observables (cas général de l'habitat)	➤ Rivière canalisée, enrochée, curages réguliers et profonds

Fruticée en bordure de l'Aube (*Humulo lupuli-Sambucetum nigrae* - code Corine 31.811)

Groupement marginal en bordure de l'Aube au niveau de la ligne E.D.F., qui correspond à une fruticée des terrasses inférieures de rivières à eaux lentes (GAULTIER, 1998). On observe les espèces suivantes : Sureau noir (*Sambucus nigra*), Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*), saules (*Salix cinerea*, *Salix alba*, *Salix capraea*), Scrofulaire aquatique (*Scrophularia aquatica*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Houblon (*Humulus lupulus*), Liseron (*Convolvulus epium*)...

Le broyage du couvert végétal sous la ligne E.D.F. n'est pas sélectif et conduit à la destruction temporaire d'habitats forestiers, tel l'*Humulo lupuli-Sambucetum*.

La plantation de pins sylvestres (Code CORINE 83-3112)

Les pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) ont été plantés à l'origine à l'emplacement de la "butte des polonais", place d'entraînement au tir d'une division de polonais pendant la Première Guerre Mondiale. Le pin sylvestre a tendance à coloniser la pelouse, les 2000 m² de plantation d'origine se sont mutés en 1,3 hectares (surfaces estimées). La propagation du pin sylvestre, qui trouve sur la pelouse un terrain propice à sa germination (présence de nombreux semenciers), a donc été peu à peu jugulée grâce à la gestion mise en place par le conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne et certains massifs sont quasiment supprimés en dehors de la butte des polonais.

L'ourlet calcicole* mésophile (*Trifolion medii* - code CORINE 34.42)

Les relations entre la pelouse et les groupements connexes sont de l'ordre spatial et/ou dynamique, l'ourlet calcicole correspond alors au "groupement charnière" entre la pelouse et le début de la colonisation arbustive.

La fruticée (au sens large) (*Berberidion* - Code CORINE 31-8121-1)

Il s'agit là d'îlots d'arbustes, épineux ou non, qui préfigurent la colonisation forestière. Il faut conserver en partie des fruticées, en raison de leur intérêt pour la faune (nourriture, abri, poste de guet, en particulier pour la Pie-grièche écorcheur), et de diversification pour la flore, mais les empêcher de coloniser la pelouse.

2 - La Flore (d'après CRESPI, 1999)

Le milieu « pelouse » semble relativement stable d'un point de vue spécifique car la quasi-totalité des espèces observées en 1986 par JM ROYER ont été retrouvées en 1998 par C. CRESPI.

Entre 1998 et 2000, 225 espèces végétales ont été observées, ce qui porte à **236 le nombre des espèces** recensées, sur l'ensemble du site Natura 2000, ce qui témoigne de sa valeur biologique. L'originalité et la diversité du site proviennent de la présence d'une pelouse sèche au sein d'un milieu humide : la forêt alluviale.

On trouve par exemple :

- des espèces subméditerranéennes, en limite d'aire de répartition et donc très vulnérables,
- 13 espèces d'orchidées,
- 4 espèces figurant sur la liste rouge régionale : l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes sphegodes*), l'Orobanche du thym (*Orobanche alba*), l'Orobanche de la germandrée (*Orobanche teucrii*), le Cassis (*Ribes nigrum*)
- 1 espèce protégée en Champagne-Ardenne : l'Orobanche de la germandrée (*Orobanche teucrii*).

Annexe 6 : Inventaire botanique du site Natura 2000 n°8

3 - La faune

Les descriptions des espèces sont issues des observations et des cahiers d'espèces.

Annexe 9 : Inventaires faunistiques du site Natura 2000 n°8

Tableau 1 : Les espèces animales de la pelouse et bois des Brebis et leurs statuts

Tableau 2 : Synthèse des secteurs vitaux aux espèces de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et de la Directive « Oiseaux »

Annexe 10 : Les habitats d'espèces animales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 n°8

A l'échelle mondiale, européenne, ou française, plusieurs directives et conventions définissent le statut de protection ou l'état de conservation de certaines espèces rares ou menacées. Les principaux statuts sont listés ci-dessous :

Directive « Habitats-Faune-Flore » (92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992)

⇒ annexe II = espèces dont les habitats doivent faire l'objet de désignation de zones spéciales de conservation

⇒ annexe IV = espèces strictement protégées

Directive Oiseaux (C.E. 79/409)

⇒ Annexe I = espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale)

Convention de Berne (19/9/79)

⇒ annexe II = espèces strictement protégées

Convention de Bonn (23/06/79)

⇒ annexe II = espèces migratrices dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées

Convention de Washington (03/03/73)

⇒ annexe I = espèces menacées d'extinction pour lesquelles le commerce ne doit être autorisé que dans des conditions exceptionnelles

⇒ annexe II = espèce vulnérable dont le commerce est strictement réglementé

Règlement communautaire de la CITES (CE 3626/82 du Conseil du 03/12/82, modifications JOCE 10/03/1995)

⇒ annexe I = espèces menacées d'extinction dont le commerce à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union Européenne est interdit, sauf dans des conditions exceptionnelles

a - La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) - Odonates

Code Natura 2000 : 1041

Observations sur le site : 1998 : J.-L. Avet (PNRFO), 1999 : C. Bernier (CPNCA)

Statut légal :

- annexe II et IV de la Directive Habitats
- annexe II de la Convention de Berne
- Liste rouge mondiale : vulnérable
- Liste des libellules menacées d'Europe (VAN TOL et VERDONK, 1988) : en danger
- Liste rouge nationale : vulnérable
- Liste CORINE des Invertébrés menacés qui doivent être pris en compte lors de l'inventaire des sites (DEVILLIERS et al., 1991)

LES ESPECES ANIMALES DE LA PELOUSE ET BOIS DES BREBIS ET LEURS STATUTS

	Nombre total d'espèces recensées	Annexe II Directive Habitats	Annexe IV Directive Habitats	Annexe I Directive Oiseaux	Liste rouge mondiale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Mammifères	10	1	3		1	5	3
Oiseaux (nicheurs)	82			7 3		21 2	25 1
Reptiles	4		2			4	1
Amphibiens	4		2			3	1
Poissons	26	2			1	3	
Lépidoptères	41	1				1	
Odonates	11	1			1	1	
Orthoptères	22						
Autres invertébrés	13						
TOTAL	213	5	7	6	3	19	11

Tableau n° 1

Remarques :

Amphibiens : Le Triton crêté et le Sonneur à ventre jaune, à l'annexe II de la Directive Habitats, seraient à rechercher.

Poissons : L'Aube à Brienne-la-vieille¹ est une rivière de 1^{ère} catégorie piscicole, c'est-à-dire une zone salmonicole, secteur non classé pour les migrateurs (le peuplement piscicole dans le stricte périmètre du site est cependant de 2^{ème} catégorie, le cours d'eau est lent). D'après le bilan du 5^{ème} comité de bassin Seine-Normandie, le peuplement piscicole est « sans espèces intolérantes, signe d'instabilité, abondance excessive d'espèces généralistes et classes d'âge perturbés » (AESN, 1999).

SYNTHESE DES SECTEURS VITAUX AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (Directive Habitats Faune Flore et Directive Oiseaux)

Habitats	Pelouse calcaire	Forêt alluviale résiduelle	Chênaie pédonculée	Rivière (lit mineur, bords, annexes hydrauliques)
Espèces				
Loutre (espèce potentielle)		se reproduire, se reposer		se nourrir
Cordulie à corps fin	se nourrir, s'accoupler			se reproduire, se nourrir
Damier de la Succise	se reproduire, se nourrir			
Lucane cerf-volant (espèce potentielle)		se reproduire, se nourrir	se reproduire, se nourrir	
Lamproie de planer				se reproduire, se nourrir
Chabot				se reproduire, se nourrir
Busard Saint Martin	se nourrir			
Martin pêcheur				se reproduire, se nourrir
Pic mar		se reproduire, se nourrir	se reproduire, se nourrir	
Pie-grièche écorcheur	se reproduire, se nourrir			
Pic noir		se nourrir	se nourrir	

Tableau n° 2

¹ secteur de la retenue de Beaulieu à l'ancien moulin de Brienne-la-Vieille

- protégée en France (arrêté du 22/07/93)

Habitat :

- rivières et fleuves bordés d'une importante végétation aquatique et riveraine
- tronçons de cours d'eau à dynamique naturelle ou semi-naturelle dont la qualité de l'eau ne présente pas d'altération significative
- Les larves se développent dans les rivières à courant moyen, sur certains méandres à berges surplombées d'arbustes. Cette caractéristique est présente sur ce tronçon de l'Aube

Menaces :

- Modifications écologiques naturelles (compétition interspécifique, modifications climatiques ...)
- Modifications anthropiques de son habitat : extraction de granulats, marnage excessif pratiqué dans les retenues hydroélectriques, rectification des berges avec déboisement, entretien ou exploitation intensive des zones terrestres riveraines ...
- Pollution des eaux résultant des activités agricoles, industrielles, urbaines et touristiques

Etat de conservation :

- « pas particulièrement stable et abondant » dans le nord et l'est de la France.
- belle population d'imagos observée en 1999, mais isolée des autres stations* de la région. En 1990, on ne connaissait que 3 localités de Champagne-Ardenne abritant cette espèce, mais aucune dans l'Aube (COPPA, 1990).

b - Le Damier de la Succise (*Euphydrias aurinia*) - Lépidoptères

Code Natura 2000 : 1065

Observations sur le site : 1997 : F. Delestrade (CPNCA)

Statut légal :

- annexe II de la Directive Habitats
- annexe II de la Convention de Berne
- Liste rouge nationale : en danger
- Liste CORINE des invertébrés menacés qui doivent être pris en compte lors de l'inventaire des sites
- France : Liste des insectes protégés sur le territoire national (arrêté du 22/07/93).

Habitat :

L'écotype* *E. aurinia aurinia* forme *xeraunia* fréquente notamment les pelouses calcicoles sèches. A l'échelle d'une région, l'habitat est généralement très fragmenté. Les populations ont une dynamique de type métapopulation avec des processus d'extinction et de recolonisation locale.

Menaces :

- la fragmentation de ses habitats.
- le pâturage ovin est déconseillé car la pression sur *Succisa pratensis* (plante hôte la plus commune) est trop importante, cependant, les expériences menées en Angleterre (BUTT, 1986) montrent que le pâturage extensif permet le maintien des populations. On a pu montrer que les populations sont très importantes sur les sites où la densité des plantes hôtes est importante et la hauteur de végétation située entre 5 et 10 cm. On conseillera donc un pâturage tournant avec des exclos.

- la fauche pendant la période de développement larvaire

Etat de conservation :

- Autrefois, ce lépidoptère était largement répandu dans son aire de répartition. Depuis une cinquantaine d'années, il régresse à cause de la destruction et la fragmentation de ses habitats.

- L'écotype *E. aurinia aurinia* forme *xeraunia* est présent dans le nord-est et le sud-ouest de la France
- Espèce monovoltine* : période de vol s'étalant sur 3 à 4 semaines d'avril à juillet ; à préciser sur le site
- Trois stations de Succise des prés (*Succisa pratensis*), la plante hôte privilégiée du papillon, occupent les secteurs les plus frais de la pelouse, en lisière de ripisylve. On ne connaît pas précisément l'abondance de la population car les prospections ont eu lieu en juillet (et les imagos volent au mois de mai). Cependant, rien n'indique que la population ne se développe pas sur le Plantain moyen -> à rechercher (C. BERNIER, 1999).

c - La Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) - Poisson

Code Natura 2000 : 1096

Observations : 1998 : P. Rollet (PNRFO) entre Dienville et Dolancourt

Statut légal :

- annexe II et IV de la Directive Habitats
- annexe III de la Convention de Berne
- Liste Rouge mondiale : quasi menacé

Habitat :

- Petits cours d'eau et rivières non polluées
- Substrats pierreux (adultes)
- Sédiments meubles (larves)

Menaces :

L'importance de la durée de la phase larvaire rend cette espèce très sensible à la pollution des milieux continentaux qui s'accumule dans les sédiments et dans les microorganismes dont se nourrissent les larves. Cette espèce, déjà peu féconde et qui meurt après son unique reproduction, a par ailleurs de plus en plus de difficultés à accéder à des zones de frayères en raison de la prolifération des ouvrages sur les cours d'eau

- Multiplication des barrages
- Disparition des frayères
- Pollution des eaux
- Destruction des larves lors des travaux mécaniques au fond des rivières (curages, extraction de granulats ...)

Etat de conservation :

L'espèce est relativement abondante en tête de bassin dans de nombreux ruisseaux, mais avec des fluctuations marquées. Son état de conservation est à préciser (espèce difficile à observer).

d - Le Chabot (*Cottus gobio*) - poisson

Code Natura 2000 : 1163

Observations : 1998 : P. Rollet (PNRFO) sur la vallée de l'Aube dans le Parc.

Statut légal :

- annexe II de la Directive Habitats
- annexe III de la Convention de Berne

Habitat :

- Cours d'eau rapides et peu profonds, bien oxygénés, rives de lacs « clairs » à fond de sables ou de graviers. Se cache sous les vieux bois et les cailloux.

Menaces :

- Pollution des eaux

Etat de conservation :

Peu abondant

e - La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) - Mammifère

(Espèces potentielles : données anciennes ou observations à proximité du site)

code Natura 2000 : 13 55

Observations sur le site : 1969 : loutre vivante et traces par M. Margot – les brebis ; 1989 : loutre vivante et traces par M. Margot – les brebis ; depuis 1997 : plusieurs observations d'indices de présence sur les lacs de la Forêt d'Orient et étangs voisins (TOURNEBIZE, comm. pers et POIRIER, 1999)

Statut légal :

- annexe II et IV de la Directive Habitats
- annexe II de la Convention de Berne
- l'annexe I de la Convention de Washington
- Liste rouge mondiale : non évalué
- Liste rouge nationale en danger
- Liste rouge régionale : en danger
- chasse et destruction interdites depuis 1972
- espèce strictement protégée (arrêté ministériel du 17 avril 1981)

Habitat :

2 milieux complémentaires lui sont nécessaires :

- milieux aquatiques et palustres variés et riches en proies, disponibles toute l'année pour le nourrissage
- habitats rivulaires formant une zone de quiétude, des catiches (terriers de mise-bas) et des abris

Menaces :

- circulation routière
- assèchement, pollution et disparition des zones humides
- piégeage
- dérangements par les sports nautiques et le tourisme de masse

Etat de conservation :

Présence sporadique dans le Parc, potentielle sur le site

D'une manière générale, espèce en net déclin depuis les années cinquante en France et en Europe (Macdonald & Mason, 1992 ; Macdonald, 1995 ; Bouchardy, 1986 ; Rosoux *et al.* 1995)

f- Le Lucane cerf volant (*Lucanus cervus*) - coléoptère

(Espèces potentielles : données anciennes ou observations à proximité du site)

Code Natura 2000 : 1083

Observations : village de Brienne-la-Vieille (F. Delestrade), probablement présent sur le site Natura 2000, ou tout du moins potentiel

Statut légal :

- annexe II de la Directive Habitats
- annexe III de la Convention de Berne

Habitat :

Habitats (forestiers ou non) présentant des souches et de vieux arbres feuillus dépérissants.

Menaces :

Actuellement, cette espèce n'est pas menacée en France. Cependant, elle semble en déclin au nord de son aire de répartition, particulièrement aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède.

En zone agricole peu forestière, l'élimination des haies arborées pourrait favoriser le déclin local des populations.

Etat de conservation :

A préciser

Bien que la mise en avant de l'habitat de cette espèce dans l'annexe II soit justifiée, le Lucane est trop commun en France et dans une grande partie de son aire de répartition pour être déterminant dans le choix d'un Site d'Intérêt Communautaire (cahier d'espèces).

Remarque : La désignation de ce site en Site d'Intérêt Communautaire* n'est pas basée sur les oiseaux (site non désigné au titre de la Directive Oiseaux). Nous signalons toutefois la présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

g - Le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*)

Code Nowak : A 229

Observations sur le site : 1998-2000 : C. Crespi (CPNCA), 1998 : P. Rollet (PNRFO), 1998 : Duverger (LPO)

Statut légal :

- annexe I de la Directive Oiseaux
- annexe II de la Convention de Berne
- Liste rouge nationale : A surveiller
- Liste rouge régionale : A surveiller

Habitat :

- Bords des rivières lentes avec berges sablonneuses, abruptes et buissonnantes
- Rives des lacs, étangs et canaux

Menaces :

- Aménagements des rivières (enrochements, rectification du cours d'eau...)
- Pollution
- Disparition des zones humides

Etat de conservation sur ce site :

A préciser

h - Le Pic mar (*Dendrocopos medius*)

Code Nowak : A 238

Observations sur le site : 1998-2000 : B. Fauvel (CPNCA), l'espèce fréquente le site, 1998 : P. Rollet (PNRFO)

Statut légal :

- annexe I de la Directive Oiseaux
- annexe II de la Convention de Berne
- Liste rouge nationale : A surveiller
- Liste rouge régionale : A surveiller

Habitat :

Forêts de feuillus : peuplements âgés de chênes, surface terrière* > 12,4 m² (Fauvel *et al*, 2001)

Menaces :

- Exploitation forestière intensive
- Conversion des futaies de chênes en plantations de résineux

Etat de conservation sur ce site :

Plusieurs couples nicheurs

i - La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Code Nowak : A 338

Observations sur le site : 1986 : JM Royer, 1998-2000 : B. Fauvel (CPNCA), nicheur sur le site, 1998-2000 : C. Crespi (CPNCA)

Statut légal :

- annexe I de la Directive Oiseaux
- annexe II de la Convention de Berne
- Liste rouge nationale : En déclin
- Liste rouge régionale : A surveiller

Habitat :

Pelouse : niche dans les buissons, rarement au-dessus de 2 mètres (FAUVEL *et al.*, 1992).

Menaces :

- Suppression totale des fruticées
- Fermeture du milieu
- Pollutions par pesticides

Etat de conservation sur ce site :

Niche sur la pelouse des brebis, non régulier

j - Le Pic noir (*Dryocopus martius*)

(Espèces non nicheuses observées sur le site)

Code Nowak : A237

Observations sur le site : 2000 : C. Crespi (CPNCA), Tournebize (comm. pers.)

Statut légal :

- annexe I de la Directive Oiseaux
- annexe II de la Convention de Berne

Habitat :

Vieux massifs forestiers de feuillus (surtout hêtre)

Menaces :

Espèce en expansion dans toute la France

Etat de conservation sur ce site :

Le site fait partie du domaine vital d'un couple de pics noir, dont la surface totale couvre environ 800 hectares (FAUVEL *et al.*, 1991).

k- Le Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*)

(Espèces non nicheuses observées sur le site)

Code Nowak : A 082

Observations sur le site : 1998-2000 : B. Fauvel (CPNCA), l'espèce fréquente le site mais ne niche pas

Statut légal :

- annexe I de la Directive Oiseaux
- annexe II de la Convention de Berne
- annexe II de la Convention de Bonn
- annexe II de la Convention de Washington
- annexe I du règlement communautaire de la CITES
- Liste rouge nationale : A surveiller
- Liste rouge régionale : Vulnérable

Habitat :

Végétation rase : champs, éventuellement clairières forestières et marais

Menaces :

- Destruction au nid lors de moissons, pollutions par pesticides
- Destruction directe par tir (pratique illégale)

Etat de conservation sur ce site :

- Utilise la pelouse comme zone de chasse
- Site peu propice à la nidification du Busard St Martin

I- La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) (Espèces non nicheuses observées sur le site)

Code Nowak : A 072

Observations sur le site : 1998, P. Rollet (PNRFO)

Statut légal :

- annexe I de la Directive Oiseaux
- annexe II de la Convention de Berne
- annexe II de la Convention de Bonn
- annexe II de la Convention de Washington
- annexe I du règlement communautaire de la CITES

Habitat :

Forêts y compris les peuplerais, lisières et clairières. Elle chasse en milieux ouverts, se nourrit de nids d'hyménoptères (bourdons, guêpes...).

Menaces :

- chasse
- utilisation des phytosanitaires néfastes aux hyménoptères.

Etat de conservation sur ce site :

La Bondrée apivore est une visiteuse d'été en Champagne-Ardenne (mi-mai à fin août). En 1991, la population de Champagne-Ardenne était estimée entre 750 et 900 couples (Les oiseaux de Champagne-Ardenne, 1991) avec une densité d'un couple pour 800 à 1200 hectares. Elle est considérée comme un nicheur commun dans la région mais n'a pas été indiquée comme telle sur le site des brebis.

m - Le Milan noir (*Milvus migrans*) (Espèces non nicheuses observées sur le site)

Code Nowak : A 073

Observations sur le site : 1998, P. Rollet (PNRFO)

Statut légal :

- annexe I de la Directive Oiseaux
- annexe II de la Convention de Berne
- annexe II de la Convention de Bonn
- annexe II de la Convention de Washington
- annexe I du règlement communautaire de la CITES
- Liste rouge nationale : A surveiller
- Liste rouge régionale : Vulnérable

Habitat :

Il affectionne les zones humides (étangs, lacs, vallée), l'essentiel de sa nourriture consistant en petits rongeurs et en poissons. Mais le Milan noir étant un piètre chasseur, il n'est pas rare de voir s'installer des dortoirs à côté des décharges.

Menaces :

- Suppression totale des fruticées
- Fermeture du milieu
- Pollutions par pesticides

Statut de conservation sur ce site :

Le Milan noir arrive en Champagne-Ardenne à partir de mars et repart vers la fin août. Bien qu'affectionnant les zones humides (de mini colonies de 5 à 6 nids se forment parfois en bordure des grands lacs où la nourriture abonde), il se rencontre en petit nombre sur les plateaux du Barrois. La population régionale était estimée en 1980, entre 450 et 500 couples et considérée en légère régression en 1991. Bien qu'étant un nicheur commun de la région, il n'a pas été cité comme tel sur le site et utilise plutôt celui-ci comme terrain de chasse.

II - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Annexe 11 : Les activités socio-économiques sur le site Natura 2000 n°8

1 - Historique des milieux

a - La pelouse

En 1773, une enquête menée par l'intendant de Champagne, Rouillé d'Orfeuil, sur le comté de Brienne révèle qu'« aucune terre n'est laissée inculte ou en broussaille » et que la communauté utilise toutes les ressources possibles (ROCHE, 1991).

Paul VAUTRIN (in ROYER, 1986), indique que Brienne-la-Vieille possédait 2 pâtres communaux : « celui des bêtes à laine qui menait son bétail dans la zone des brebis, et celui des bêtes à lait, qui menait les bovins dans une zone herbagère, aujourd'hui en grande partie détruite, située sur la rive droite de l'Aube. » La pratique de l'élevage peut être attestée dans les zones où la contribution du Genévrier, de l'Origan et du Panicaut champêtre sont fortes, car elles sont refusées par le bétail. (DUTOIT et ALLARD, 1996). Le pâturage semble y avoir été abandonné depuis 1870.

La pelouse des brebis est un témoin de l'époque de la vaine pâture, ce qui l'intègre pleinement à l'histoire locale.

Suite à l'abandon du pâturage, les milieux se sont progressivement fermés en raison du développement de la végétation ligneuse, évoluant vers la fruticée, puis vers un stade forestier. Les coteaux qui étaient autrefois cultivés se sont probablement boisés rapidement, et ce indépendamment du niveau de fertilité (DUTOIT et ALLARD, 1995).

Annexe 7 - Evolution de l'étendue des ligneux : exemple des communaux de Brienne-la-Vieille

La conséquence prévisible de cette évolution est la régression des espèces thermophiles d'affinités méditerranéennes, qui ont, pour certaines d'entre elles, un intérêt patrimonial.

b - La rivière

Brienne-la-Vieille est une bourgade gauloise fondée dès l'âge de bronze, dont le nom originel était *Briwanna* ou *Briwenna*, de *Briwa*, mot gaulois signifiant pont et de *onna*, signifiant rivière, onde, flot, fontaine, ou *enna*, fréquent dans les noms de lieux (BRUN, 1986).

Le pont en deçà de la pelouse, qui était le premier sur l'Aube après la traversée du plateau de Langres, n'existe plus, mais les pieux du pont de bois sont encore visibles. Dans l'histoire récente, on notera la création d'un barrage réservoir de l'Aube, qui provoque une baisse de débit de la rivière.

c - La forêt

Sur la même rive que la pelouse, le coteau fut cultivé en vigne jusqu'à l'époque du phylloxera (fin du XIX^{ème} siècle). Il est aujourd'hui boisé, mais l'histoire de l'occupation des sols transparait encore à travers la multitude de parcelles étroites, orientées vers la pente.

Enfin, la pelouse a servi pendant la Première Guerre Mondiale de terrain d'entraînement au tir au fusil et au lancer de grenade à une division de tirailleurs polonais. Le terrain a été remanié pour former une butte, aujourd'hui en pinède, qui porte leur nom.

2 - Population et structure de la propriété

Annexe 17 – Animation et concertation des acteurs locaux

a - Population locale

Le territoire du Parc s'étend sur 71 489 hectares et regroupe 20 307 habitants. L'agglomération formée par Brienne-le-Château et Brienne-la-Vieille représente, avec 4199 habitants, le pôle le plus important du Parc, mais le solde migratoire est négatif en raison de la chute des emplois.

b - Structure de la propriété

Les propriétés sont très morcelées, presque toutes couvrant une superficie inférieure à 1 hectare, dont beaucoup correspondent à d'anciennes parcelles de vignes. 10 hectares sont en propriété communale (pelouse).

Annexe 3 : Relevés des propriétaires de parcelles supérieures à 10 ares

c - Occupation du sol

Forêt : 75,2 %, pelouse calcaire : 23,2 %, ligne EDF : 1,6 %, rivière 2 km
Plus largement, le lit majeur de l'Aube de Dienville à Précý-Notre-Dame est principalement occupé par des terres cultivées (60 %), des forêts (30%), des prairies (5%) et des zones urbanisées (5%) (DUVERGER, 1998). Il existe quelques extractions de grève en lit majeur (Brienne-la-Vieille, Petit-Mesnil, St-Léger-sous-Brienne, ...); le site communal avait d'ailleurs fait l'objet de propositions d'exploitation de la grève.

3 - Les activités d'hier et d'aujourd'hui

a - Sylviculture (d'après BOUCHET et GAUDIN, 2000)

Acteurs et gestionnaires :

Propriétaires privés

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Syndicat des propriétaires forestiers

Annexe 8 : Les peuplements forestiers

Dendrométrie :

En dehors des zones de chablis importants (dus à la tempête de décembre 1999), la surface terrière* peut varier de 6 à 21 m²/ha. La moyenne obtenue est voisine de 13 m²/ha (toutes essences confondues). En dehors des variations locales, la richesse de ces peuplements peut donc être qualifiée de moyenne. Cette rapide analyse montre qu'en général les essences présentes sur ces sols sont bien adaptées à la station.

Les potentialités intrinsèques du site

L'étude des peuplements et des stations montre que les forêts de ce site peuvent avoir un rôle de production. Les sols permettent à une large palette d'essences feuillues de croître dans de bonnes conditions. Pour ce qui est de la qualité des bois, elle est moyenne, mais quelques grumes feuillues de qualité peuvent parfois être rencontrées.

Les peuplements présentent des structures et un niveau de capital sur pied assez courants en forêt privée.

Les dégâts de la tempête

La tempête du 26 décembre 1999 a eu des conséquences importantes sur ce site qui viennent fausser certains résultats de cette étude. Comme conséquence directe, il est possible de citer :

- des dégâts importants dans certaines parties du site ce qui réduit le potentiel de production de certaines parcelles pour un grand nombre d'années ;
- des dégâts diffus dans d'autres parties ce qui rend difficile l'exploitation future des bois (débardage).

Une conséquence indirecte de la tempête est aussi la chute des cours des bois. Même s'il faut espérer qu'elle sera momentanée, il est difficile pour l'instant de pronostiquer la date d'une éventuelle remontée.

Pour ce qui est des arbres à terre, cassés ou déracinés, qui sont majoritaires sur le bas du site, aucune opération de récolte et de remise en état des peuplements n'avait été effectuée 1 an après la tempête. Le grisard est majoritaire dans les chablis. Cette essence n'est pas d'ordinaire celle qui a le plus de valeur. De plus, étant données les contraintes du site (difficultés de débardage liées à la tempête et à la desserte, morcellement de la propriété) ... et un marché souffrant pour l'instant d'une offre trop importante, il est peu probable que les arbres à terre puissent être achetés et déblayés...

Le morcellement de la propriété et ses conséquences

Le morcellement est très important au niveau des propriétés de ce site. La gestion forestière en devient donc très difficile. En effet :

- les parcelles ne sont pas forcément délimitées et connues de leur propriétaire,
- la commercialisation est difficile car :
 - il faut constituer des lots suffisants pour qu'un acheteur se déplace,
 - les bois ne sont pas réellement payés à leur prix (lots trop petits),
 - le suivi et le contrôle des exploitations est très délicat et peut coûter très cher,
 - avec des petites surfaces, les propriétaires ne sont pas le plus souvent concernés par la gestion.

En tant qu'enclaves forestières, les propriétaires ont obligation d'accorder un droit de passage pour le débardage de bois, les parties doivent s'entendre sur la période et le chemin à prendre.

Incidences possibles sur la conservation du site :

Les forêts de ce site ont un potentiel de production. Cependant, ce potentiel est fortement réduit pour des problèmes structurels (morcellement, desserte) et conjoncturels (tempête). Les démarches de gestion forestière au niveau de ce site semblent réduites. Quelques exploitations ponctuelles de grumes, mais surtout de bois de chauffage peuvent avoir lieu. Les traitements appliqués et les opérations de gestion, relativement rares, menées aujourd'hui par les propriétaires de ce site, semblent compatibles avec un bon maintien du milieu. Ce morcellement du massif forestier et cette hétérogénéité de gestion peuvent tout à fait constituer un plus pour le maintien de la biodiversité.

b - Agriculture

Acteurs et gestionnaires :

Chambre d'agriculture

Eleveur

Le tissu rural de la région de Brienne-la-Vieille est essentiellement basé sur la céréaliculture, l'élevage ayant peu à peu été abandonné.

Le strict périmètre du site n'est pas concerné par les activités agricoles, la mise en place, par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, d'un pâturage ovin tournant et extensif est à l'essai sur la pelouse depuis juin 2002. Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne a signé une convention annuelle avec un éleveur afin de fixer le chargement moyen à 0,5 UGB/ha/an. Un troupeau de 50 animaux a été mis à pâturer de fin juin à mi-octobre 2002. L'éleveur déplace ses moutons tous les 6 jours sur des parcelles d'1/2 hectare.

Incidences possibles sur la conservation du site :

Les pratiques culturales au niveau du bassin versant, en modifiant le régime et la qualité des eaux, ont toutefois une influence sur le site. Au niveau régional, il s'agit d'une zone intermédiaire entre la zone d'agriculture et de viticulture intensive où l'enjeu est de faire évoluer les productions vers une plus grande prise en compte de l'environnement, et la zone d'agriculture fragile où l'enjeu est de préserver l'activité agricole (préfecture de région, 1999). Cette zone pourrait donc évoluer dans un sens ou dans l'autre.

La mise en place du pâturage sur la pelouse, elle devrait permettre un entretien pérenne, en empêchant la pelouse de se boiser et en réduisant la progression des graminées sociales pour une plus grande biodiversité.

c - Gestion par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Acteurs et gestionnaires :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
Commune de Brienne-la-Vieille
Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Entre 1997 et 2002, les parcelles F381 et F444 (superficie = 10ha 84a 82ca) ont fait l'objet d'une convention de partenariat entre le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne et la Commune de Brienne-la-Vieille (soutien technique et financier du PNRFO, avec l'appui de la DIREN et du Conseil Régional).

La signature d'un bail emphytéotique de 18 ans (2003 – 2020) sur les mêmes parcelles que celles de la convention, est en cours entre le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne et la commune de Brienne-la-Vieille. Ce bail a pour objet la poursuite des actions déjà engagées lors de l'application de la convention.

Incidences possibles sur la conservation du site :

Par le biais de ces maîtrises foncières et d'usage, diverses actions ont pu être engagées, sur des bases scientifiques et dans un esprit consensuel :

- Connaissance scientifique (plan de gestion, suivis ornithologique et phytosociologique) ;
 - Gestion (débroussaillage, bûcheronnage, gyrobroyage, mise en place d'un pâturage ovin) ;
- Sensibilisation (sorties de découverte, chantiers de bénévoles, sentier pédagogique en cours de réalisation).

d - Tourisme et activités culturelles

Acteurs et gestionnaires :

Comité Départemental du Tourisme
Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Rural et Artisanal
Association des randonneurs de Brienne
Centre équestre du Vieux Moulin

A quelques kilomètres du lac Amance et de Port Dienville, le site fait partie intégrante du pôle touristique des lacs de Champagne.

- Randonnées

Le site est longé par un chemin de grande randonnée (GR). La voie pédestre qui longe l'Aube n'est pas à proprement parler un chemin, mais une "souffrance", c'est-à-dire qu'il traverse une multitude de propriétés. Cette souffrance, qui n'était à l'origine qu'un sentier, a été élargie en 1992-93, pour permettre l'exploitation du bois. Un sentier nature est en cours d'élaboration par le Parc naturel régional de la forêt d'Orient et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

- Ecomusée de la Forêt d'Orient

Sur la commune de Brienne-la-Vieille, se trouve par ailleurs l'écomusée de la Forêt d'Orient, géré par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Rural et Artisanal (ASPRA) et le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la forêt d'Orient. Un verger de collection de 64 arbres de variétés anciennes de fruits a été planté par le Parc naturel régional de la forêt d'Orient, le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, et les Croqueurs de pommes (section Charles Baltet).

- Equitation

Un centre équestre se trouve proche du site, en face de l'écomusée, et emprunte parfois les chemins forestiers, sans occasionner de dommages. Une fois par an, une promenade en « calèches » est organisée. Les calèches empruntent le chemin de « souffrance* » puis longent la butte des polonais avant de rejoindre le chemin rural. Il serait nécessaire que cette activité, ainsi que les promenades à cheval soient limitées dans l'espace, en empruntant toujours des sentiers bien définis (le site étant souvent très humide, cela éviterait la dégradation de certaines zones sensibles au piétinement des chevaux). Une signalétique pourrait être mise en place.

Incidences possibles sur la conservation du site :

Les promenades en cheval et en calèche doivent être canalisées pour éviter le piétinement de la pelouse, milieu sensible du site. Globalement, l'ensemble de ces activités ne représente pas un obstacle à la préservation du site. Le sentier de découverte en cours de réalisation par le PNRFO, s'appuie d'ailleurs sur le GR existant.

e - Chasse

Acteurs et gestionnaires :

Société de chasse à faune communale
Fédération départementale des chasseurs de l'Aube
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Il s'agit d'une chasse principalement au gros gibier, qui se déroule tous les samedis et dimanches pendant la période d'ouverture de la chasse sur les secteurs privés et communaux.

Incidences possibles sur la conservation du site :

Cette activité, réalisée selon la réglementation en vigueur, ne constitue pas une contrainte pour la conservation de la qualité biologique du site, son évolution ou sa richesse. Concernant les campagnes de piégeage pouvant avoir lieu sur le site, La Fédération départementale des chasseurs de l'Aube se propose d'encadrer les piégeurs et d'assurer leur formation en matière de sélectivité quant au matériel et aux méthodes à utiliser. Vis-à-vis de cette activité, une attention particulière doit être portée à la protection de la population de Loure potentiellement présente sur le site.

f - La pêche, la rivière Aube

Acteurs et gestionnaires

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Aube en amont d'Arcis-sur-Aube

Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Jessains

AAPPMA de Brienne-le-château

Direction Départementale de l'Équipement (police de l'eau)

Conseil Supérieur de la pêche, sous tutelle de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (police de la pêche)

Conseil Supérieur de la Pêche

Fédération de la Pêche et de la Protection des milieux aquatiques de l'Aube

De la retenue de Beaulieu à l'ancien moulin de Brienne-la-Vieille, la rivière est non domaniale, non navigable.

La rivière, régulièrement pêchée par les adhérents de l'AAPPMA de Brienne-le-Château (environ 500 membres), est un site de promenades en canoë et occasionnellement un lieu de baignades.

Incidences possibles sur la conservation du site :

L'exercice de la pêche, respectant la réglementation française en vigueur, ne constitue pas un obstacle à la préservation du site.

g - Le lac Amance

Acteurs et gestionnaires :

Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du bassin de la Seine

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Conseil Général de l'Aube

La création des lacs fut un choc environnemental, culturel et économique, qui transforma le milieu naturel et donna de nouvelles vocations à ce territoire. Le lac Amance, mis en eau en 1989, est essentiellement alimenté par l'Aube et l'Amance. Il s'agit d'un lac eutrophe, présentant localement des phénomènes d'hyper eutrophisation, dont la vocation initiale est de « régulariser les eaux de l'Aube et de la Seine par stockage des apports et hautes eaux de l'Aube en hiver et au printemps et restituer ces eaux durant l'été et l'automne » (règlement d'eau du barrage réservoir Aube : arrêté préfectoral n° 90-2383 A). La prise d'eau, qui débute au mois de novembre, avoisine les 50 à 60 m³/s (MARTIN, 1998). Les débits minimaux à laisser à l'aval de la prise d'eau sont réglementés par des débits réservés. Sa capacité totale est de 22 millions de m³.

Le tourisme estival s'est développé autour d'une structure touristique : Port Dienville.

Incidences possibles sur la conservation du site :

Le fonctionnement de ce barrage-réservoir a bien entendu des répercussions sur le débit et le fonctionnement de la rivière Aube, et peut-être sur la forêt alluviale. L'étude d'impact de la création de ce barrage réservoir présentait des lacunes quant aux inventaires naturalistes et aux impacts environnementaux (IIBRBS, 1980). La diminution de l'inondabilité du lit majeur de l'Aube, suite à la création du réservoir Aube, n'est pas sans conséquence sur les écosystèmes et les espèces concernés dans le présent document d'objectifs.

h - La ligne électrique haute tension

Acteurs et gestionnaires :

EDF

Une ligne haute-tension traverse le site dans sa largeur. L'ensemble des ligneux est entièrement broyé environ tous les 3 à 4 ans.

Incidences possibles sur la conservation du site :

Il faudrait veiller à ce que cette activité ait lieu en dehors de la période de nidification (1^{er} mars-15 juillet). EDF a déjà été contacté par le Conservatoire afin d'utiliser une méthode de « nettoyage » plus douce dans cette zone.

C - DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

C / OBJECTIFS DE CONSERVATION

I - LES OBJECTIFS A LONG TERME

Les objectifs peuvent être déclinés en 3 types d'actions : Gérer, connaître et valoriser

Conserver la pelouse calcaire et les espèces associées

- maintenir cet habitat prioritaire d'intérêt communautaire* dans sa totalité
- restaurer, conserver et améliorer les groupements calcicoles (pelouses mésophiles, groupements mésoxérophiles, fruticées, ourlets)
- favoriser les espèces animales de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux : Damier de la Succise, Pie-grièche écorcheur
- assurer la protection à long terme des parcelles communales

Principales contraintes :

- déprise de l'élevage ovin
- rapidité de reprise des végétaux ligneux après débroussaillage, germination rapide du pin sylvestre, densification de la strate herbacée et accumulation de litière dues aux espèces sociales

Conserver la forêt alluviale, la chênaie pédonculée et les espèces associées

- maintenir ces habitats d'intérêt communautaire (dont 1 est prioritaire) dans leur totalité
- favoriser les espèces animales de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux : Pic mar, Pic noir (*espèces potentielles : Lucane cerf-volant, Loutre*)
- mise en cohérence des aides aux boisements avec ce document d'objectifs
- permettre une valorisation économique de la forêt : Outre la récolte raisonnée de bois de chauffage, « la cueillette de grumes » pourrait être orientée dans certains cas (potentialité de la station et disposition du propriétaire) vers une sylviculture de feuillus pour la production de bois d'œuvre de moyenne (voire de haute) qualité à récolter à l'optimum individuel de maturité sylvicole.
- mieux connaître les propriétaires forestiers et leurs objectifs actuels de gestion : enquêtes, données CRPF, relevé cadastral auprès des impôts.
- informer les nombreux propriétaires, des potentialités stationnelles et économiques de leurs parcelles : journées de formation et réunions CRPF, plaquettes avec conseils pratiques. Cette sensibilisation devrait être réfléchie, non pas à l'échelle du site, mais à l'échelle de plusieurs sites forestiers où la problématique environnementale serait similaire. Actuellement, le CRPF mène plutôt une politique de sensibilisation des gestionnaires.

Principales contraintes :

- nombre élevé de propriétaires de parcelles < 1 ha d'où des lots disponibles peu attrayants pour les marchands de bois.
- chute actuelle du cours du bois (tempête)
- nécessité de dépasser le strict périmètre du site pour favoriser les espèces d'intérêt communautaire concernées

Préserver le cours d'eau et sa dynamique, les habitats et les espèces associées

- préserver et restaurer la dynamique de la rivière (débit de l'eau)
- améliorer la qualité de l'eau (de 1B à 1A) et la qualité piscicole
- favoriser les espèces animales de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux : Chabot, Lamproie de planer, Cordulie à corps fin, Martin pêcheur (*espèce potentielle : Loutre*)
- rétablir la possibilité de migration des poissons
- mise en œuvre du Schéma Départemental des Vocations Piscicoles et Halieutiques
- encourager l'entretien raisonné de la rivière, en cohérence avec ce document d'objectifs

Principales contraintes :

- existence d'infrastructures lourdes (dérivation de la rivière)
- nécessité de dépasser le strict périmètre du site pour atteindre ces objectifs

Approfondir la connaissance du site

- améliorer la connaissance des espèces animales des Directives Habitats et Oiseaux
- suivre la mise en oeuvre du document d'objectifs
- évaluer, valider et éventuellement corriger les différentes modalités de la gestion mises en pratique
- suivre l'évolution des chablis
- mieux connaître les potentialités du site

Favoriser la découverte du site et poursuivre la concertation avec les acteurs locaux

- sensibiliser le public à ce patrimoine naturel et historique, valoriser le site en tant que support pédagogique
- informer et intégrer la population et les acteurs locaux (notamment les propriétaires forestiers)

Principales contraintes :

- risque de dérangement occasionné par la fréquentation du public (nidification à terre de certains oiseaux), et piétinement des végétaux

II - OBJECTIFS OPERATIONNELS

Au sein de chaque rubrique, les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :

★★★	urgente et prioritaire
★★	indispensable
★	utile pour aller plus loin

Les budgets annoncés pour les actions suivantes correspondent à une première estimation et n'ont qu'une valeur indicative. Ils devront être précisés dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs. De plus, les mesures et les coûts énoncés proviennent du projet des Contrats forestiers Natura 2000, en cours d'élaboration par la Direction régionale de l'environnement.

Annexe 12 : Récapitulatif financier

1- Gérer

a - La pelouse

Les 2 premiers types d'actions proposés pour gérer la pelouse calcicole sont classés par ordre de préférence vis-à-vis des résultats recherchés. L'entretien par pâturage extensif (Action pelouse 1) paraît la plus efficace puisqu'elle correspond à l'ancien mode de gestion des savarts. L'Action pelouse 2, correspondant à un entretien mécanique, ne sera utilisée qu'au cas où le pâturage ne pourrait perdurer.

★★★ Action pelouse 1 : mise en place d'un pâturage ovin extensif

<p align="center"><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conserver et améliorer les groupements calcicoles en appliquant une gestion pérenne ➤ Enrayer la colonisation arbustive de la pelouse et empêcher l'invasion par les graminées sociales (Brachypode penné) <p align="center"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Pelouse calcaire, Damier de la Succise, Pie-grièche écorcheur</p>	<p align="center"><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>Commune de Brienne-la-Vieille ou CPNCA</p> <p align="center"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>Éleveur, CPNCA</p>
<p align="center"><u>Description de l'action</u></p> <p><u>Pâturage : environs 7ha</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Achat d'une clôture électrique mobile (couvrant la moitié du site pour effectuer un pâturage tournant) ➤ Pâturage extensif 0,5 UGB/ha/an (chargement moyen) <ul style="list-style-type: none"> - de juin à octobre, à ajuster en fonction du suivi scientifique - Pas de fertilisation minérale ou organique, pas d'utilisation de phytocides, ni de phytosanitaires <p><u>Débroussaillages complémentaires : environ 0,5 ha</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éliminer les semenciers de pins sylvestres en bordure de la pelouse ➤ Débroussaillage sélectif de quelques zones en conservant une partie des fruticées ➤ Recépage annuel en fin de période de pâturage des zones à rejets importants, si la pression des animaux s'avérait insuffisante 	<p align="center"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>Clôture : 2440 €</p> <p>Contrat forestier Natura 2000 avec le CPNCA : Mesure possible : AFH.004 « maintien de l'ouverture par fauche ou pâturage extensif » ☞ 45 €/ha/an ou Contrat d'agriculture durable (CAD) signé par l'éleveur.</p> <p>Contrat forestier Natura 2000 avec le CPNCA : Mesure possible : AFH.005 0A ou 0B « lutte contre la fermeture des milieux par progression des milieux » ☞ 250 €/ha (débroussaillage mécanique) ou 750 € (débroussaillage manuel)</p>
<p align="center"><u>Recommandations générales, remarques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Durant la période de vol et de ponte du Damier de la succise, de mai à fin juin, la pelouse ne devra pas être pâturée dans sa totalité, afin de ne pas interférer sur sa reproduction. ➤ Une convention annuelle a été signée entre le Conservatoire et un éleveur ovin en 2002. Ce partenariat pourra être renouvelé chaque année. 	

A défaut de mise en oeuvre de l'Action pelouse 1 :

★★★ Action pelouse 2 : entretien mécanisé de la pelouse
(par un agriculteur ou un prestataire)

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conserver et améliorer les groupements calcicoles en appliquant une gestion pérenne ➤ Enrayer la colonisation arbustive de la pelouse <p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Pelouse calcicole, Damier de la Succise, Pie-grièche écorcheur</p>	<p style="text-align: center;"><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>Commune de Brienne-la-Vieille ou CPNCA</p> <p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>Agriculteur, CPNCA</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <p><u>Fauche : environ 7 ha</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fauche par rotation (1/3 par an) et exportation de la matière ou brûlage sur des tôles, afin d'éviter l'enrichissement du milieu et les modifications de la végétation consécutives. <p><u>Débroussaillages complémentaires : environ 0,5 ha</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éliminer les semenciers de pins sylvestres en bordure de la pelouse ➤ Débroussaillage sélectif de quelques zones en conservant une partie des fruticées ➤ Recépage annuel des zones débroussaillées 	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>Contrat forestier Natura 2000 avec le CPNCA : Mesure possible : AFH.004 « maintien de l'ouverture par fauche ou pâturage extensif » ☞ 45 € /ha/an</p> <p>ou Contrat d'agriculture durable (CAD) signé par l'agriculteur.</p> <p>Contrat forestier Natura 2000 avec le CPNCA : Mesure possible : AFH.005 0A ou 0B « lutte contre la fermeture des milieux par progression des ligneux » ☞ 250 €/ha (débroussaillage mécanique) ou 750 € (débroussaillage manuel)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Recommandations générales, remarques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Durant la période d'élevage et de ponte du Damier de la succise, de mai à fin juin, la pelouse ne devra pas être fauchée dans sa totalité ➤ Respecter les dômes des fourmilières, importantes pour l'équilibre de la pelouse 	

★★★ Action pelouse 3 : protection à long terme de la pelouse

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <p>Assurer la protection à long terme du site</p> <p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Pelouse calcaire, Damier de la succise, Pie-grièche écorcheur</p>	<p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>Commune de Brienne-la-Vieille</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bail emphytéotique entre la commune de Brienne-la-Vieille et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne* ➤ Envisager un statut réglementaire en accord avec la commune** 	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>0 € (actions propres au CPNCA ou au PNRFO)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Recommandations générales, remarques</u></p> <p>*La convention entre la commune et le CPNCA est arrivée à terme le 08/11/2001, un projet de bail emphytéotique de 18 ans est actuellement en cours de signature entre ces 2 partenaires</p> <p>** La mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB) a été engagée par la commune de Brienne-la-Vieille fin 2002</p>	

★ **Action pelouse 4: Gestion du manteau forestier, en bordure de pelouse**

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le maintien d'une zone de transition entre la pelouse et la forêt ➤ Favoriser certains insectes et la pie-grièche écorcheur <p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Pelouse calcaire, Pie-grièche écorcheur</p>	<p style="text-align: center;"><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>Commune de Brienne-la-Vieille</p> <p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>CPNCA PNRFO Prestataire (ONF, Arbre Vert...)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <p><u>Façonnage et entretien du manteau forestier</u> : <i>environs 1,5 km</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Débroussaillage, abattage, et façonnage par rotation (20 % tous les 3 ans) du manteau forestier ➤ Entretien du manteau façonné 	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>Contrat forestier Natura 2000 avec le CPNCA : Mesures possibles : F27.007 0 « travaux de façonnage de lisières complexes, étagées et progressives » ☞ 1500 € par km (opération à mener tous les 3ans sur un secteur de lisière différent)</p> <p>Puis mesure F27.007 1 « travaux d'entretien de lisières complexes » ☞ 200 € par km (opération à mener tous les 3 ans sur chaque secteur façonné)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Recommandations générales, remarques</u></p> <p>En 15 ans, l'ensemble du manteau est rajeuni tout en restant un abri pour la faune, et la forêt ne gagne pas davantage sur la pelouse. Les travaux seront réalisés en hiver afin de favoriser la reprise de la végétation et d'éviter une trop grande perturbation des espèces animales utilisant ces zones</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le recépage cyclique des arbustes est indispensable pour le cycle biologique de nombreux papillons et favorise les insectes floricoles - La Pie-grièche écorcheur serait également favorisée par cette régénération - Brûlage des rémanents sur tôle et exportation des cendres 	

b - La forêt¹

*** Action forêt 1 : Coordonner la politique forestière

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <p>Maintenir la forêt alluviale et la chênaie pédonculée</p> <p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Forêt alluviale, chênaie pédonculée et espèces associées</p>	<p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>DDAF, DIREN</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <p>➤ Coordonner les attributions des aides publiques (aides au boisement) avec les recommandations du document d'objectifs. Aides sur des essences adaptées au site.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>0 € (actions propres aux organismes publics)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Recommandations générales, remarques</u></p> <p>Vérifier que les dossiers de demande de subvention, comportent un plan de localisation au 1/25 000^{ème} et - préciser si les parcelles sont situées sur un site Natura 2000 (application des circulaires DERF/SDF/C 2000-3021 du 8 août 2000 et DERF/SDF/C2001-3007 du 26 mars 2001)</p>	

*** Action forêt 2 : Former et informer les gestionnaires et les propriétaires forestiers

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <p>Mieux connaître l'ensemble des propriétaires forestiers et leurs objectifs actuels de gestion. Mettre à leur disposition des moyens d'action et de l'information pour la conservation des habitats forestiers, notamment via les gestionnaires.</p> <p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Forêt alluviale, chênaie pédonculée et espèces associées</p>	<p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>CRPF, DIREN, CPNCA, PNRFO</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <p>➤ Mettre en œuvre des dispositifs d'information pour les gestionnaires (experts forestiers, coopératives). Les multiples propriétaires étant difficiles à mobiliser, le CRPF de Champagne-Ardenne se concentre plutôt sur la sensibilisation des gestionnaires. Cependant, il est important de réfléchir, dans un second temps, aux moyens d'informer directement les propriétaires sur les potentialités stationnelles, écologiques et économiques de leurs parcelles.</p> <p>➤ Mettre en œuvre des dispositifs de formation pour les gestionnaires (et dans un second temps pour les propriétaires) : journées de formation ou stages.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>A définir lors de la mise en œuvre du document d'objectifs.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Recommandations générales, remarques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces actions, bien que pouvant s'échelonner sur le long terme, s'avèrent très coûteuses. - Documents déjà réalisés par le CRPF et abordant les notions de biodiversité et d'écologie forestière : « <i>Guide pour l'identification des stations et le choix des essences en Champagne humide</i> », plaquette « <i>Etudier les stations de sa forêt : pourquoi ? comment ?</i> », plaquette « <i>mieux connaître l'aulne glutineux</i> ». - Cette démarche d'information et de formation pourrait être mise en place à une plus grande échelle que celle du site Natura 2000 n°8. Les gestionnaires et propriétaires confrontés à une même problématique sur des sites forestiers similaires pourraient être sensibilisés en même temps. 	

¹ Note du Centre Régional de la Propriété Forestière :

« Les opérations de gestion sur ce site sont rares. Quand elles existent (récolte de bois de feu ou cueillette de grumes), elles sont tout à fait compatibles avec un bon maintien des milieux. Le risque d'une dégradation par une populi-culture intensive est limité dans la mesure où très peu de stations présentes peuvent convenir à cette essence.

Dans l'état actuel des choses, ces habitats sont maintenus dans un bon état de conservation. **S'il n'y a pas de changements notables de gestion, le bon état de conservation sera maintenu dans le futur. Le morcellement qui constitue une forte contrainte pour les opérations de gestion est un atout pour le maintien de la diversité au niveau du site.** Il empêche les coupes rases sur de vastes surfaces, la monoculture de certaines essences et favorise un mélange des structures sur tout le site. » (Bouchet et Gaudin, 2000).

★★★ Action forêt 3 : mesure « forêt alluviale »

Objectifs	Maîtrise d'ouvrage
<p>Maintien de la forêt alluviale Promouvoir une sylviculture feuillue pour la production de bois d'œuvre de qualité², à récolter à l'optimum individuel de maturité lorsque cela est possible. Maintenir une production raisonnée issue de taillis (bois de chauffage, piquets...) qui ne constitue pas une menace pour le maintien des habitats et fait partie des pratiques importantes en forêt privée.</p> <p><u>Habitats / espèces visés</u> Forêt alluviale et espèces associées</p> <p><u>Description de l'action</u> <i>(Les recommandations suivantes relèvent surtout d'une « mise par écrit » des bonnes pratiques actuelles)</i></p> <p>➤ Situation écologiquement ou économiquement défavorable aux peupliers* et aux résineux donc ne pas planter ces essences.</p> <p>➤ L'Orme lisse, espèce rare est à conserver quand il est présent dans le mélange.</p> <p>➤ Ne pas drainer (coût élevé, risques d'entraîner une tendance à la sécheresse estivale et de modification du régime des eaux dans le sol, techniquement infaisable sur ce site),</p> <p>➤ Ne pas labourer,</p> <p>➤ Ne pas utiliser de produits agro-pharmaceutiques à proximité du cours d'eau (pour cette dernière recommandation, une zone tampon d'au moins 50 mètres de larges de part et d'autre du cours d'eau est recommandée – cf circulaire DERF n° 3004 du 11-02-93). Sur le reste du site, cette utilisation devra être restreinte**.</p> <p>➤ Développement des jeunes peuplements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • priorité à la régénération naturelle; • si celle-ci ne s'installe pas, plantation envisageable en utilisant les essences du cortège de l'habitat, adaptées à la station, de préférence autochtone dans le but de préserver la diversité génétique -> liste de ces essences à mettre à la disposition des gestionnaires et propriétaires, • dégagements mécaniques ou manuels ; ne pas utiliser systématiquement de produits agro-pharmaceutiques** pour l'entretien des plants. Employer de préférence des moyens tels que le paillage (bâches plastiques autour des plants) ou la pose de dalles. • Dans les secteurs les plus humides l'Aulne glutineux devra être favorisé (taillis ou futaie). <p>➤ Entretien léger de la ripisylve : <u>coupe des arbres dangereux de berge</u>, menaçant de tomber, mais laisser sur place un certain nombre d'embâcles à l'origine de micro-retenues favorables au développement de nombreuses espèces aquatiques. Favoriser le taillis qui consolide les berges et le recépage qui assure le maintien de grosses souches favorables à la faune aquatique.</p> <p>➤ Maintien d'arbres morts³, surannés ou dépérissant : les arbres maintenus (1 à 5 minimum par ha) seront des individus sans intérêt commercial ou des arbres monumentaux et sans risque pour les arbres sains. Ils permettent la présence de coléoptères saproxylophages ou de champignons se développant aux dépens du bois mort. Les arbres</p>	<p>A définir</p> <p><u>Mise en œuvre et partenaires</u> Propriétaires, CRPF</p> <p><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>Contrat forestier Natura 2000 avec les propriétaires forestiers. Mesures possibles :</p> <p>F27.008 « Dégagements ou débroussailllements manuels ou mécaniques en bordure de plans d'eau ou de cours d'eau » ☞ 400 € / ha / passage</p> <p>F27.003 « Travaux de diversification écologique des peuplements » ☞ 5 € par plants</p> <p>F27.006 0A et 0B « création et restauration de ripisylves et stabilisation des berges » ☞ 2 € par ml ou 5 € par plants</p>

² Dans le contexte du marché actuel, produire du bois de haute qualité reste possible, si le propriétaire dispose d'un lot suffisamment conséquent (30 m³ en moyenne) ou de quelques « très beaux arbres » comme le merisier ou le noyer (potentiellement adapté sur certaines zones du site).

³ « Passé une courte phase critique (quelques mois à 1 an) où l'arbre peut abriter des insectes ravageurs comme les scolytes ou certains champignons pathogènes (pourridés), il devient le terrain privilégié des décomposeurs et n'est plus alors un foyer d'infection potentiel. Dans la plupart des cas, sa valeur technologique est fortement diminuée, voire nulle. Dès lors, les intérêts à maintenir quelques arbres creux ou mort sont nombreux :

- Amélioration du fonctionnement de l'écosystème forestier en favorisant le cycle de la matière organique, donc de l'humus
- Réservoir de nourriture et abri pour de nombreuses espèces animales : insectes xylophages (dont Lucane cerf-volant), oiseaux, chauves-souris, écureuil...
- Au niveau sylvicole, ces arbres ne sont plus concurrents de leurs voisins, aussi bien sur le plan racinaires qu'aérien. Cependant, pour d'évidentes raisons de sécurité, il n'est pas conseillé de maintenir des arbres secs en bordure de chemin »

(PERRIN in Sylvinfo, 1998).

Site Natura 2000 n° 8 « Pelouse des Brebis à Brienne-la-Vieille »

<p>saprophylophages ou de champignons se développant aux dépens du bois mort. Les arbres retenus seront éloignés au maximum des éventuels chemins, pistes et sentiers pour minimiser les risques de chutes de branches ou d'arbres sur les promeneurs ou les personnels techniques. Veiller à ne pas répandre de lubrifiant ou de carburant, source de pollution -> information</p> <p>➤ Eviter le passage d'engins lourds et le travail du sol (grande fragilité des sols)</p>	<p>F27.011 0A et 0B « Aide au débardage par câble ou au débardage à cheval » ⚡ 5 €/m³ (câble) ou 10 €/m³ (cheval)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Recommandations générales et remarques :</u></p> <p>*Seul le peuplier grisard semble adapté à certaines stations du site. Cette essence répond bien à la régénération naturelle, mais au cas où une plantation serait réalisée, elle ne devra pas être monospécifique. D'après le CRPF, il est important de laisser à cette essence une place sur le site, car elle s'avère intéressante pour les particuliers et ne semble pas dangereuse pour l'écosystème.</p> <p>** L'utilisation de produits agro-pharmaceutiques ne pourra être envisagée (uniquement sur le robinier et le peuplier grisard) qu'après échec de toutes autres solutions, et avec une extrême précaution sur le produit utilisé et sur la base d'une innocuité reconnue. En cas d'utilisation de tels produits, il conviendra alors de prévoir un suivi scientifique de l'impact sur l'essence visée ainsi que sur les biocénoses voisines.</p>	

★★ Action forêt 4: mesure « chênaie pédonculée »

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <p>Maintien de la chênaie pédonculée. Promouvoir une sylviculture feuillue pour la production de bois d'œuvre de qualité à récolter à l'optimum individuel de maturité, lorsque cela est possible. Maintenir une production raisonnée issue de taillis (bois de chauffage, piquets...) qui ne constitue pas une menace pour le maintien des habitats et fait partie des pratiques importantes en forêt privée.</p> <p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Chênaie pédonculée et espèces associées</p>	<p style="text-align: center;"><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>A définir</p> <p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>Propriétaires, CRPF</p>
---	---

Description de l'action	Budget prévisionnel
<p><i>(Les recommandations suivantes relèvent surtout d'une « mise par écrit » des bonnes pratiques actuelles)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Situation écologiquement ou économiquement défavorable aux clones de peupliers* et aux résineux donc ne pas planter ces essences ➤ Développement des jeunes peuplements <ul style="list-style-type: none"> • la régénération naturelle est plus ou moins abondante, notamment en feuillus précieux qu'il convient alors de favoriser au maximum, • l'enrichissement lors des opérations de régénération est envisageable avec des essences du cortège de l'habitat (Chêne pédonculé, Frêne, Merisier, Erable sycomore) en complément d'une régénération naturelle qui s'avérerait insuffisante. On préférera des essences autochtones de façon à maintenir l'intégrité génétique des populations autochtones, • dégagements mécaniques ou manuels ; Ne pas utiliser systématiquement de produits agro-pharmaceutiques** pour l'entretien des plants. Employer de préférence des moyens tels que le paillage (bâches plastiques autour des plants) ou la pose de dalles. ➤ Maintien d'un couvert minimum : éviter les découverts sur de trop grandes surfaces (envahissement par les ronces), maintien d'un sous-étage limitant les risques de brogues sur le Chêne pédonculé ➤ Intérêt multiple de conserver une diversité d'essences <ul style="list-style-type: none"> • Conserver un maximum d'essences d'accompagnement (Tilleul à petites feuilles, Erable sycomore, Ormes, Charme, Tremble, Bouleaux) à titre de diversification en plus des essences principales valorisées à titre sylvicole. • Maintenir un mélange d'essences principales et secondaires remplit deux rôles : <ul style="list-style-type: none"> - sylvicole, par le gainage des essences par le sous-étage arboré et arbustif ; - patrimonial, par le maintien d'une diversité d'essences importante. ➤ Maintien d'arbres morts, surannés ou dépérissant : les arbres maintenus (1 à 5 par ha) seront des individus sans intérêt commercial ou des arbres monumentaux et sans risque pour les arbres sains. Ils permettent la présence de coléoptères saproxylophages ou de champignons se développant aux dépens du bois mort. Les arbres retenus seront éloignés au maximum des éventuels chemins, pistes et sentiers pour minimiser les risques de chutes de branches ou d'arbres sur les promeneurs ou les personnels techniques. ➤ Sensibilité des sols légèrement hydromorphes au tassement (éviter les passages répétés d'engins mécaniques, surtout en période très humide. débarder en période de gel de préférence) 	<p>Contrats forestiers Natura 2000 avec les propriétaires forestiers. Mesures possibles :</p> <p>F27.003 « Travaux de diversification écologique des peuplements » ☞ 5 € par plants</p> <p>F27.008 « Dégagements ou débroussailllements manuels ou mécaniques en bordure de plans d'eau ou de cours d'eau » ☞ 400 € /ha/ passage</p> <p>F27.011 0A et 0B « Aide au débardage par câble ou au débardage à cheval » ☞ 5 €/m³ (câble) ou 10 €/m³ (cheval)</p>

Recommandations générales, remarques

(cheval)

- *Seul le peuplier grisard semble adapté à certaines stations du site. Cette essence répond bien à la régénération naturelle, mais au cas où une plantation serait réalisée, elle ne devra pas être monospécifique. D'après le CRPF, il est important de laisser à cette essence une place sur le site, car elle s'avère intéressante pour les particuliers et ne semble pas dangereuse pour l'écosystème.

- Le Robinier est une essence importée. Elle peut rapidement devenir envahissante car elle possède une forte dynamique de colonisation. Il conviendra donc de limiter sa présence au niveau du site. Une information dans ce sens devra être faite au niveau des propriétaires (Bouchet et Gaudin, 2000).

- ** L'utilisation de produits agro-pharmaceutiques ne pourra être envisagée (**uniquement sur le robinier et le peuplier grisard**) qu'après échec de toutes autres solutions, et avec une extrême précaution sur le produit utilisé et sur la base d'une innocuité reconnue. En cas d'utilisation de tels produits, il conviendra alors de prévoir un suivi scientifique de l'impact sur l'essence visée ainsi que sur les biocénoses voisines.

c _ La rivière

Seuls 2 km de rives de l'Aube font strictement partie du site.

Par conséquent, les recommandations concernent en majeure partie des actions à engager au-delà du site, en dehors du cadre de l'application de la Directive Habitats. Leur mise en œuvre est cependant essentielle pour le maintien, ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats et des espèces d'intérêt communautaires suivants :

*Cordulie à corps fin
Chabot
Lamproie de planer*

Martin pêcheur

Forêt alluviale résiduelle

Pour mémoire, ces recommandations sont proposées en annexe :

Annexe 13 : Propositions d'actions complémentaires concernant la rivière – hors cadre Natura 2000

★★★ Action rivière : entretien raisonné du cours d'eau (tronçon de l'Aube concerné par le site)	
<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <p>Préserver et améliorer la gestion des boisements rivulaires Préserver les habitats aquatiques et rivulaires</p> <p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Forêt alluviale, Chabot, Lamproie, Cordulie, Martin pêcheur (<i>espèce potentielle : Loutre</i>)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>Syndicat de rivière</p> <p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>DDAF, DIREN, DDE, AESN, PNRFO, Fédération de pêche, AAPPMA, collectivités etc</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ pas d'aménagements lourds (enrochements, barrages, seuils, rectification du cours d'eau, drainages) ➤ maintenir une bande tampon en essences indigènes (installation facile et naturelle de ces essences), en mélange de préférence (Saules, Aulne, Frêne) en bordure du cours d'eau ➤ entretien léger de la ripisylve (voir Action forêt 3 « mesures forêt alluviale ») ➤ curages : à éviter au maximum ➤ favoriser le fascinage* 	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>Contrat forestier Natura 2000 avec les propriétaires forestiers. Mesures possibles :</p> <p>F27.006 0A et 0B « création et restauration de ripisylves et stabilisation des berges » ☞ 2 € par ml ou 5 € par plants</p> <p>F27.008 « Dégagements ou débroussailllements manuels ou mécaniques en bordure de plans d'eau ou de cours d'eau » ☞ 400 € /ha/ passage</p>
<p style="text-align: center;"><u>Recommandations générales, remarques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ envisager un contrat de rivière ➤ La restauration des frayères pourrait faire l'objet d'une réflexion en fonction des résultats obtenus lors du suivi des peuplements piscicoles (Action étude 5) ➤ Application de la <u>Charte du Parc</u> : « les interventions humaines nécessaires à la gestion et à l'amélioration du réseau hydrographique veilleront à ne pas dégrader les milieux. Plusieurs actions sont à mener : entretien des ruisseaux et rivières et de leurs berges, entretien des paysages riverains » 	

2 - Connaître

a - Améliorer les connaissances

★ Action étude 1 : Compléments d'études sur la forêt alluviale

<u>Objectifs</u>		<u>Maîtrise d'ouvrage</u>	
Améliorer les connaissances sur l'état et la dynamique des forêts alluviales et des conséquences de la tempête		A définir	
<u>Habitat / espèce visés</u>		<u>Mise en œuvre et partenaires</u>	
Forêt alluviale		CRPF, AESN, CPNCA, PNRFO	
<u>Description de l'action</u>		<u>Budget prévisionnel</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivre les régénérations après la tempête : arbres, insectes saproxylophages, pics, ... ➤ Inventaires à poursuivre pour préciser l'aire de répartition de la forêt alluviale et sa diversité régionale. Un doute subsistant quant à l'unité phytosociologique choisie pour certaines forêts alluviales de la vallée de l'Aube et de la Seine (Royer, com. pers.), une étude plus précise permettrait de réaliser une typologie de ces forêts dans la région. ➤ Faire une synthèse des connaissances actuelles sur la gestion des forêts alluviales. 		7600 € à répartir sur les 6 ans	
<u>Recommandations générales</u>			
Prendre en compte les études sur les forêts alluviales du bassin Seine-Normandie de l'Agence de l'Eau			

★ Action étude 2 : compléments d'inventaires faunistiques

<u>Objectifs</u>		<u>Maîtrise d'ouvrage</u>	
Mieux connaître les potentialités d'accueil du site		Commune de Brienne-la-Vieille, PNRFO ou CPNCA	
<u>Habitat / espèce visés</u>		<u>Mise en œuvre et partenaires</u>	
Tous		CPNCA, PNRFO, Groupe entomologique champenois...	
<u>Description de l'action</u>		<u>Budget prévisionnel</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inventaire des amphibiens et reptiles (groupes non prospectés dans le cadre de ce document d'objectifs) ➤ Compléments d'inventaires entomologiques (notamment recherche du Lucane cerf-Volant) et chiroptérologiques 		Environ 9000 € à répartir sur les 6 ans	

★★ Action étude 3 : Complément d'étude sur le peuplement piscicole

<u>Objectifs</u>		<u>Maîtrise d'ouvrage</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préciser l'état actuel des populations et réfléchir à la gestion et au suivi à mettre en œuvre pour leur conservation. 		CSP, PNRFO ou commune	
<u>Habitat / espèce visés</u>		<u>Mise en œuvre et partenaires</u>	
Chabot, Lamproie		Fédération de pêche, AAPPMA, CSP, AESN	
<u>Description de l'action</u>		<u>Budget prévisionnel</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Descriptif des habitats piscicoles (dont état des lieux concernant les frayères) ➤ Définir une gestion de conservation des populations ➤ Suivi du peuplement piscicole (pêche électrique) 		A préciser dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB	

b - Evaluer les résultats de la gestion

*** Action étude 4 : Suivi de la gestion menée sur la pelouse

<p align="center"><u>Objectifs</u></p> <p>Mettre en œuvre un protocole de suivi permettant de mesurer l'influence de la gestion sur la végétation et la faune. Définir des indicateurs permettant de fixer des repères pour déterminer la meilleure période de fauche ou de pâturage.</p> <p align="center"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Pelouse calcaire, Damier de la Succise, Pie-grièche écorcheur</p>	<p align="center"><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>Commune de Brienne-la-Vieille, PNRFO ou CPNCA</p> <p align="center"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>CPNCA</p>
<p align="center"><u>Description de l'action</u></p> <p>➤ Suivi phytosociologique de la végétation : Mise en place de placettes témoins (2 placettes gérées et 2 placettes non gérées) où seront réalisées des inventaires phytosociologiques permettant de suivre l'évolution de la végétation.</p> <p>➤ Suivi des espèces animales d'intérêt communautaire : protocole à définir pour l'entomofaune (voir Action étude 6) et l'avifaune (voir Action étude 7)</p> <p>➤ Le plan de gestion, propre au périmètre de pelouse géré par le Conservatoire au sein du site Natura 2000, devra être évalué et réactualisé d'ici 2006 et pourra donc servir de base au suivi de la pelouse. Il comprend les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des objectifs de gestion fixés - Evaluation des opérations programmées et coûts correspondants - Synthèse des résultats du suivi scientifique et des compléments d'inventaires biologiques - Contacts avec les principaux partenaires et acteurs sur la pelouse - Etablissement d'un nouveau calendrier d'actions 	<p align="center"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>Suivi de la végétation : 1200 € pour la première année puis 1000€/année de suivi.</p> <p>Suivi des espèces animales : à définir lors de la mise en œuvre du DOCOB.</p> <p>Evaluation et réactualisation du Plan de gestion du site CPNCA : 3700 €</p>
<p align="center"><u>Indicateurs à suivre pour l'évaluation</u></p> <p><i>Indicateurs pertinents pour suivre cet habitat :</i> Evolution des superficies de fruticées et de pelouse l'une par rapport à l'autre (l'objectif étant de limiter la progression de la fruticée sur la pelouse tout en conservant des bosquets pour l'avifaune et l'entomofaune)</p> <p><i>Indicateurs pertinents pour suivre la végétation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Densité des populations de graminées sociales par rapport aux autres espèces végétales - Etat des stations d'espèces végétales remarquables - Constatation de signes d'envahissement de certaines espèces végétales de la strate herbacée <p><i>Indicateurs pertinents pour suivre la faune:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des populations (nombre d'individus contactés, sexe ratio, proportion jeunes/adultes) - Présence d'éléments vitaux pour ces espèces au sein de leur habitat (gîte, plante hôte, frayère, arbre creux...) 	

★★★ Action étude 5 : Suivi de la gestion menée sur les habitats forestiers

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <p>Définir des indicateurs permettant de suivre l'évolution des peuplements et des populations. Mettre en œuvre un protocole de suivi permettant de mesurer l'influence de la gestion sur les peuplements et la faune associée.</p> <p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Forêt alluviale, Chênaie charmaie, Loutre, Pic noir</p>	<p style="text-align: center;"><u>Maîtrise d'ouvrage</u> CRPF, PNRFO, CPNCA</p> <p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u> CRPF, PNRFO, CPNCA</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <p>➤ Suivi des peuplements : Mise en place de placettes témoins chez les propriétaires ayant optés pour une gestion particulière (placettes gérées et placettes non gérées) où seront réalisées des inventaires permettant de suivre l'évolution de la végétation.</p> <p>➤ Suivi des espèces animales d'intérêt communautaire : protocole à définir (voir Actions étude 1, 2, 7, 6)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>A définir</p>
<p style="text-align: center;"><u>Indicateurs à suivre pour l'évaluation</u></p> <p><i>Indicateurs pertinents pour suivre les habitats :</i> - Evolution de la surface de ces habitats</p> <p><i>Indicateurs pertinents pour suivre les peuplements :</i> - Evolution des différentes strates (arborée, arbustive et herbacée) les unes par rapport aux autres - Evolution de la végétation composant la strate herbacée - Etat de la régénération et du peuplement adulte</p> <p><i>Indicateurs pertinents pour suivre la faune:</i> - Etat des populations (nombre d'individus contactés, sexe ratio, proportion jeunes/adultes) - Présence d'éléments vitaux pour ces espèces au sein de leur habitat (gîte, plante hôte, arbre creux...)</p>	

★★★ Action étude 6 : Identifier l'état de conservation sur le site du Damier de la Succise et de la Cordulie à corps fin et suivre l'influence de la gestion sur ces populations

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <p>Préciser l'état des populations et identifier les secteurs de reproduction Vérifier que la gestion a un impact positif sur celles-ci, en particulier sur le Damier de la Succise, se reproduisant uniquement sur la pelouse. Etudier la période optimale et la fréquence de fauche, ou de la charge de pâturage</p> <p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Damier de la Succise, Cordulie à corps fin</p>	<p style="text-align: center;"><u>Maîtrise d'ouvrage</u> CPNCA, commune ou PNRFO</p> <p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u> CPNCA</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <p>➤ Préciser la cartographie des habitats d'espèces</p> <p>➤ Evaluer les populations sur le site. Pour le Damier, le suivi des adultes devra être effectué au printemps : méthode du transect d'observation afin d'obtenir un indice d'abondance (POLLARD, 1982) des nids de chenilles en juillet et en août (LEWIS et HURFORD, 1997).</p>	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>Environ (état initial, suivi) = 7600 €</p>

<u>Indicateurs à suivre pour l'évaluation</u>	
<p><i>Indicateurs pertinents :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des populations (nombre d'individus contactés, proportion larves/adultes) - Présence d'éléments vitaux pour ces espèces au sein de leur habitat (plante hôte, nourriture...) 	

★★ Action étude 7 : Suivi de la population d'oiseaux nicheurs

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <p>Evaluer l'état des populations pour les espèces patrimoniales nicheuses et les espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Evaluer l'influence de la gestion sur ces espèces</p> <p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Pic mar, pic noir, Pie-grièche écorcheur, Martin Pêcheur, Busard Saint-Martin</p>	<p style="text-align: center;"><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>CPNCA, PNRFO ou commune</p> <p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>CPNCA, PNRFO, LPO</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi quantitatif par la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance pour l'ensemble des oiseaux nicheurs ➤ Suivi quantitatif plus précis pour ce qui concerne les oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux les moins répandus sur le site (dans la mesure où les effectifs sont réduits, la méthode IPA ne semble pas appropriée pour le suivi).⁴ Il serait donc nécessaire de réfléchir à une méthode de suivi différente. <p>Eventuellement, intégrer le site au programme STOC EPS (dans ce cas, nécessité d'un passage annuel)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>1500 € / suivi pelouse + 2300 € / suivi forêt, soit 3800 € à répartir sur les 6 ans</p>
<p style="text-align: center;"><u>Indicateurs à suivre pour l'évaluation</u></p> <p><i>Indicateurs pertinents :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des populations (nombre d'individus, sexe ratio, nombre et état des nichés) - Présence d'éléments vitaux pour ces populations (postes de chant, lieu de chasse, lieu de reproduction, estimation de la quantité de nourriture disponible) 	

★★★ Action étude 8 : Evaluer le DOCOB

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <p>Estimer si les objectifs fixés pour les 6 ans ont été atteints et fixer les nouveaux objectifs pour la même période.</p> <p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Tous</p>	<p style="text-align: center;"><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>PNRFO</p> <p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>CPNCA, PNRFO</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <p>➤ Analyser les résultats obtenus au bout des 6 ans dans les domaines de la gestion des milieux, de la connaissance des milieux et des espèces et de l'accueil du public sur le site.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>Evaluation du DOCOB : 3000 €</p>
<p style="text-align: center;"><u>Indicateurs à suivre pour l'évaluation</u></p> <p><i>Indicateurs pertinents pour les habitats</i> (Voir Action étude 4 à 7)</p>	

⁴ Remarque faite par la Ligue pour la protection des oiseaux
Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne / Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
Version du 5 mars 2003

3 - Accueillir, faire découvrir

★★★ Action accueil 1 : Accès et circulation sur le site

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <p>Atténuer le dérangement de la faune et le piétinement des milieux fragiles par des engins lourds.</p> <p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Tous</p>	<p style="text-align: center;"><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>Commune ou PNRFO</p> <p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>PNRFO, commune</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <p>➤ Faire respecter la réglementation en vigueur : circulation de véhicules à moteur interdite en dehors des activités professionnelles (loi du 3/01/91, décret du 20/03/92 sur la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels)</p> <p>➤ Poursuivre les pratiques actuelles <u>Maintien des barrières</u> à l'entrée du chemin afin de limiter l'accès motorisé aux propriétaires riverains et ayants droits <u>Accès pédestre, équestre, VTT</u> : autorisés dans les chemins uniquement <u>Débardage du bois</u> : promouvoir le débardage à cheval dans la forêt alluviale, interdire le stockage des bois sur la pelouse (bientôt en APB), laisser libre un unique chemin traversant la pelouse pour les usagers locaux.</p> <p>➤ Accès à la pelouse : <u>conserver l'accès actuel + entretenir le sentier pédestre</u> (voir accueil 2), dans le cadre du sentier pédagogique pour canaliser les visiteurs. En dehors, l'accès est limité aux visites guidées, chantiers, chasse. Eviter le passage d'engins lourds sur la pelouse pendant la période de végétation.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>Entretien des barrières : 100 € pour 6 ans</p>
<p style="text-align: center;"><u>Recommandations générales, remarques</u></p> <p><i>Conformément à la Charte du Parc :</i></p> <p>➤ les <u>arrêtés préfectoraux et municipaux</u> « confirmeront et compléteront les mesures actuelles de protection, tant en terme d'utilisation des espaces naturels, qu'en terme d'organisation dans le temps des activités liées à ces espaces (circulation, camping-caravaning, pêche, chasse, randonnée, sports nautiques ...)</p> <p>➤ « la circulation des véhicules à moteur de loisir tout terrain sera interdite dans l'ensemble des « espaces naturels à protéger » et sur les voies romaines. (...) Les communes s'engagent à mettre en œuvre ces interdictions avec l'assistance juridique du Syndicat mixte »</p> <p>➤ l'Arrêté de Protection de Biotope en cours de création, établira la liste des interdictions sur la pelouse des Brebis.</p> <p>➤ La mise en place de la Communauté de communes de Brienne-le-Château devrait permettre d'intégrer aux objectifs, l'entretien du sentier et de la pelouse par les emplois verts (en attente).</p>	

★★ Action accueil 2 : Entretien du futur sentier de découverte et aménagements complémentaires

<u>Objectifs</u>	<u>Maîtrise d'ouvrage</u>
Favoriser la découverte du site et sensibiliser le public en améliorant et en maintenant un accueil de qualité sur le sentier.	PNRFO <u>Mise en œuvre et partenaires</u> Commune ou Communauté de communes
<u>Description de l'action</u>	<u>Budget prévisionnel</u>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien du mobilier (traitement du bois régulier, remplacement des éléments dégradés ou disparus..) ➤ Entretien du parcours par fauche ➤ Compléments d'aménagements éventuels (si besoin) 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien du mobilier : 100 € / 2 ans - Entretien du parcours (fauche ou gyrobroyage 1 à 2 fois par an) : 650 € / an
<u>Recommandations générales</u>	<u>Budget prévisionnel</u>
<p>Le sentier de découverte est en cours de réalisation par le PNRFO (via le Conservatoire et le graphiste Toucan-Toucan). La conception et la mise en place du mobilier devraient être finalisées en 2003.</p> <p>La réalisation d'un parking, pour accueillir les visiteurs du sentier, est également en cours de négociation avec la commune de Brienne-la-Vieille.</p> <p>Cette action concerne donc surtout l'entretien de l'ensemble des éléments du sentier (parking, mobilier, réédition de plaquettes accompagnant le sentier, balisage par fauche du parcours).</p> <p>La mise en place de la Communauté de communes de Brienne-le-Château devrait permettre d'intégrer aux objectifs, l'entretien du sentier et de la pelouse par les emplois verts (en attente).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compléments d'aménagement : 305€ pour 6 ans

★★ Action accueil 3 : Favoriser la découverte du site auprès du grand public et poursuivre la concertation avec les acteurs locaux

<u>Objectifs</u>	<u>Maîtrise d'ouvrage</u>
Continuer à valoriser l'intérêt écologique du site et promouvoir une meilleure gestion globale de celui-ci par les usagers et les propriétaires.	PNRFO, CPNCA, commune <u>Mise en œuvre et partenaires</u> CPNCA /PNRFO
<u>Description de l'action</u>	<u>Budget prévisionnel</u>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des réunions d'information et des visites sur le terrain avec les propriétaires afin de les tenir au courant des résultats de la gestion engagée ou à engager ➤ Faire paraître régulièrement des bulletin d'information concernant le site et la démarche Natura 2000 (revue du PNRFO ou infositr du Conservatoire) ➤ Organiser et animer des « sorties nature » pour le grand public, en s'appuyant, soit sur le sentier de découverte du PNRFO, soit sur la pelouse calcaire gérée par le Conservatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et animation de sorties ou réunions pour les acteurs de Natura 2000 : 1600 € / évènement (prévoir au moins 3 réunions et 3 Sorties sur les 6 ans) Réalisation et distribution des bulletins d'information : 600 € / parution (au moins 1 par an) - Préparation et animation de sorties grand public : 960 € / sortie (prévoir au moins 1 sortie par an)

4 - Divers

★ Action divers : gestion adaptée de la tranchée forestière sous la ligne haute-tension EDF

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <p>Favoriser une gestion écologique de la tranchée forestière de la ligne haute-tension, au moins au niveau du site</p> <p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Forêt alluviale, oiseaux en général</p>	<p style="text-align: center;"><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>EDF</p> <p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>EDF PNRFO</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <p>➤ entretien de la ligne : limiter le broyage des ligneux</p> <p style="margin-left: 20px;">➔ préférer un broyage tous les 2/3 ans en période hivernale</p> <p style="margin-left: 20px;">➔ ou : bucheronnage sélectif des arbres ayant atteint une taille « critique »</p> <p style="margin-left: 20px;">➔ préserver la ripisylve</p> <p style="margin-left: 20px;">➔ maintenir des zones ouvertes</p> <p>➤ pose de dispositifs d'avertissement pour les oiseaux</p> <p>➤</p>	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>0 € (action propre à EDF)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Recommandations générales, remarques</u></p> <p>Le maintien d'une zone ouverte ou semi-ouverte au sein de la forêt n'est pas défavorable au site, de même qu'une ripisylve rajeunie périodiquement ; seul le mode d'entretien mérite d'être revu.</p>	

LEXIQUE

LEXIQUE

Calcicole/calciophile : qui se rencontre préférentiellement sur des sols riches en calcium (plante ou végétation calcicole).

Caractéristiques (espèces) : espèce dont la fréquence est significativement plus élevée dans un groupement végétal déterminé que dans tous les autres groupements.

Chemin de souffrance : chemin traversant une multitude de propriétés où chacun des propriétaires doit « souffrir » l'utilisation de ce chemin par les autres propriétaires.

Compagne (espèce) : espèce fréquente dans un groupement végétal donné, quoique non caractéristique.

CORINE BIOTOPES: méthode pour identifier et décrire de façon concise les milieux naturels d'importance majeure pour la protection de la nature. La base de cette méthode s'appuie sur la classification phytosociologique.

Directive "Habitats-faune-flore" : Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats *naturels* (ne pas confondre avec les habitations) ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la constitution d'un réseau de sites (le réseau Natura 2000) abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels), une annexe II (espèces animales et végétales) et une annexe IV (espèces d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte) pour lesquels les Etats membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et une annexe III relative aux critères de sélection des sites.

Directive "Oiseaux" : Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux dans les Etats membres et celle de leurs habitats. Les Etats membres doivent désigner des Zones de Protection Spéciales (ZPS) pour protéger les habitats des espèces d'oiseaux les plus menacés, figurant à l'annexe I de cette Directive.

Directive européenne : texte adopté par les Etats membres de l'Union européenne prévoyant une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque Etat le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir. Chaque Etat doit rendre son droit national conforme à une directive européenne.

Diversité biologique : expression de la variété de la vie sur la planète à tous ses niveaux d'organisation. Elle comprend notamment les microorganismes, les espèces sauvages végétales et animales. Ce sont aussi des milieux comme les eaux douces, les eaux marines, les forêts, les tourbières, les prairies, les marais, les dunes,...

Écotype : forme d'une espèce différente en raison de conditions écologiques différentes (par exemple, une plante plus petite en montagne qu'en plaine)

Espèces d'intérêt communautaire : espèces en *danger*, *vulnérables*, *rares* ou *endémiques* (c'est à dire propres à un territoire bien délimité) énumérées à l'annexe II de la directive et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.

Eutrophisation : processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de matières nutritives, modifiant profondément les espèces présentes et le fonctionnement de l'écosystème.

Fascinage : Opération d'aménagement des berges consistant à fixer les berges friables (lutte contre l'érosion) par la mise en place de matériaux tels que des piquets de bois.

Fruticée : formation végétale dense constituée par des arbustes et arbrisseaux souvent épineux.

Groupement végétal : végétation de physionomie relativement homogène, du fait de la domination d'une ou plusieurs formes biologiques (bois, pelouse, etc ...).

Habitat (au sens de la Directive) : c'est le milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales (ex : chênaie, pelouse...). Ce sont des zones terrestres ou aquatiques possédant des caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques communes.

Habitats d'intérêt communautaire : habitats en *danger*, ayant une *aire de répartition réduite* ou constituant des *exemples remarquables* de caractéristiques propres à une ou plusieurs des six régions biogéographiques, énumérés à l'annexe I de la directive et pour lesquels doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.

Habitats ou espèces prioritaires : habitats ou espèces en *danger* de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière. Ils sont signalés par un " * " aux annexes I et II de la directive « Habitats-faune-flore »

Manteau forestier : zone arbustive entre la forêt et la pelouse

Monovoltine : pour un papillon, espèce ne produisant qu'une génération par an.

Ourléification : évolution de la végétation de la pelouse vers une végétation d'ourlet (transition entre la pelouse et le manteau forestier).

Phytosociologie : étude des groupements des végétaux.

Pionnier (ère) : relatif à une espèce ou un ensemble d'espèces annonçant l'évolution future de la végétation (exemple : pionnière forestière dans une friche).

Région biogéographique : région qui s'étend sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente une faune, une flore et un milieu biologique conditionnés par des facteurs écologiques tels que le climat (précipitations, température...) et la géomorphologie (géologie, relief, altitude ..). L'Union européenne comprend 6 régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne (*) et méditerranéenne. La France est concernée par 4 de ces régions : alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne. (*) Canaries, Açores, Madère.

Relictuelle (espèce) : espèce antérieurement plus répandue, témoignant de la disparition progressive de ses conditions écologiques optimales.

Réseau Natura 2000 : réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales et les Zones Spéciales de Conservation. Dans les zones de ce réseau, les Etats Membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles. La France quant à elle, privilégie les mesures contractuelles.

Site d'Importance Communautaire (SIC) : un site qui contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat ou une espèce d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable et/ou qui contribue au maintien de la diversité biologique dans la ou les régions biogéographiques concernées.

Site RAMSAR : territoire classé en application de la convention internationale de Ramsar du 2 février 1971 ; c'est une zone humide reconnue d'un intérêt international pour la migration des oiseaux d'eau. La zone RAMSAR de Champagne humide est la plus vaste du territoire métropolitain.

Station : 1 - étendue de terrain de superficie variable, mais généralement modeste, où les conditions physiques et biologiques sont relativement homogènes.

2 - site où croît une plante donnée.

Surface terrière : Pour quantifier un peuplement forestier, on mesure la surface (en m²) de la section, à 1m30 du sol, de chacun des arbres de ce peuplement et on ramène à l'hectare pour avoir la surface terrière (en m²/ha). Une valeur importante pour la surface terrière signifie soit qu'il y a beaucoup d'arbres, soit que les arbres composant le peuplement sont gros.

Vicariant (pour un groupement végétal) : groupement végétal qui occupe la même place qu'un autre, mais dans une autre région.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Cet inventaire national, débuté en 1982, est un outil permettant d'orienter les politiques de gestion et de préservation de la nature.

Zones de Protection Spéciale (ZPS) : sites désignés par les Etats membres de l'Union européenne au titre de la directive 79-409 / CEE dite directive "Oiseaux".

Zones Spéciales de Conservation (ZSC) : sites désignés par les Etats membres de l'Union européenne au titre de la directive 92-43 / CEE dite directive "Habitats".

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- Agence de l'Eau Seine-Normandie, 1999.** - Bilan du 5^{ème} comité de bassin Seine-Normandie. CD ROM
- AGNES, T., CARANHAC, F., GERDEREAUX, D., HAMLET, V., 1996.** – Analyse des pêches au filet multimaille dans les réservoirs Seine, Marne et Aube 14-18 octobre 1996. l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs de la Seine. INRA Thonon-les-bains. 15p + ann.
- ALLARD, D., DUTOIT, T., 1995.** - Conservation des pelouses sèches du Nord-ouest de l'Europe : vers des modèles de gestion où l'homme à sa place. Le Courrier de la Nature. 152 : 17-22.
- AVET, J.-L., 1998.** – Premier inventaire du peuplement d'Odonates du Parc naturel régional de la forêt d'Orient. Parc naturel régional de la forêt d'Orient – Université de Bourgogne. 14 p+ ann.
- BERNIER, 1999** – Inventaires entomologiques de quelques sites du C.P.N.C.A. - Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. 16 p.
- BOUCHET, B, GAUDIN, S., 2000.** – site Natura 2000 n°8 : pelouse des brebis à Brienne-la-Vieille. Etude des peuplements forestiers. Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne. 6 p. + ann.
- BRUN, P., 1986.** - Toponymie et hydronymie du territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (Aube). Courrier scientifique du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient N°10 37 p
- Butterflies Under Threat Teal (BUTT), 1986.** – The management of chalk grassland for butterflies, Nature Conservancy Concl, Peterborough. 79 p.
- COLLECTIF, 1994.** - Le livre rouge inventaire de la faune menacée en France, Muséum National d'Histoire Naturelle. 175 p.
- Conseil Supérieur de la Pêche, 1991** – migr'en Seine
- COPPA, G., 1990.** – Eléments cartographiques et écologiques sur les Odonates de Champagne-Ardenne. AGURNA, Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de la Haute-Marne. 92p+ann.
- CRESPI, C., 1999.** - Pelouse des Brebis - Brienne-la-Vieille (Aube) - plan de gestion. Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.. 58 p + ann.
- CRETENOY, L., GERDEREAUX, D., HAMLET, V., 1995.** – Analyse des échantillons des jeunes poissons prélevés dans le canal d'aménée et le canal de restitution lors de la vidange des réservoirs Aube en 1995 : gardons, brèmes et perches. l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs de la Seine. INRA Thonon-les-bains. 21 p.
- CRETENOY, L., GERDEROY, D., 1997** – Etude piscicole et halieutique du barrage-réservoir Aube – synthèse des campagnes de 1990 à 1994. l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs de la Seine. INRA Thonon-les-bains. 63 p.
- DDAF, Fédération de pêche, 1986.** – Schéma départemental des vocations piscicoles et aquatiques. 28p.
- DDAF, Fédération de pêche, 1999.** – Schéma départemental des vocations piscicoles et aquatiques. 74 p.

DE LANGHE, JE., DELVOSALLE, L., DUVIGNAUD, J., LAMBINON, J., 1992. - Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines. Patrimoine du jardin botanique de Belgique. 4ème édition. 1092 p.

DELMAS, S., J., MAECHLER, 1999. – Catalogue permanent de l'entomofaune, série nationale. Lepidoptera Rhopalocera. Union de l'Entomologie Française. 98p.

DIREN Champagne-Ardenne, 2000. – les données géographiques de l'Environnement en Champagne-Ardenne. 59p.

DURIN, L., FRANCK, J., GEHU, J.-M., 1991. – Flore illustrée de la région Nord-Pas-de-Calais et des territoires voisins pour la détermination aisée et scientifique des plantes sauvages. 2^{ème} édition. Centre Régional de Phytosociologie. 323p.

DUVERGER, E., 1998. – Réalités et potentialités avifaunistique de la rivière Aube. Ligue pour la Protection des Oiseaux. IUP Environnement et société. 21 p. + ann

FAUVEL, B., et al., 1992. - Les oiseaux de Champagne-Ardenne - Centre Ornithologique de Champagne-Ardenne, 290 p.

FIERS, V., GAUVRIT, B., GAVAZZI, E., HAFFNER, P., MAURIN, H., 1997. - Statut de la faune de France métropolitaine - statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. MNHN, RNF, Min. De l'Environnement. 225 p.

GAULTIER, C., 1998. – inventaire des forêts alluviales du bassin Seine-Normandie : 1^{ère} phase – définition et classification des forêts alluviales. Ecosphère. Agence de l'eau Seine-Normandie. DIREN Ile-de-France. 38 p.

IIBRBS, République française, 1980 – Aménagement du bassin de la Seine. Barrage-réservoir Aube. Etude d'impact. Tome I : Objet et consistance de l'étude. Tome II : Etat de référence et impact. Tome III : Raison des choix du projet sur la plan de l'environnement. Tome IV : Mesures compensatoire.

JULVE, P., 1996. - Les pelouses sèches relictuelles en France. Hermine. ENF. 102p.

LEWIS, O.T., HURFORD, C., 1997. – Assessing the status of the marsh fritillary butterfly (Eurodryas aurinia) : an example for Glamorgan. Journal of insect conservation, 1 : 159-166.

MARTIN, C., 1998. – Suivi écologique des lacs-réservoirs de Champagne (1993-1997). IIBRBS. Centre d'Ingénierie aquatique. 234p.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (site internet : kiosque Natura 2000)

Muséum National d'Histoire Naturelle, 1997. – Statut de la faune de France métropolitaine. MNHN, RNF, Ministère de l'Environnement. 225p.

PERRIN, B., 1998. – Le maintien en forêt des arbres sans valeur est-il concevable ? Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne. Sylvinfo n° 27.

PLAISANCE G., 1959.- Les formations végétales et paysages ruraux. Lexique et guide bibliographique. Edition Gauthier - Villers, 267 pages.

POIRIER, M., 1999. – La loutre dans le Parc naturel régional de la forêt d'Orient ... le retour ? Parc naturel régional de la forêt d'Orient. 37 p.

POLLARD, E., 1982. – Monitoring butterflies abundance in relation of the management of a nature reserve. *Biological Conservation*. 24 : 317-328.

Préfecture de Région Champagne-Ardenne, 1999. – Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux – contribution de la Champagne-Ardenne. 110p.

RAMEAU, J.-C., 1997. - Corine Biotopes, version originale, types d'habitats français. - ENGREF. Muséum National d'Histoire Naturelle. 217p.

RAMEAU, J.C., MANSION, D., DUME, G., 1989. - Flore forestière française, guide écologique illustré - Tome 1 : plaines et collines. Institut pour le Développement forestier, 1785 p.

ROCHE, M., 1991. - Brienne et sa région au XVIIIe siècle. *Courrier scientifique du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient*. 15 :7-18.

ROLLET, P., 1998. – Inventaire faunistique de la vallée de l'Aube. Parc naturel régional de la forêt d'Orient Université de Lettres et de Sciences Humaines de Reims. 11 p

ROYER, J.-M., 1986. - Etude relative à la connaissance, la protection et la gestion de la pelouse des brebis à Brienne-la-Vieille (Aube). DRAE/Région Champagne-Ardenne. Laboratoire de Taxonomie expérimentale et de Phytosociologie de la Faculté des sciences de Besançon. 18 p.

ANNEXES

A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

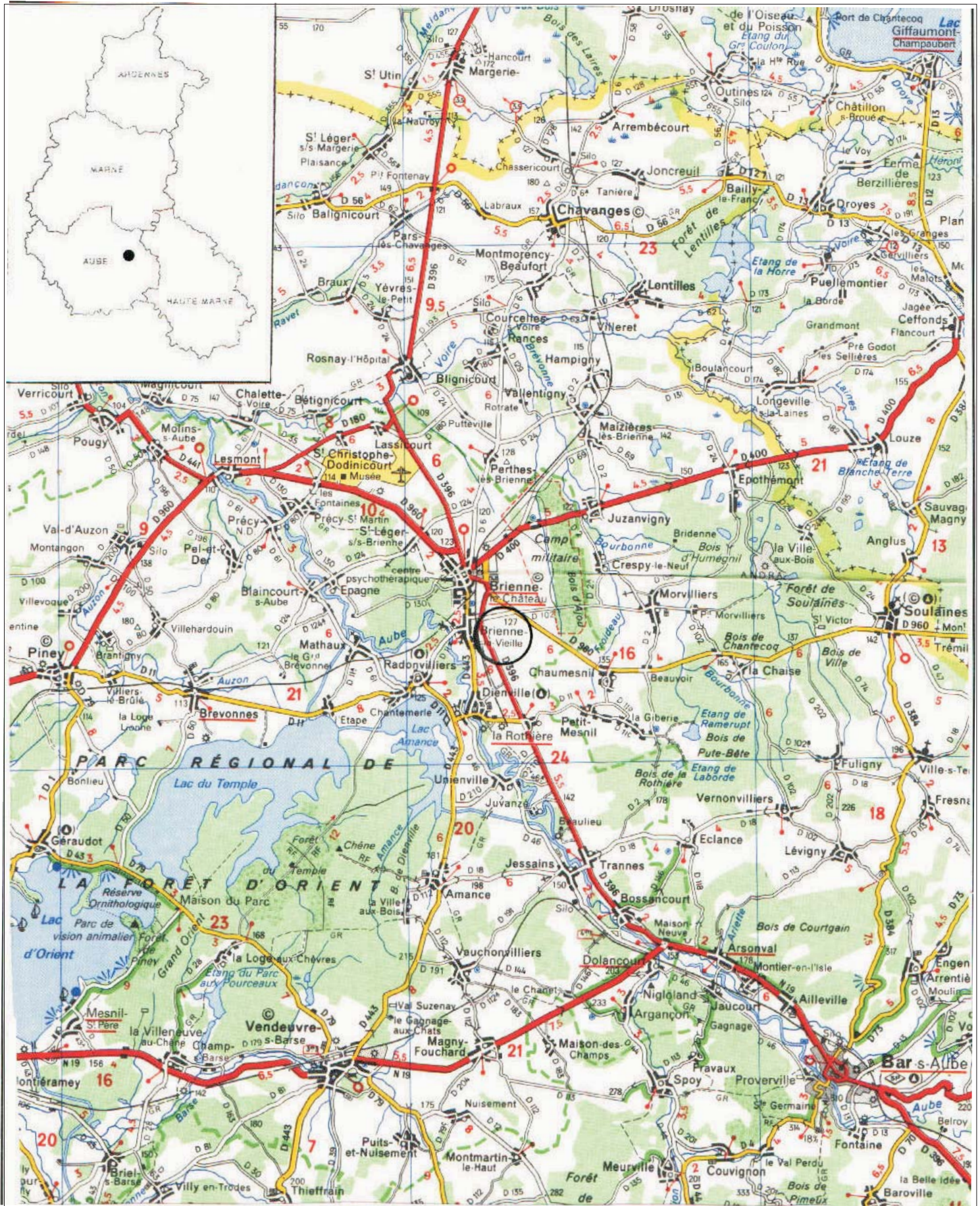
Annexe 1

Localisation générale du site Natura 2000

- ✓ Carte Michelin n° 61 au 1/200 000^{ème}

LOCALISATION GÉNÉRALE

(d'après la carte Michelin n°61 au 1/200 000 ème)



Echelle 0 m 8 Km



A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

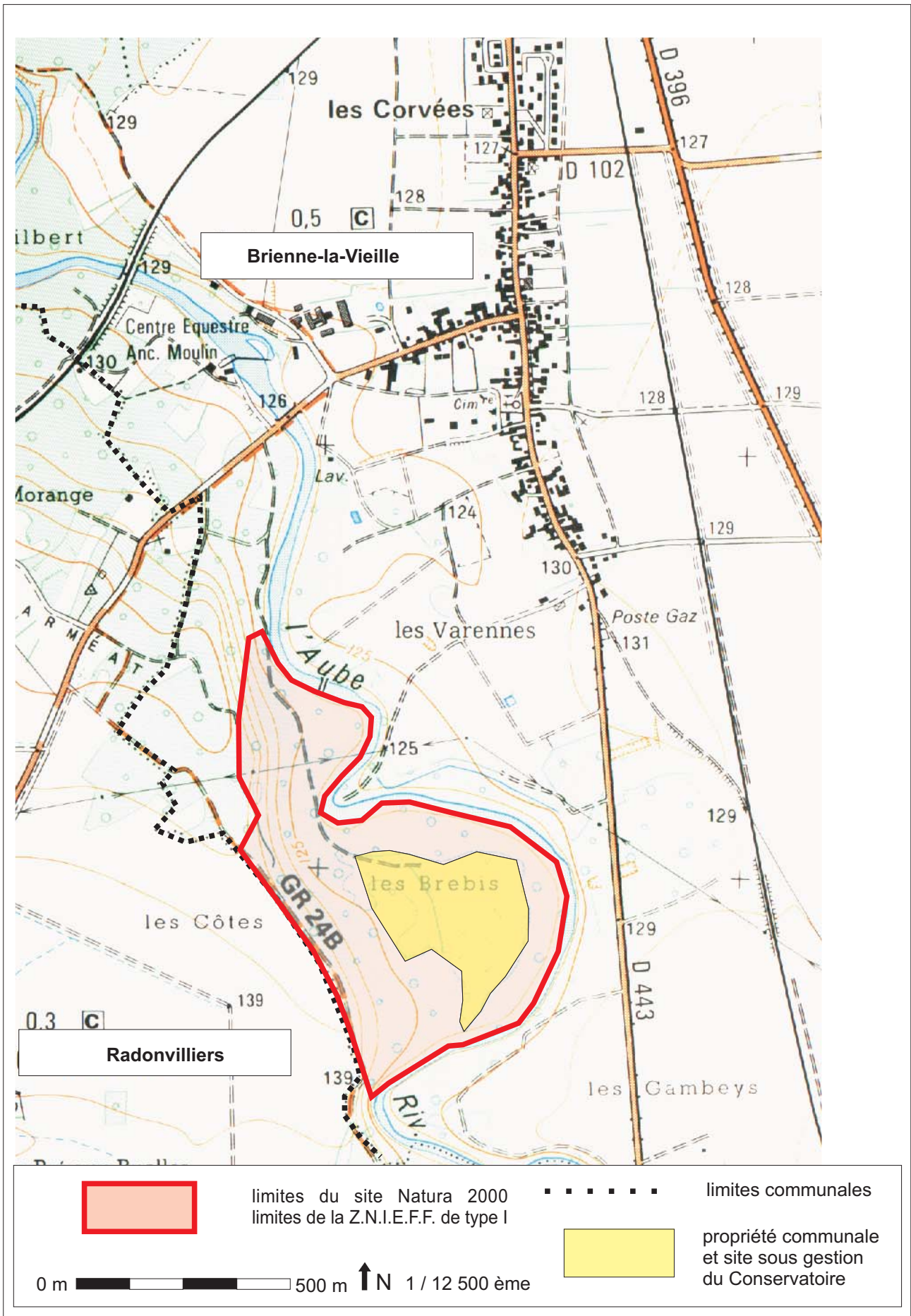
Annexe 2

Limites du site Natura 2000

- ✓ Carte IGN 2917 est au 1/25 000^{ème}.

LMITES DU SITE

D'après la carte I.G.N. n° 2917 est (Brienne-le-château) au 1/25 000 ème



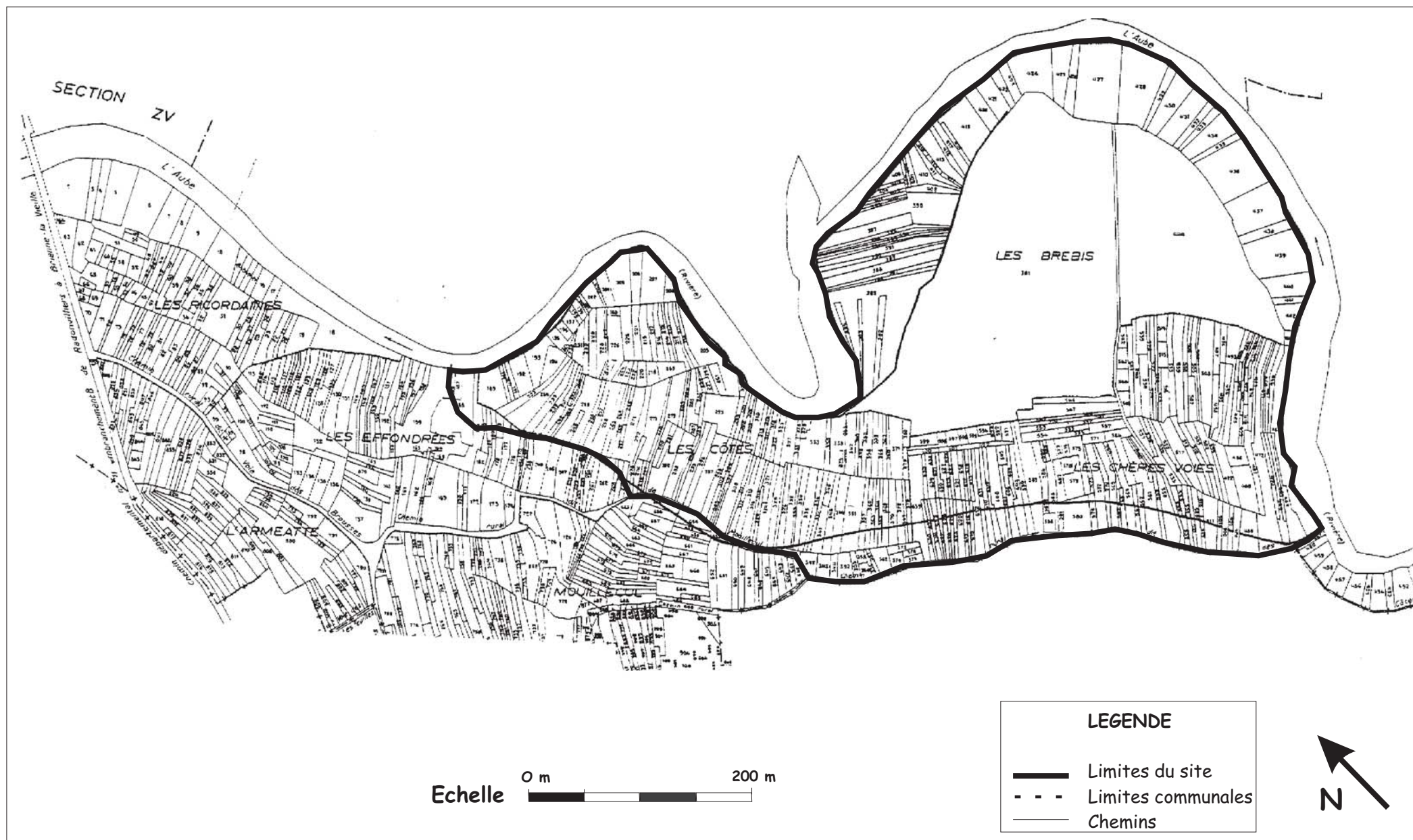
A - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

Annexe 3

Eléments cadastraux

- ✓ Plan cadastral
- ✓ Parcellaire du site Natura 2000 n°8

LIMITES CADASTRALES DU SITE NATURA 2000 N° 8
DE "LA PELOUSE DES BREBIS A BRIENNE-LA-VIEILLE"
(SECTION F)



Liste des parcelles cadastrales > 10 ares, du site Natura 2000 n°8

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Superficie			Nom du propriétaire	Coordonnées du propriétaire
			ha	a	ca		
F	448	Les Chères voies		23	39	Michel PAILLEY	2 impasse du Cray à Radonvillier
F	463	Les Chères voies		26	27	Simone CHANTIER ep. VAGBEAUX usuf. / Alain VAGBEAUX nu-prop.	79 rue de l'école militaire à Brienne-le-Château / 13 rue Labre à Paris 17
F	464	Les Chères voies		12	13	Charles BOUVIN et Josette BOULANGER	11, rue de vieux moulin à Brienne-la-Vieille
F	472	Les Chères voies		30	41	Marc BOUVIN ep. Roseline MAILLARD	Route de Villeret 10330 MONTMORENCY BEAUFORT
F	488	Les Chères voies		12	23	Charles BOUVIN et Josette BOULANGER	11, rue de vieux moulin à Brienne-la-Vieille
F	489	Les Chères voies		11	7	René PAILLET / Hélène PAILLET ep. Bernard DELAINE	16, rue Victor Brelost à Dienville / 49 avenue Paul Girard à Dienville
F	493	Les Chères voies		13	24	Marc BOUVIN ep. Roseline MAILLARD	Route de Villeret 10330 MONTMORENCY BEAUFORT
F	503	Les Chères voies		20	25	Michel PAILLEY	2 impasse du Cray à Radonvillier
F	511	Les Chères voies		10	13	Charles VAST	Dienville
F	517	Les Chères voies		11	58	Yves DELATRONCHETTE ep. EPINETTI Andrée	1 chemin des prêtres 10 500 Brienne-le-Château
F	547	Les Chères voies		15	38	Louis DEMOUGET ep. Josianne VAILLAUME	91 av. Paul Girard 10 500 Dienville
F	558	Les Chères voies		12	5	Yvette BOGE ep. HAMPE usuf. / Josette HAMPE ep. BOUQUIN nu-prop	Foyer logement à Brienne-le-château / 8 rue Emile GAUTHIER 10 300 Sainte Savine
F	561	Les Chères voies		17	81	Nicole WILLEMIN ep. LUQUIN Gérard	15 all de la Noiseraie 93 160 Noisy-le-grand
F	565	Les Chères voies		10	11	Marcel COLLARD	3 grde rue 10 500 Radonvilliers
F	572	Les Chères voies		11	8	Denis PAILLEY ep. LAURENT Claudie	44 rue Alexandre Hugot à Brienne-la-Vieille

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Superficie		Nom du propriétaire	Coordonnées du propriétaire
F	580	Les Chères voies	13	44	Emmanuel CHEVRY	52 rue Alexandre Hugot 10 500 Brienne-la-Vieille
F	589	Les Chères voies	19	0	Emmanuel CHEVRY	53 rue Alexandre Hugot 10 500 Brienne-la-Vieille
F	608	Les Chères voies	12	90	Clément CHAPELAIN ep. Lucie POUPAS / Lucie POUPAS	9 grande rue à Radonvillier
F	612	Les Chères voies	10	5	Georges CARTIER usuf. / Claude CARTIER nu-prop	1 route de Sermaize 51 340 Pargny sur Saulx / 2 rue Eugène Menuelle 10 280 Saint Mesmin
F	639	Les Chères voies	18	52	Marc BOUVIN	Route de Villeret 10330 MONTMORENCY BEAUFORT
F	381	Les Brebis	7	81	16	commune de Brienne-la-Vieille
F	385	Les Brebis	78	67	Daniel HUARD ep. Annick HEUREL	route de Perthes 10 500 Brienne-le-Château
F	388	Les Brebis	17	26	Charles BOUVIN et Josette BOULANGER	11, rue de vieux moulin à Brienne-la-Vieille
F	389	Les Brebis	10	30	Denis PAILLEY ep. LAURENT Claudie	44 rue Alexandre Hugot à Brienne-la-Vieille
F	391	Les Brebis	12	96	Marc BOUVIN ep. Roseline MAILLARD	Route de Villeret 10330 MONTMORENCY BEAUFORT
F	397	Les Brebis	15	86	Alexandre GROSMIRE ABEL ep. KEUNEL	Bergane 2093, 3 avenue de Choisy 75 643 PARIS Cedex 13
F	398	Les Brebis	32	51	Marc PAILLET	17 imp. des Cortins 10 150 Creney-près-Troyes
F	415	Les Brebis	10	24	Mme VOUILLEMONT	Dienville
F	419	Les Brebis	22	89	Stanislawa MATUSZEK	17 rue Alexandre Hugot 10 500 Brienne-la-Vieille
F	421	Les Brebis	10	48	Jean MILY ep. Barbara MOSKAL	8 all Nelson Mandella à Brienne-le-château
F	424	Les Brebis	22	97	Charles BOUVIN et Josette BOULANGER	11, rue de vieux moulin à Brienne-la-Vieille
F	425	Les Brebis	14	37	Marc BOUVIN ep. Roseline MAILLARD	Route de Villeret 10330 MONTMORENCY BEAUFORT
F	427	Les Brebis	47	78	Pierette JOFFRIN ep. Marcel MANON	16 rue Alexandre Hugot à Brienne-la-Vieille
F	428	Les Brebis	40	51	Paul VAUTRIN ep. Lucienne VAUTRIN	Brienne-la-Vieille
F	430	Les Brebis	15	54	Louis MAINOL ep. Micheline GUICHARD	23 rue André Duc 10 600 LA Chapelle Saint Luc
F	431	Les Brebis	15	91	Georges CARTIER usuf. / Claude CARTIER nu-prop	1 route de Sermaize 51 340 Pargny sur Saulx / 2 rue Eugène Menuelle 10 280 Saint Mesmin

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Superficie		Nom du propriétaire	Coordonnées du propriétaire	
F	434	Les Brebis	17	8	Michel FONTAINE ep. DAUVET	6 rue du Général Leclerc de Hautedo à Brienne-la-Vieille	
F	436	Les Brebis	39	46	Daniel HUARD ep. Annick HEUREL	route de Perthes 10 500 Brienne-le-Château	
F	437	Les Brebis	28	73	Roland PAILLEY	14 rue des maronniers 10 500 Précý Saint Martin	
F	439	Les Brebis	34	63	Mme CHANTIER usuf. / Annick VAGBEAUX nu-prop. / Alain VAGBEAU nu-prop	79 rue de l'école militaire à Brienne-le-Château / 51 rue de la Paix 10 000 Troyes / 13 rue Labre à Paris 17	
F	440	Les Brebis	13	17	M arc BOUVIN	Route de Villeret 10 330 Montmorency Beaufort	
F	444	Les Brebis	3	3	66	commune de Brienne-la-Vieille	
F	189	Les côtes	14	14	Marc BOUVIN	Route de Villeret 10 330 Montmorency Beaufort	
F	193	Les côtes	10	32	Etienne CERF	27 rue du Général Leclerc de Hautedo à Brienne-la-Vieille	
F	205	Les côtes	16	2	Gérard GROSMAIRE ep. Martine RISSE	8 rue du vieux moulin à Brienne-la-Vieille	
F	207	Les côtes	17	44	Mme CHANTIER usuf. / Annick VAGBEAUX nu-prop. / Alain VAGBEAU nu-prop	79 rue de l'école militaire à Brienne-le-Château / 51 rue de la Paix 10 000 Troyes / 13 rue Labre à Paris 17	
F	209	Les côtes	25	31	Daniel HUARD ep. Annick HEUREL	route de Perthes 10 500 Brienne-le-Château	
F	226	Les côtes	11	61	Marc BOUVIN	Route de Villeret 10 330 Montmorency Beaufort	
F	234	Les côtes	14	31	Mme CHANTIER usuf. / Annick VAGBEAUX nu-prop. / Alain VAGBEAU nu-prop	79 rue de l'école militaire à Brienne-le-Château / 51 rue de la Paix 10 000 Troyes / 13 rue Labre à Paris 17	
F	240	Les côtes	12	26	Martial GROSMAIRE ep. Nicole AUBERT	8 rue Eugène delacroix 10 440 La rivière de corps	
F	247	Les côtes	10	30	Eugène RIGLET	Dienville	
F	249	Les côtes	16	43	Robert BEGUINOT	9 imp. Du Cray à Radonvilliers	
F	258	Les côtes	10	80	Madeleine GROSMAIRE	Bergane 2093, 3 avenue de Choisy 75 643 PARIS Cedex 13	
F	262	Les côtes	11	99	Charles BOUVIN	11, rue de vieux moulin à Brienne-la-Vieille	
F	271	Les côtes	10	28	Claude CHARVAUX	Radonvilliers	
F	275	Les côtes	14	81	Charles BOUVIN	11, rue de vieux moulin à Brienne-la-Vieille	
F	279	Les côtes	11	95	Charles BOUVIN	11, rue de vieux moulin à Brienne-la-Vieille	
F	282	Les côtes	13	30	M. MAIZIERE ep. BROCHETON	10 200 BERGERES	
F	293	Les côtes	15	90	Daniel GROSMAIRE ep. JEURE	Chez Paillet Gérard, rue du moulin 10 500 Brienne-la-Vieille	

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Superficie		Nom du propriétaire	Coordonnées du propriétaire
F	297	Les côtes	15	11	Germain GROSMIRE ep. Colette VEBER	5 rue Julien REGNIER 10 500 Brienne-le-Château
F	308	Les côtes	13	86	Pierre LELONG ep. Bernedette ROBERT	10 500 Dienville
F	326	Les côtes	10	77	Marc BOUVIN	Route de Villeret 10 330 Montmorency Beaufort
F	330	Les côtes	15	71	Daniel HUARD ep. Annick HEUREL	route de Perthes 10 500 Brienne-le-Château
F	339	Les côtes	11	49	Robert LAMOUREUX ep. MATHIEU	47 rue de la vente 75 000 Paris
F	346	Les côtes	11	5	Marcel COLLARD	Radonvilliers
F	351	Les côtes	18	7	Jean CHEVRY ep. Rejane VALTON	Brienne-la-Vieille
F	371	Les côtes	10	16	Christophe MYLY	Brienne-le-Château
F	184	Les effondrés	13	85	Simone CHANTIER ep. VAGBEAUX usuf. / Alain VAGBEAUX nu-prop.	79 rue de l'école militaire à Brienne-le-Château / 51 rue de la Paix 10 000 Troyes / 13 rue Labre à Paris 17
F	185	Les effondrés	25	16	?	

TOTAL	22 ha 80 a
--------------	-------------------

La superficie du site Natura 2000 n°8 est de 40 ha donc les parcelles < 10 ares représentent plus de 17 ha.

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

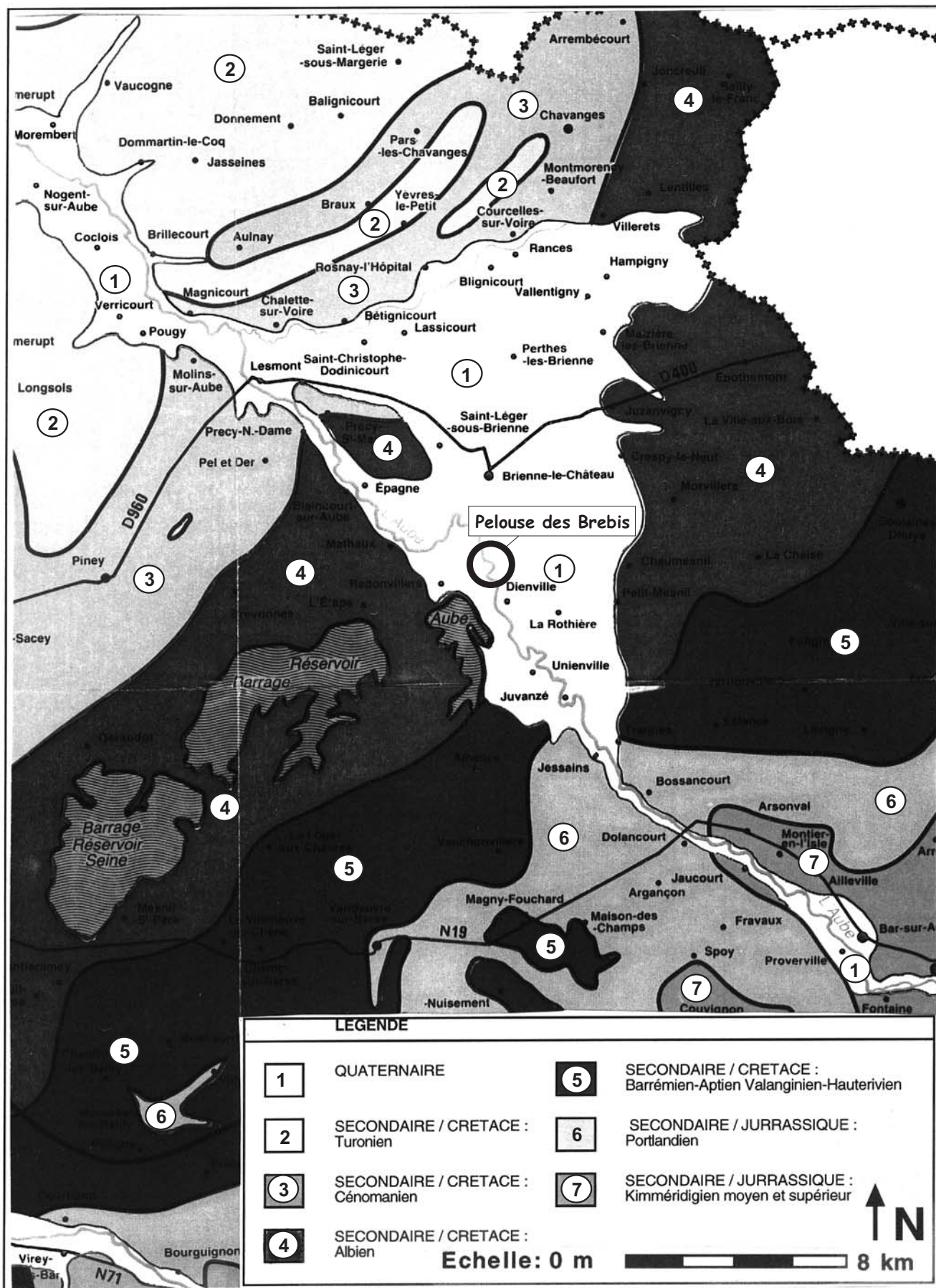
Annexe 4

Géologie du site

- ✓ Carte géologique. D'après : la carte DUBUS B., in COLETTE C. et d'après PIETRESSON DE ST AUBIN

CARTE GEOLOGIQUE

D'après la DUBUS, B., in COLLETE, C., 1995, d'après PIETRESSON DE ST-AUBIN



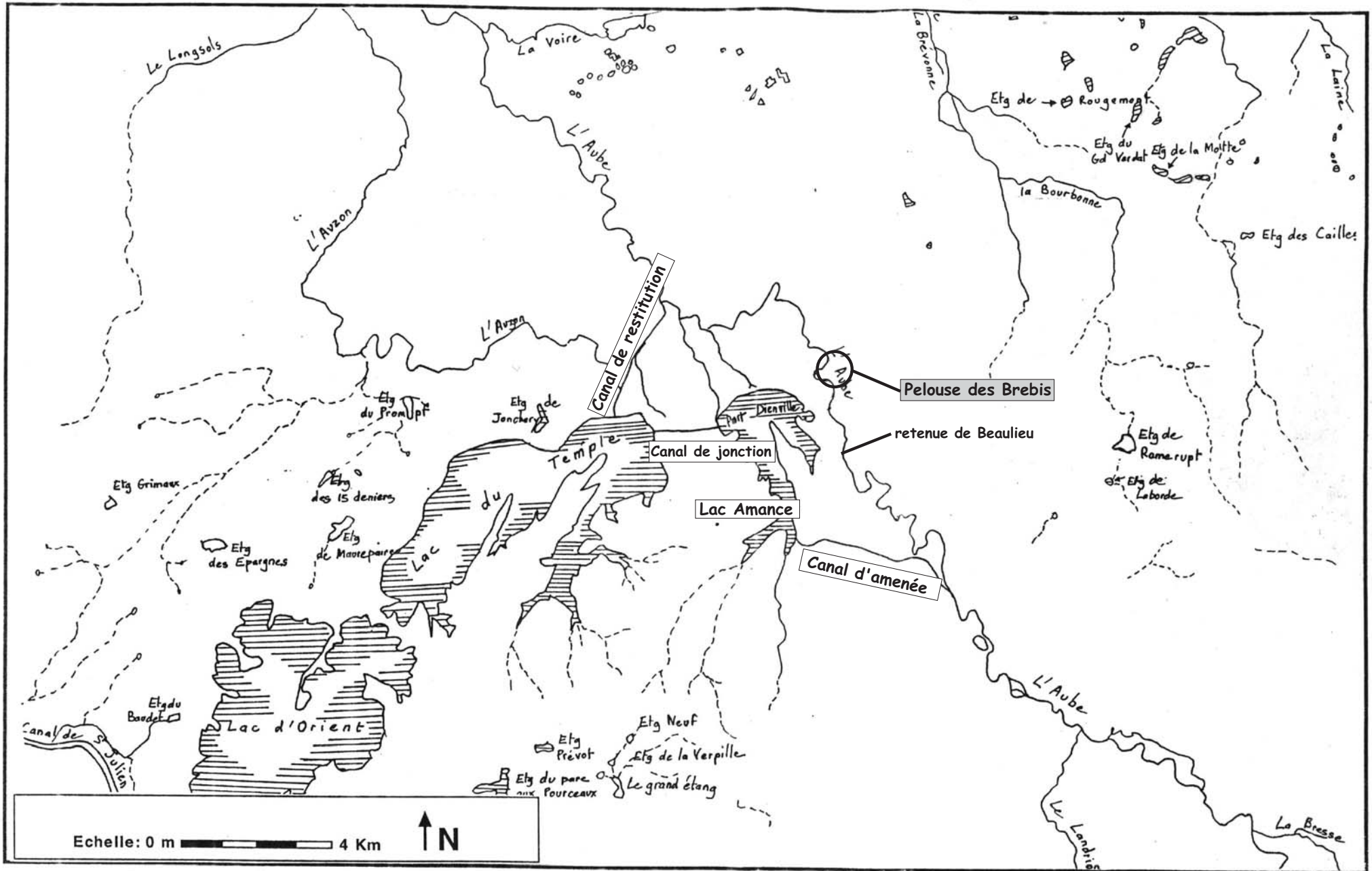
B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 5

Le réseau hydrographique

- ✓ Carte du réseau hydrographique

CARTE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE



B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 6

Eléments phytosociologiques du site Natura 2000 n°8

- ✓ Classification phytosociologique des groupements végétaux rencontrés
- ✓ Relevés phytosociologiques de 1998
- ✓ Inventaires botaniques ayant eu lieu sur le site entre 1986 et 2000

Classification phytosociologique des groupements végétaux rencontrés

- *FESTUCO-BROMETEA* Br. Bl. et Tx. 1943
Brometalia erecti Br. Bl. 1936
Mesobromion erecti Br. Bl. et Moor 1936 em. Oberd. 1957
Teucro montani-Mesobromenion erecti
Festuco lemanii-Brometum erecti
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (* site d'orchidées remarquables)
(code Natura 2000 6210 - Code CORINE 34-322)
- *TRIFOLIO-GERANIETEA SANGUINEI* Müll. 1961
Origanetalia Müll. 1961
Trifolion medii Müll. 1961
Lisières mésophiles
(Code CORINE 34-42)
- *RHAMNO-PRUNETEA* Riv. God. Et Borja carbon 1961
Prunetalia spinosae Tx. 1952
Berberidion Br. Bl. 1950
Fructicées médio-européennes à Prunelliers et Troènes
(Code CORINE 31-8121-1)

Salici sp. Pl.-Rhamnion catharticae (Gehu et al. 1983) em. Rameau 1996 modifié
Humulo lupuli-Sambucetum nigrae (De Foucault et Julve prov. In Julve 93) Julve 95 modifié
Fourrés médioeuropéens sur sol fertile
(code Corine 31.811)
- *QUERCO-FAGETEA* Br. Bl. et Vlieg. in Vlieg. 1937
Fagetalia sylvatica Pawl. 1928
Alnion incanae
Alnenion glutinoso-incanae
forme transitoire entre le ***Pruno padi-Fraxinetum***
Oberdorfer 1953
et l'*Aegopodio podagrariae-Fraxinetum* Passarge 1959
(=*Ulmo-Fraxinetum* sensus lato)
* Forêts alluviales résiduelles
(code Natura 2000 : 91EO - code Corine :44.3)

Carpinion Issl. 1931 em. Oberd. 1953
Fraxino-Quercion roboris
Primulo-elatioris-Quercetum roboris
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes
(code Natura 2000 : 916O - code Corine :41.24)

Note : La nomenclature des groupements végétaux a été établie d'après : la flore de Bailleul (DURIN, FRANCK, GEHU, 1991) et l'inventaire des forêts alluviales du bassin Seine-Normandie, Agence de l'eau Seine-Normandie (GAULTIER, 1998).

LA PELOUSE SECHE

° relevé	12	13	17	4	3	6	1	2	24	23	Fréquence
n											
% recouvrement (strate h)	10	60	85	80	100	100	100	100	90	100	
Date	28/7/98	28/7/98	2/8/98	8/7/98	8/7/98	28/7/98	8/7/98	8/7/98	6/8/98	6/8/98	

Caractéristiques du MESOBROMION

Peucedanum cervaria	1	1	2	+	3	2	4	5	2	2	X
Carex flacca		+	2	2	3	2	4	5	2	1	IX
Linum catarticum		+		1		1	1	1			V
Primula veris				+	2	+	+	2			V
Thymus praecox			1	3				1			IV
Bupleurum falcatum			1		+	1			1		IV
Gymnadeniella conopsea					+	+	+	2			IV
Hype				+	+	+	+				IV
Viola hirta			+				+				III
Prunella grandiflora	+					2				+	II
Briza media		+					1				II
Leontodon hispidus			1	+							II
Anacamptis pyramidalis					+			+			II
Euphorbia verrucosa								+		1	II
Cirsium acaule	+										I
Ranunculus bulbosus			+								I
Centaurea gr. jacea			+								I
Festuca lemanii							+				I
Illium oleraceum									+		I

A

Caractéristiques du BROMETALIA ERECTI

Teucrium chamaedrys	+	3	2	2	+	3	2	1		1	IX
Bromus erectus			2	2	2	4	3	3	1		VII
Helianthemum nummularum			+	1	+	1	1	1	4		VII
Centaurea scabiosa	+			+		1	+	+			V
Pulsatilla vulgaris			3	+		1	+				IV
Koeleria pyramidata			1		1		1			+	IV
Campanula rotundifolia (comp)		+	1								II
Hieracium pilosella (comp)			1	2							II
Coronilla minima			+	1							II
Carex caryophyllea			+								I
Hippocrepis comosa			+								I
Seseli montanum			1								I
Teucrium montanum				2							I
Scabiosa columbaria					1						I

Caractéristiques du FESTUCO BROMETEA

Brachypodium pinnatum	+	2	4	2	3	4	4	4	1	4	X
Pimpinella saxifraga	+	+	+						+		IV
Salvia pratensis		+				+			+	+	IV
Sanguisorba minor					+		+				II
Eryngium campestre							+				I
Asperula cynanchica									+		I

Compagnes du MOLINION

Carex tomentosa							4		4	2	III
Stachys officinalis							+			2	II

Compagnes de l'ORIGANETALIA

Stachys recta			1	1		1	1				
Securigera varia					2	3	3			+	
Genista tinctoria					4	+	2				
Arabis hirsuta									+		

Compagnes du PRUNETALIA

Crataegus monogyna					+	+					
Malus sylvestris		+									
Cornus sanguinea								+			

Compagnes forestières

Quercus pedunculata			+	+	+	+	+	+	+	+	VII
Pinus sylvestris			+			1	+	+			IV
Fraxinus excelsior		+									I

AUTRES ESPECES

Reseda lutea	1	3									II
Echium vulgare	1					+					II
Hippochaeris radicata		+	+								II
muscinale			2	+							II
Ononis natrix				+			+				II
Achillea millefolium					1		+				II
Cytisus supinus gallicus							+	+			II
Cirsium tuberosum								2		2	II
Inula salicina						+					I
Hieracium umbellatum							+				I
Potentilla verna				+							I
Agrostis stolonifera										1	I
Listera ovata								+			I

LA CHENAIE PEDONCULEE

n° relevé		15	19	16	10	11	
% recouvrement h		80	10	30	70	80	
% recouvrement a		100	60	50	20	50	
% recouvrement H			80	60	60	50	
Date	strate	2/8/98	6/8/98	2/8/98	27/7/99	27/7/99	Fréquence
Hedera helix	h	5	1	3	4	4	V
Crataegus monogyna	a	4	4	2	1	1	V
Corylus avelena	a	4	4	3	+	1	V
Cornus sanguinea	a	4	4	2		+	IV
Lonicera xylosteum	a	3		2	2	2	IV
Quercus pedunculata	A		5	2	2	3	IV
Ligustrum vulgare	h	1	1	1			III
Fraxinus exelsior	h	1	+	1			III
Lonicera xylosteum	h	1		1			II
Cornus sanguinea	h	1	+				II
Rhamnus catharticus	h	+		+			II
Rhamnus catharticus	a	2					I
Populus tremula	h	1					I
Corylus avelena	h		1				I
Evonymus europeus	a		+				I
Populus tremula	A			2	1	1	III
Fraxinus exelsior	a		+	2	+		III
Viburnum lantana	a			2		1	II
Clematis vitalba	h			+		+	II
Tilia cordata	a			1	1		II
Ulmus minor	a			2	1		II
Viburnum lantana	h	+			+		II
Fraxinus exelsior	A			3			I
Tilia cordata	A			3			I
Prunus avium	A			2			I
Viburnum opulus	a			2			I
Crataegus monogyna	h			1			I
Viburnum opulus	h			1			I
Juglans regia	a			1			I
Tilia cordata	h			1			I
Acer campestre	h				+		I
Ligustrum vulgare	a		3		+	2	III
Betula pendula	A				1	+	II
Carex sylvatica	h		1			2	II
Brachypodium pinnatifidum	h				+	2	II
Carpinus betulus	a				1	+	II
Rubus fruticosus	h					2	I
Acer platanoides	a					1	I
Sorbus torminalis	A					+	I
Pinus sylvestris	A					+	I
Prunus spinosa	a					+	I
Rosa canina	a					+	I
Acer campestre	a				1		I
Carpinus betulus	A				1		I
Carpinus betulus	h	+					I
Tamus communis	h	+					I
Primula veris	h	+					I
Anacamptis	h	+					I
Viola hirta	h	+					I

**INVENTAIRE BOTANIQUE du site Natura 2000 n°8
"pelouse et bois des brebis" à Brienne-la-vieille**

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	degré de rareté dans le district Champenois	protection, liste rouge	CRESPI, 1998-2000	ROYER, 1986	fiche Dir. Habit.	autres
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	C		X			
<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane	AR-R		X	X		
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	C-AR		X			
<i>Cercas antropophorum</i> (L.) Ait. f.	Orchis homme-pendu	R-RR		X	X		
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée mille-feuille	C		X	X		
<i>Aesculeus hippocastanum</i> L.	Maronnier	-		X			
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	C		X	X		
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostis blanc / stolonifère	CC-C		X	X		
<i>Aiuga</i> sp.	-	-		X			
<i>Ailium ursinum</i> L.	Ail des ours	R		X			
<i>Alliaria petiolata</i> (Bieb.) Cavana et Grande	Alliaire	C		X			
<i>Allium oleraceum</i> L.	Ail de champs	AC-AR		X			
<i>Alnus glutinosae</i> (L.) Geartn	Aulne glutineux	C-AC		X	X		
<i>Anacamptis pyramidalis</i> L.C.M. Rich	Orchis pyramidale	R		X	X		
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage	AR		X	X		
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	Anthyllis vulnéraire	AC		X	X		
<i>Arabis glabra</i> (L.) Bernh.	Arabette glabre	RR					
<i>Arabis hirsuta</i> Scop.	Arabette hérissée	AC		X	X		
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	C-AC		X			
<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tacheté	R		X	X		
<i>Asparagus officinalis</i> L.	Asperge commune	AR-R		X			
<i>Asplenium scolopendrium</i> L. subsp. <i>pinodes</i> (Ashers.) Rothm.	Scolopendre	RR		X			
<i>Asperula cynanchica</i> L.	Aspérule	AC		X	X		
<i>Avenula pratensis</i> (L.) Dum.	Avoine des prés	R			X		
<i>Berberis vulgaris</i> L.	Epine-vinette	AC-AR		X			
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	CC-C		X			
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.B.	Brachypode penné	C		X	X		
<i>Brachypodium sylvaticum</i> Huds.	Brachypode des bois	AC		X	X		
<i>Briza media</i> L.	Amourette commune	AC		X	X		
<i>Bromus erectus</i> Huds	Brome dressé	AC		X	X		
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleja	-		X			
<i>Bupleurum falcatum</i> L.	Buplèvre en faux	AC		X	X		
<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais	C-AC		X			
<i>Campanula glomerata</i> L.	Campanule agglomérée	C-AR		X	X		
<i>Campanula rotundifolia</i> L.	Campanule à feuilles rondes	AC		X	X		
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés	-		X			
<i>Carex acuta</i> L.	Laïche aigue	AC-R		X			
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais	AC		X			
<i>Carex caryophyllea</i> Latourr.	Laïche printannière	AC		X	X		
<i>Carex flacca</i> Scheb.	Laïche glauque	C-AC		X	X		
<i>Carex pendula</i> Huds	Laïche pendante	-		X	X		
<i>Carex remota</i> L.	Laïche espacée	RR		X			
<i>Carex strigosa</i> Huds.	Laïche maigre	-			X		
<i>Carex sylvatica</i> Huds	Laïche des forêts	RR		X	X		
<i>Carex tomentosa</i> L.	Laïche tomenteuse	AR-R		X	X		
<i>Carlina vulgaris</i> L.	Carlina	C-AC		X	X		
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	C		X	X		
<i>Centaurea gr. jacea</i> L.	Centaurée gpe jacée	C		X	X		
<i>Centaurea scabiosa</i> L.	Centaurée scabieuse	C		X	X		
<i>Centaureum erythraea</i> Rain	Erythrée petite centaurée	AR-RR		X	X		
<i>Chamaecytisus supinus</i> (L.) Link = <i>Cytisus supinus gallicus</i>	Cytise couché	RR		X	X	X	
<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	R-RR		X	X		
<i>Cirsium acaule</i> (L.) Weber	Cirse acaule	C		X	X		
NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	degré de rareté dans le district Champenois	protection, liste rouge	CRESPI, 1998-2000	ROYER, 1986	fiche Dir. Habit.	autres
<i>Cirsium arvense</i> L. (Scop)	Cirse des champs	C-AC		X			
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop	Cirse laineux	AC		X			
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	C-AC		X			
<i>Cirsium tuberosum</i> (L.) All.	Cirse tubéreux	R		X	X		
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten	Cirse commun	C-AC					

<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	C-AC			X			
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode, Calament vulgaire	C-AC			X	X		
<i>Colchicum autumnale</i> L.	Colchique des prés	C-AC			X			
<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies	C-AC			X	X		
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	C			X	X		
<i>Coronilla minima</i> L.	Coronille naine	RR			X	X		
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	C			X			
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq	Aubépine à un style	C			X	X		
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz.	Gaillet croisette	C-AC						X
<i>Cypripedium calceolifolium</i> L.	Bois joli	RR			X			
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	C			X			
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux, Cardère	AC-AR			X			
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	-			X			
<i>Echium vulgare</i> L.	Échérie	AC-C			X	X		
<i>Elymus repens</i> (L) Gould	Chiendent commun	C						
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hérissée	AC-C			X			
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Epipactis à larges feuilles	AC-AR			X			
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh	Grande prêlé	AR			X	X		
<i>Erigeron annuus</i> (L) Pers.	-	-						
<i>Erigeron canadensis</i> L.	Vergerette du Canada	C-AC			X			
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	C			X	X		
<i>Eucalyptus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	AC			X	X		
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	C-AC			X			
<i>Euphorbia brittingeri</i> Opiz	Euphorbe verruqueuse	R			X	X		
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit-cyprès	C			X			
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	RR			X			
<i>Festuca lemarii</i> Best.	Fétuque de Leman	AC-AR			X	X		
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim	Reine-des prés	C			X			
<i>Fissidens taxifolius</i> Hedw.	Fissident à feuilles d'if	-			X			
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage	C-AC			X	X		
<i>Fragula alnus</i> Mill.	Bourdaie	C			X			
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé	C-AC			X	X		
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit	C			X			
<i>Galim palustre</i> L.	Gaillet des marais	C-AC			X	X		
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet grateron	CC-C			X			
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune	C-AC			X	X		
<i>Genista tinctoria</i> L.	Genêt de teinturiers	AC			X	X		
<i>Genistella sagittalis</i> (L.) Gams	Genêt ailé	RR			X			
<i>Gentiana cruciata</i> L.	Gentiane croisette	AR						X
<i>Gentiana germanica</i> (Willd) Börner	Gentiane d'Allemagne	AR			X			
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe à Robert	C			X			
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte urbaine	C			X	X		
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	C			X			
<i>Globularia punctata</i> Lapeyr	Globulaire	AR-R			X	X		
<i>Gymnadenia conopsea</i> R. Brown	Gymnadénie, Orchis moustique	AR			X	X		
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	C			X	X		
<i>Helianthemum nummularum</i> (L.) Miller	Hélianthème jaune	C			X	X		
<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellebore fétide	AC			X			
<i>Hieracium pilosella</i> L.	Piloselle	C			X	X		
<i>Hieracium umbellatum</i> L.	Epervière en ombrelle	AR			X	X		
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng	Orchis bouc	R			X			
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrévide chevelu	AC			X	X		
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon	AC-AR			X			
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	C			X	X		
<i>Hypochoeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	AR			X			
<i>Inula conyza</i> L.	Inule conyze	C			X	X		
<i>Inula salicina</i> L.	Inule à feuilles de saule	AR-R			X	X		
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris jaune	AC-AR			X	X		
NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	degré de rareté dans le district Champenois	protection, liste rouge	CRESPI, 1998, 2000	ROYER, 1986	fiche Dir. Habit.	autres	
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer royal	-			X			
<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier	C			X	X		
<i>Knautia arvensis</i> Coulter	Knautie des champs	C			X	X		
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) Beauv.	Koélerie pyramidale	AC-AR			X	X		
<i>Laburnum anagyroides</i> Med.	Cytise faux-ébénier	AC			X			
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	C-AC			X			
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	CC			X			
<i>Lampsana communis</i> Auct.	Lampsane commune	C-AC			X			
<i>Leontodon hispidus</i> L.	Léontodon variable	C-AC			X	X		
<i>Leucanthemum vulgare</i> L.	Grande marguerite	C-AC			X			
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troëne	C			X	X		
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	AC			X	X		
<i>Listera ovata</i> (L.) R Brown	Listère à feuilles ovales	AC-AR			X			
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Camérisier	AC			X	X		
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	C			X	X		

<i>Lycopus europeus</i> L.	Lycopce, Chanvre d'eau	AC		X	X				
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire	C-AR		X					
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque vulgaire	AR		X					
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	C-AR		X					
<i>Malus sylvestris</i> Miller	Pommier sauvage	AR-R		X	X				
<i>Molinia coerulea</i> (L.) Moench	Molinie bleue	R-RR		X	X				
<i>Monotropa hypopitys</i> L.	Monotrope Sucepin	RR		X					
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais	AC-R		X					
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) LCM Rich	Neottie nid d'oiseau	R-RR		X					
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Smith	Nénuphar jaune	AR		X					
<i>Onobrychis vicifolia</i> Scop.	Sainfoin	C-AC		X	X				
<i>Ononis natix</i> L.	Bugrane gluante	AC		X	X				
<i>Ononis repens</i> L.	Bugrane rampante	C		X					
<i>Ophrys apifera</i> Huds	Ophrys abeille	AR-R		X	X				
<i>Ophrys fuciflora</i> (F W Schmidt) Moench	Ophrys bourdon	AR-R		X	X				
<i>Ophrys insectifera</i> L.	Ophrys mouche	AR-R		X					
<i>Ophrys sphegodes sphegodes</i> Mill.	Ophrys araignée	R	liste rouge régionale	X					
<i>Orchis militaris</i> L.	Orchis militaire	R		X	X				
<i>Orchis morio</i> L.	Orchis bouffon	RR		X					
<i>Orchis purpurea</i> Huds	Orchis pourpre	AR		X					
<i>Origanum vulgare</i> L.	Marjolaine	AC		X	X				
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Asperge des bois	C-AR		X	X				
<i>Orobanche alba</i> Steph ex. Willd	Orobanche du thym	R	liste rouge régionale	X	X				
<i>Orobanche teucrii</i> Helandre	Orobanche de la germandrée	RR	protection régionale, liste rouge régionale			X	X		
<i>Paris quadrifolia</i> L.	Parisette	R-RR		X	X				
<i>Peucedanum cervaria</i> L. Lapeyr	Peucedan herbe aux cerfs	AR		X	X				
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère	C-AR		X					
<i>Phyteuma orbiculare</i> L.	Raiponce globuleuse	AR		X					
<i>Picea abies</i> L.	Epicéa	-		X					
<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	Petit boucage	AC-AR		X	X				
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre	C		X	X				
<i>Plagiomnium undulatum</i> (Hedw.) T. Kop.	Mnie ondulée	-		X					
<i>Plantago media</i> L.	Plantain moyen	C-AC		X	X				
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) LCM Rich	Platanthère à deux feuilles	AR		X					
<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Duce	Sceau de Salomon odorant	R		X					
<i>Polypodium vulgare</i> L.	Polyode vulgaire	R-RR		X					
<i>Populus alba</i> L.	Peuplier blanc	-		X					
<i>Populus canaescens</i> (Ait.) Smith	Peuplier grisard	-		X	X				
<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier noir	?		X					
<i>Populus tremula</i> L.	Tremble	C		X	X				
<i>Potentilla neumaniana</i> Reichens	Potentille printannière	AC		X	X				
<i>Primula elatior</i> (L.) L.	Primevère élevée	R		X					
<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale	C-AC		X	X				
NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	degré de rareté dans le district Champenois	protection, liste rouge	CRESPI, 1998 2000	ROYER, 1986	fiche Dir. Habit.	autres		
<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Scholler	Brunelle à grandes fleurs	AC		X					
<i>Prunus avium</i> L.	Merisier	C		X					
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Bois de Sainte-Lucie	C		X	X				
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	C		X					
<i>Pulsatilla vulgaris</i> Miller	Anémone pulsatille	AC-R		X	X				
<i>Quercus pedunculata</i> Ehrh.	Chêne pédonculé	CC-C		X	X				
<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule à tête d'or	AR		X					
<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	C		X					
<i>Réseda lutea</i> L.	Réseda jaune	C-AC		X	X				
<i>Rhamnus catharticus</i> L.	Nerprun purgatif	C		X	X				
<i>Rhinanthus</i> sp.	Rhinanthe	-		X					
<i>Ribes nigrum</i> L.	Cassis	R	liste rouge régionale	X	X	X			
<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseiller	AC-AR		X	X				
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux acacia	-		X					
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier des chiens	C		X					
<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce bleue	C-AR		X	X				
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce	CC		X					
<i>Rumex sanguineus</i> L.	Patience sanguine	AR		X					
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	AC-AR		X	X				
<i>Salix capraea</i> L.	Saule marsault	C-AC		X					
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	AC-AR		X					
<i>Salix viminalis</i> L.	Saule des vanniers	AR-R				X			
<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	AC		X	X				
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	C		X					

<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Pimprenelle	C		X	X			
<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Colombaire	AC		X	X			
<i>Scrophularia umbrosa</i> Dum (=S. <i>aquatica</i> L.)	Scrophulaire aquatique	AC-AR		X	X			
<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen	Coronille bigarée	AC		X				
<i>Senecio gr. jacobea</i> L.	Senecion jacobée	C-AC		X				
<i>Seseli montanum</i> L.	Seseli des montagnes	AC-AR		X	X			
<i>Setaria verticillata</i> L. Beauv.	Sétaire verticillée	AR-R		X				
<i>Silene sp.</i>	Silène	-		X				
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène enflé	C-AC		X				
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Douce-amère	C-AC		X				
<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire	AR		X				
<i>Solidago virgaurea</i> L.	Solidage verge d'or	C-AR		X	X			
<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	C-AC		X				
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiton maraîcher	C		X				
<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trev.	Bétoine	R		X	X			
<i>Stachys recta</i> L.	Epiaire dressée	AC		X	X			
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois	C		X				
<i>Succisa pratensis</i> Moench	Succise des prés	AR-R		X	X			
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F. Blake var. <i>laevigatus</i> (Fernald) S.F. Blake	Symphorine	AC-R		X				
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale	AR		X				
<i>Tamus communis</i> L.	Tamier	AR		X	X			
<i>Taraxacum sp.</i>	Pissenlit	-		X				
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit-chêne	AC		X	X			
<i>Teucrium montanum</i> L.	Germandrée des montagnes	AC		X	X			
<i>Thalictrum minus</i> L.	Petit pigamon	-			X			
<i>Thesium humifusum</i> DC.	Thésion couché	AR		X	X			
<i>Thymus praecox</i> Opiz.	Serpolet	C		X	X			
<i>Tilia cordata</i> Mill.	Tilleul à petites feuilles	AC-AR		X	X			
<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés	C-AC		X				
<i>Trifolium rubens</i> L.	Trèfle rougâtre	RR		X				
<i>Ulmus laevis</i> Pallas	Orme lisse	RR		X	X	X		
<i>Ulmus minor</i> Mill	Orme champêtre	AC-AR		X	X			
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque	C		X	X			
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Bouillon blanc	AC		X				
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	C		X	X			
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne aubier	C-AC		X				
<i>Vicia tenuifolia</i> Roth	Vesce à feuilles ténues	AR				X		
NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	degré de rareté dans le district Champenois	protection, liste rouge	CRESPI, 1998-2000	ROYER, 1986	fiche Dir. Habit.	autres	
<i>Viola hirta</i> L.	Violette hérissée	AC		X	X			

"Degré de rareté" = degré de fréquence pour le district champenois d'après :

DE LANGHE, JE., DELVOSALLE, L., DUVIGNAUD, J., LAMBINON, J., 1992. - Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines. Patrimoine du jardin botanique de Belgique. 4ème édition. 1092 p.

CC : très commun C : commun AC : assez commun
AR : assez rare R : rare RR : très rare

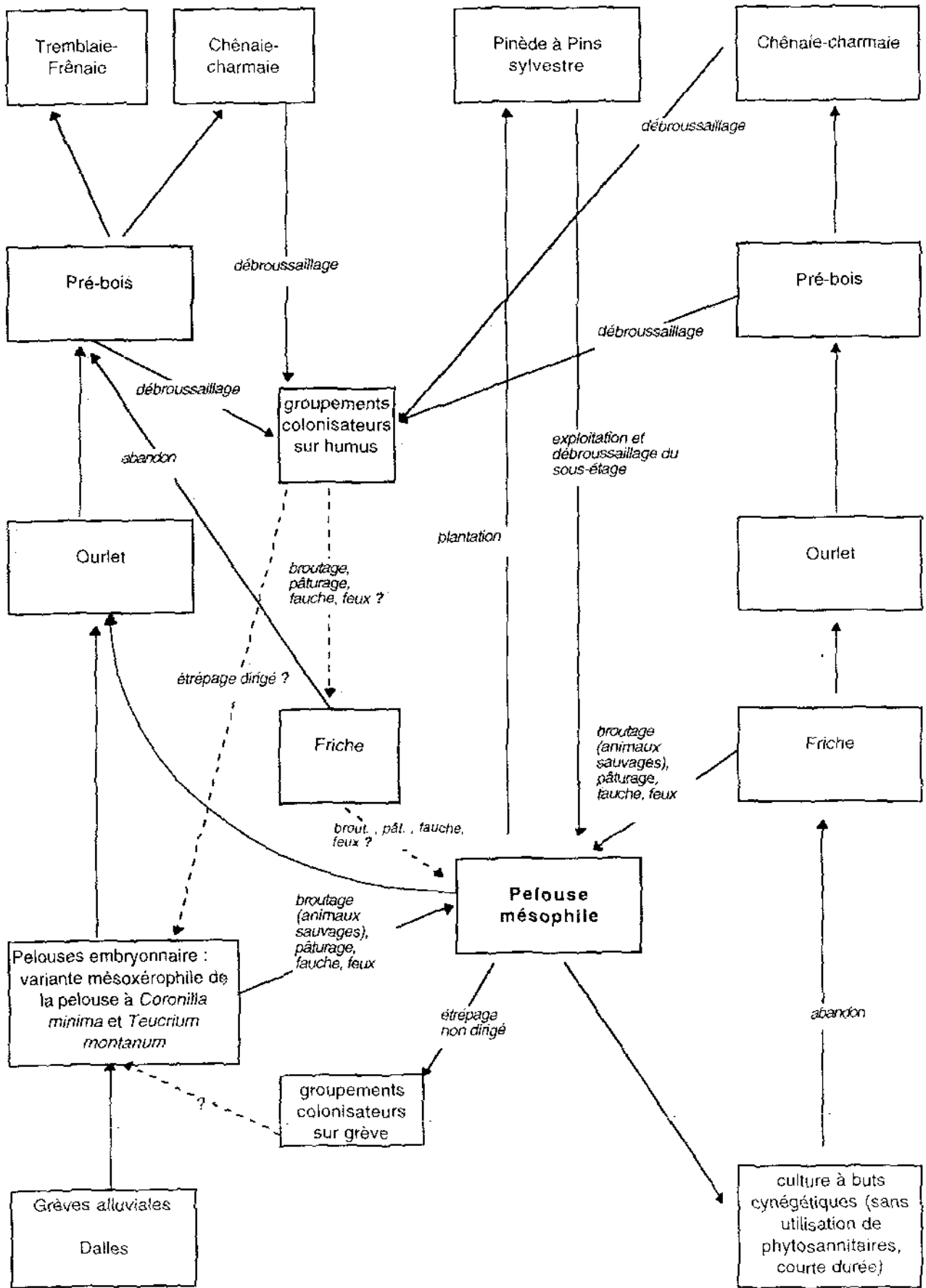
B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 7

Dynamique de la végétation

- ✓ Organigramme de la dynamique végétale (essai de schématisation)
- ✓ Evolution de l'étendue des ligneux sur la pelouse entre 1948 et 2001

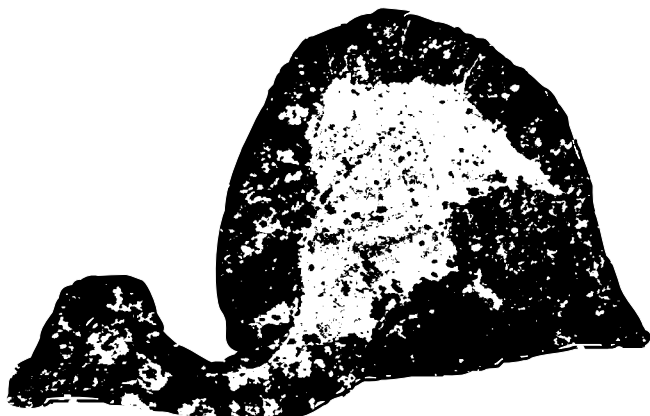
ESSAI DE SCHEMATISATION DE LA DYNAMIQUE DE LA VEGETATION DE LA PELOUSE DES BREBIS



EVOLUTION DE L'ETENDUE DES LIGNEUX

d'après les photographies aériennes de 1948, 1956, 1995 et les observations de 2000

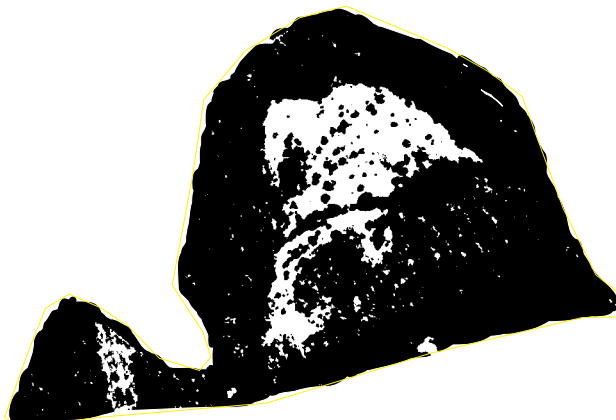
1948



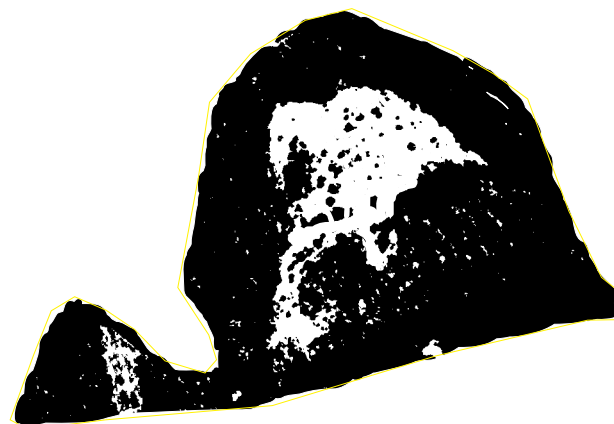
1956



1995



2000



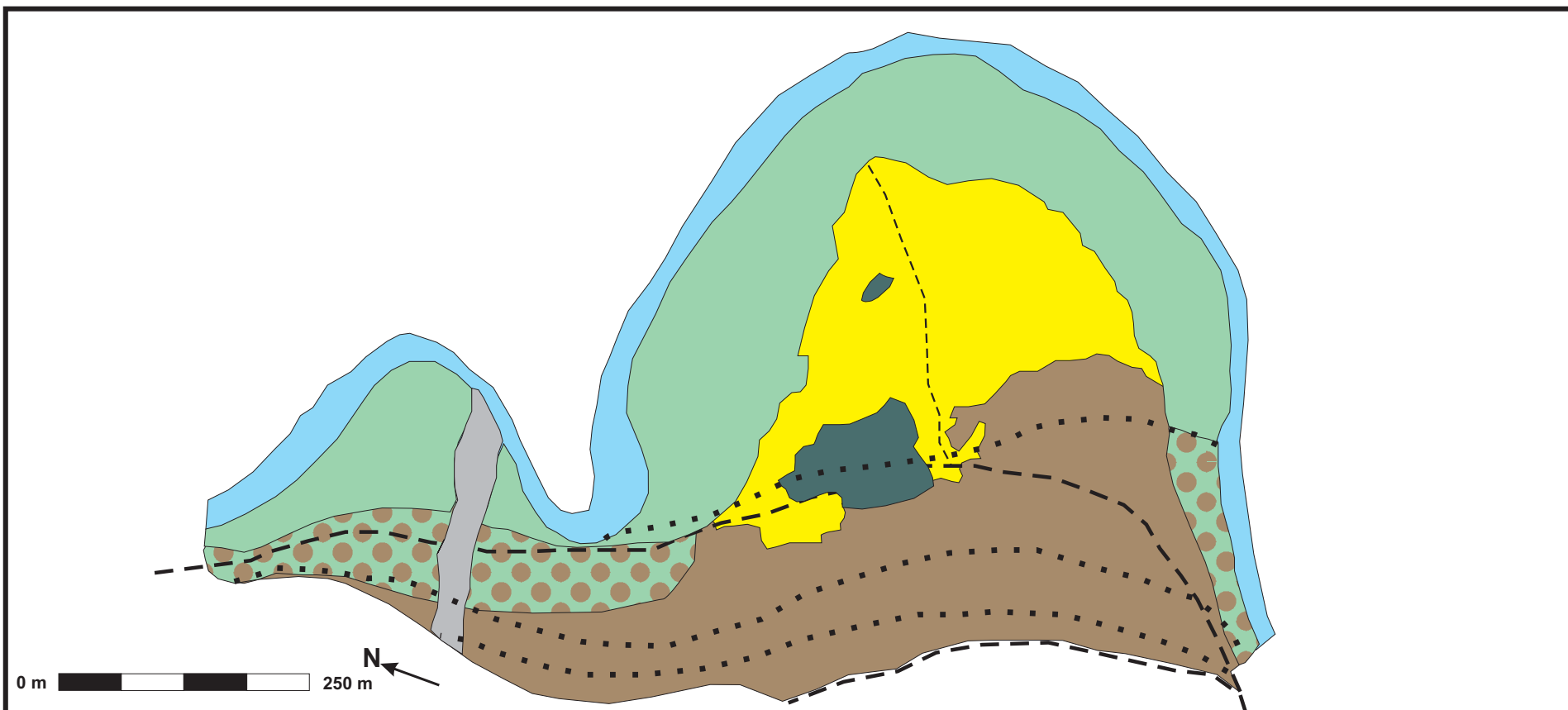
B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 8

Les habitats naturels du site Natura 2000 n° 8

- ✓ Localisation des habitats naturels
- ✓ Cartographie des peuplements forestiers, d'après une carte du CRPF

LES HABITATS NATURELS DU SITE NATURA 2000 DE LA PELOUSE ET BOIS DES BREBIS (Brienne-la-Vieille - Aube)



HABITATS DE LA DIRECTIVE (* "habitat prioritaire")

*** Pelouse calcaire - site d'orchidées remarquable**
- *Festuco lemanii-Brometum erecti*
(code Natura 2000 6210 - code Corine 34-322)

*** Forêt alluviale résiduelle**
- *Pruno padi-Fraxinetum* /
Aegopodion podagrariae-Fraxinetum
(code Natura 2000 91E0 - code Corine 44.3)

Chênaie pédonculée
- *Primulo elatioris-Quecetum roboris*
(Code Natura 2000 9160 - code Corine 41.24)

zone de transition
entre la Forêt alluviale résiduelle
et la Chênaie pédonculée

AUTRES

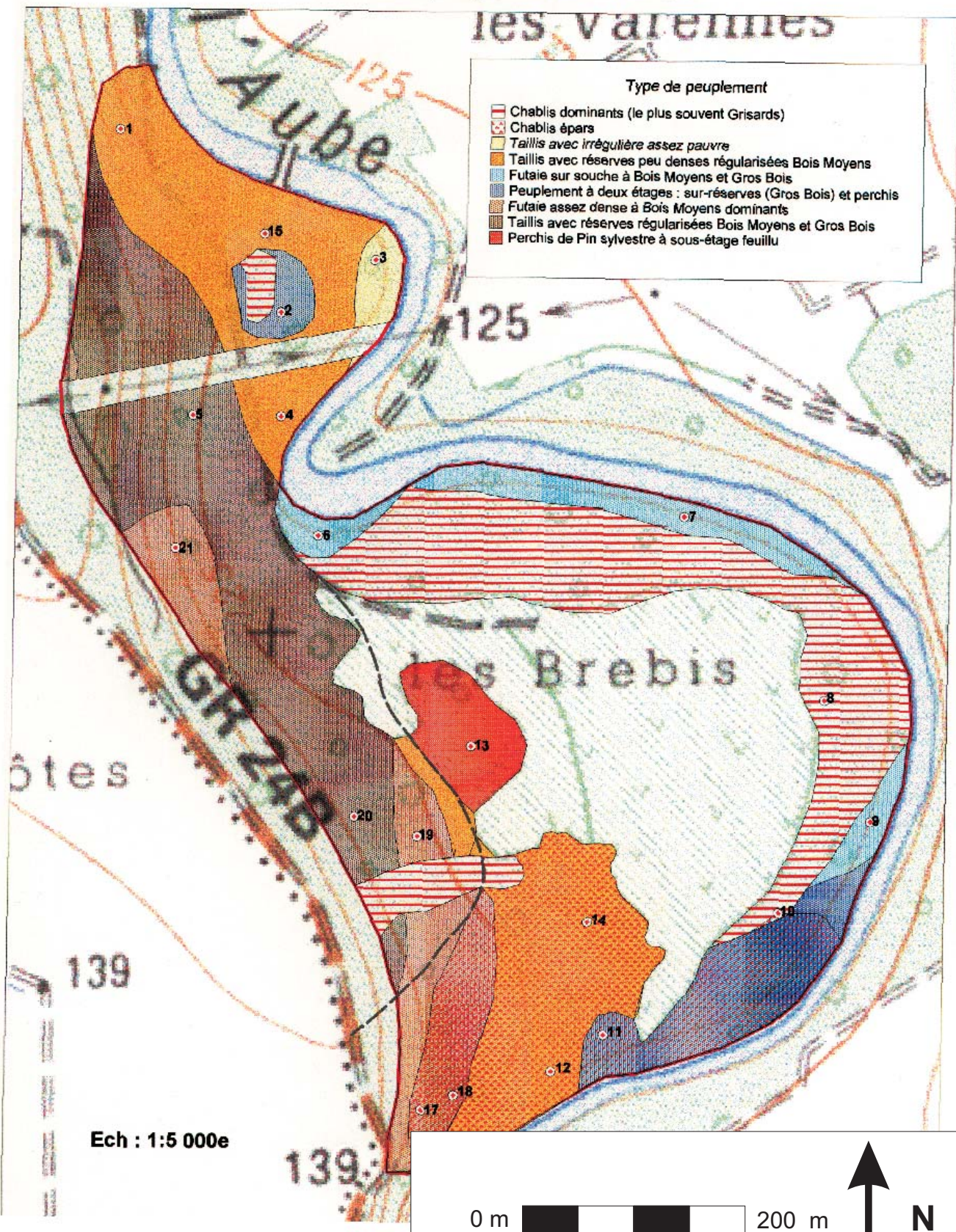
Pinède
rivière
ligne E.D.F. (tranchée forestière)
chemins
terrasses alluviales
(localisation approximative)

LES PEUPEMENTS FORESTIERS

(carte élaborée par le Centre Régional de la Propriété Forestière)

Site Natura 2000 : Pelouse des Brebis à Brienne la Vieille

Carte des peuplements forestiers



B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 9

Inventaires faunistiques réalisés sur le site Natura 2000 n°8

- ✓ Inventaire des oiseaux
- ✓ Inventaire des amphibiens et reptiles
- ✓ Inventaire des mammifères
- ✓ Inventaire des odonates
- ✓ Inventaires des orthoptères
- ✓ Inventaire des lépidoptères
- ✓ Inventaire des autres invertébrés
- ✓ Inventaire des poissons

**INVENTAIRE DES OISEAUX du site Natura 2000 n°8
"pelouse des brebis à Brienne-la-ville"**

Nom Vernaculaire	Nom Scientifique	statut							Obs.					
		Listes rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive Oiseaux	Aut. / Hiv.	Fréq.	Nich.	fréq rég1.	évo rég1.	ROYER, 19986	Fiche DH	B. FAUVEL, 1998, 2000	P. ROLLET, 1998	C. CRESPI, 1998-2000
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>				X		X	u	X			X	X	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	S	A			X		u	X			X		X
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	I	A		X			pc	X			X		
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>												X	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>				X			u	X			X	X	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>			I									X	
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>						X	tc	X			X	X	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>		S		X		X	u	X	X	X	X	X	X
Bruant proyer	<i>Miliaria callandra</i>	D											X	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	V	S	I		X		c	=			X		
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>				X	X		tc	=	X	X	X	X	X
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>												X	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>					X		U	X			X	X	
Chevalier guignette	<i>Tringa hypoleucos</i>	O	R										X	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>				X	X		c	X			X		
Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	D	S										X	X
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>												X	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>				X		X	u	X			X	X	X
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>					X		u	X	X	X	X	X	X
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		R										X	
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>				X	X		c	X			X		
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>				X	X		u	++	X		X		X
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	D	S										X	
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	V				X		pc	--			X		
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>						X	u	X	X	X	X	X	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>					X		u	X	X	X	X	X	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>						X	tc	X			X	X	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>				X		X	u	X	X		X	X	X
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	S	S					pc	X			X		
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	O											X	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>				X		X	tc	X	X	X	X	X	X
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>				X	X		c	X	X		X	X	
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	D						c	++			X	X	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>				X		X	u	X	X	X	X	X	X
Gros-bec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>				X	X		c	X	X	X	X		
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>						X	c	++			X		X
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>				X			pc	=			X		
Hippolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>					X		c	++	X	X	X		
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	S											X	
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	S	S										X	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	S	D			X		u	X			X	X	X
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	E	D					r	--			X		
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>					X		u	X			X	X	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>					X		tc	X	X		X	X	X
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	S	S	I									X	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>				X		X	tc	X	X		X	X	X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>				X			c	X			X		
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>				X		X	u	X	X	X	X	X	X
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>				X			tc	X	X	X	X		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>				X		X	u	X	X	X	X	X	X
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>				X		X	c	X			X		
Mésange noire	<i>Parus ater</i>				X	X		pc	X			X		
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>				X	X		tc	X			X	X	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	V	S										X	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>		S										X	
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	R											X	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>				X	X		tc	X	X	X	X	X	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	S						pc	X	X	X		X	
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	S	S	I								X	X	
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>			I		X								
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	S	S		X	X		c	=			X	X	X
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	S	D	I		X		C	--	X	X	X	X	X
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>				X		X	tc	X	X	X	X	X	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>				X		X	u	X	X	X	X	X	X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>						X	u	X	X	X	X		
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>					X		c	--			X		
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>						X	tc	X	X	X	X		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>						X	u	X	X	X	X	X	X
Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>												X	
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>				X		X	c	X	X	X	X	X	
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>				X		X	c	X	X	X	X	X	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>					X		tc	X	X		X		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>				X		X	u	X	X	X	X	X	
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	S	A			X		pc	--			X		
Nom Vernaculaire	Nom Scientifique	statut							Obs.					
Listes rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive Oiseaux	Aut. / Hiv.	Fréq.	Nich.	fréq rég1.	évo rég1.	ROYER, 19986	Fiche DH	B. FAUVEL, 1998, 2000	P. ROLLET, 1998	C. CRESPI, 1998-2000		
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>											X		
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>											X		
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>				X			c	++			X	X	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>				X		X	tc	X	X	X	X	X	X

Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	S	A			X		tc	X			X		
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	S	D				X		--	X		X	X	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>				X		X	u	X	X	X	X		X
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>				X		X	u	X			X		X

- **Statut :**
 - ◊ "Aut / Hiv" = présence en automne et/ou en hiver
 - ◊ "Fréq" = présence en été, mais ne niche pas sur le site même, peut-être en bordure
 - ◊ "Nich" = espèce nicheuse
- **Fréquence régionale :**
 - ◊ tr = espèce très rare
 - ◊ r = espèce rare
 - ◊ pc = espèce peu commune
 - ◊ c = espèce commune
 - ◊ tc = espèce très commun e
 - ◊ u = espèce ubiquiste
- **Evolution régionale :**
 - espèce en régression
 - = espèce sans tendance significative
 - ++ espèce en augmentation
 - x tendance inconnue
- **liste rouge (régionale et nationale)**
 - o E = en danger
 - o V = vulnér able
 - o R = rare
 - o I = espèce au statut indéterminé
 - o S = à surveiller
 - o D = en déclin
 - o A = à préciser
 - o O = occasionnel
- **Directive Oiseaux** = espèces inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux CE 79/409

[11 d'après FAUVEL et al. 1992](#)

INVENTAIRE DES AMPHIBIENS ET REPTILES du site Natura 2000 n°8

"pelouse des brebis à Brienne-la-vieille"

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	Directive habitats	Liste rouge France	Liste rouge régionale	observateur			
					JM. ROYER, 1986	fiche DH	C. CRESPI, 1998-2000	P. ROLLET, 1998
AMPHIBIENS								
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	ann 4	S	S				X
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	ann 4	S	V	X	X	X	X
Grenouille verte	<i>Rana lessonae</i>	Ann5						X
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>		S		X	X		
REPTILES								
Couleuvre à collier	<i>Natix natix</i>		S					X
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	ann 4	S				X	
Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>	ann4	S	V			X	
Orvet	<i>Anguis fragilis</i>		S		X	X		

INVENTAIRE DES MAMMIFERES du site Natura 2000 n°8
"pelouse des brebis à Brienne-la-vieille"

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	Directive habitats	Liste rouge Monde	Liste rouge France	Liste rouge régionale	observateur				
						JM. ROYER, 1986	fiche DH	M. MARGOT, 1989	C. CRESPI, 1998-2000	FAUVEL, 2001
Blaireau	<i>Meles meles</i>			S	X	X			X	
Cerf	<i>Cervus elaphus</i>									X
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>					X			X	X
ouine	<i>Martes foina</i>									X
Périsson	<i>Erinaceus europaeus</i>							X		
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Ann 2 et 4	NE	E	X			X		
Marte	<i>Martes martes</i>	Ann 5				X	X			
Noctulle commune	<i>Nyctalus noctula</i>	ann 4 ?		V	x				X	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	ann 4 ?		S					X	
Putois	<i>Mustela putorius</i>	Ann 5								X
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>									X
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>									X
Renard	<i>Vulpes vulpes</i>					X		X		X
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>							X		X
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	ann 4 ?		S					X	
Taupe	<i>Talpa europea</i>							X		

INVENTAIRE DES ODONATES du site Natura 2000 n°8
"pelouse des brebis à Brienne-la-vieille"

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive habitats	Liste rouge France	Liste rouge Monde	observateur	
					J.L. AVET, 1998	C. BERNIER 1999
ANISOPTERES (libellules)						
<i>Aeschna grandis</i>	Grande aeschne					X
<i>Oxygastra cortusii</i>	Cordulie à corps fin	ann 2 et 4	V	Vu		X
ZYGOPTERES (demoiselles)						
<i>Caleopteryx splendens</i>					X	
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant				X	X
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé					X
<i>Lestes viridis</i>					X	
<i>Onychogomphus forcipatus</i>					X	
<i>Orthetrum cancellatum</i>					X	
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes				X	X
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympetrum rouge sang					X
<i>Sympetrum vulgatum</i>	Sympetrum vulgaire					X

**INVENTAIRE DES ORTHOPTERES du site Natura 2000 n°8
"pelouse des brebis à Brienne-la-vieille"**

NOM SCIENTIFIQUE	OBSERVATEUR	
	F. ROBBLEN, 1994	C. BERNIER, 1999
ENSIFERES (sauterelles)		
<i>Phanoptera faclata</i>	X	X
<i>Phanoptera nana</i>	X	
<i>Leptophyes punctatissima</i>		X
<i>Conocephalus discolor</i>	X	X
<i>Tettigonia viridissima</i>	X	X
<i>Decticus verrucivorus</i>	X	X
<i>Platycleis albopunctata</i>		X
<i>Metrioptera roeselii</i>	X	X
<i>Metrioptera bicolor</i>	X	X
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	X	X
<i>Nemobius sylvlestris</i>	X	X
CAELIFERES (criquets)		
<i>Chorthippus mollis</i>	X	
<i>Chorthippus parallelus</i>	X	
<i>Chrysochraon brachyptera</i> = <i>Euthystiria brachyptera</i>	X	
<i>Chrysochraon dispar</i>	X	X
<i>Euchorthippus declivus</i>	X	X
<i>Euthystira brachyptera</i>		X
<i>Gomphoceripus rufus</i>	X	
<i>Oedipoda caerulea</i>		X
<i>Omocestus ventralis</i> = <i>Omocastus rufipes</i>	X	
<i>Stenobothrus lineatus</i>	X	X

**INVENTAIRE DES LEPIDOPTERES du site Natura 2000 n°8
"pelouse des brebis à Brienne-la-vieille"**

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	FAMILLE	Directive habitats	Liste rouge France	OBSERVATEUR		
					JM ROYER, 86	F. DELESTRADÉ + P. BRILLANT, C CRESP1 06/99	C. BERNIER 1999
RHOPALOCERES							
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	Satyridae					X
Argus bleu = Azuré bleu nacré	<i>Polyommatus icarus</i>	Lycaenidae				X	X
Argus bleu céleste	<i>Lysandra bellargus</i>	Lycaenidae					X
Argus bleu-nacré	<i>Lysandra coridon</i>	Lycaenidae					X
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	Piéridae				X	X
Azuré des coronilles	<i>Plebejus argyronomon</i>	Lycaenidae					X
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	Lycaenidae					X
Belle dame	<i>Cynthia cardui</i>	Nymphalidae			X		X
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	Satyridae				X	X
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Piéridae			X		X
Collier de corail	<i>Arica agestis</i>	Lycaenidae					X
Damier de la succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	Nymphalidae	ann 2	E		X	X
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	Satyridae				X	X
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Satyridae			X		X
Fadet de la mélisque	<i>Coenonympha glycerion</i>	Satyridae					X
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	Papilionidae					X
Hespérie du chien-dent	<i>Thymelicus acteon</i>	Hesperiidae					X
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	Papilionidae			X	X	X
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	Satyridae			X		X
Paon du jour	<i>Inachis io</i>	Nymphalidae				X	X
Petit collier argenté	<i>Clossiana selene</i>	Nymphalidae				X	X
Petit nacré	<i>Issoria lathonia</i>	Nymphalidae					X
Petit sylvain	<i>Ladoga camilla</i>	Nymphalidae					X
Petite violette	<i>Clossiana dia</i>	Nymphalidae			X		X
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	Piéridae			X	X	X
Piéride du lotier	<i>Leptidea sp sinapis</i>	Piéridae					X
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>	Piéridae			X		X
Point de Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	Hesperiidae					X
Robert-le-diable	<i>Polygonia-c-album</i>	Nymphalidae					X
Souffré	<i>Colias hyale</i>	Piéridae				X	X
Sylvaie	<i>Ochlodes venatus</i>	Hesperiidae					X
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	Nymphalidae					X
Thecla du bouleau	<i>Thecla betulae</i>	Lycaenidae					X
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	Satyridae					X
Tristan	<i>Aphantopus hyperanthus</i>	Satyridae				X	X
Virgule	<i>Hesperia comma</i>	Hesperiidae				X	?
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Nymphalidae					X
HETERO CERES DIURNES							
Zygène de la spirée	<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygenidae				X	X
Zygène de la petite coronille	<i>Zygaena fausta</i>	Zygenidae					X
Goutte de sang	<i>Tyria jacobaea</i>	Arctidae					X
Doubleur jaune	<i>Euclidia glyphica</i>	Noctuidae					X

INVENTAIRE DES AUTRES INVERTEBRES du site Natura 2000 n°8

"pelouse des brebis à Brienne-la-vieille"

Ordre / famille	Nom scientifique	observateur		
		D. AMON- MOREAU, 98	C. CRESPI, 98 99	C. BERNIER 1999
insecte / hémiptère / hétéroptère / gerridés	<i>Gerris lacustris</i>		X	
insecte / mantoptère / mantidés	<i>Mantis religiosa</i>	X	X	X
insecte / diptère / bibionidés	<i>Bibio marci</i>		X	
insecte / diptère / brachycère / syrphidés	<i>Vollucella inanis</i>			X
insecte / coléoptère	<i>Carabus sp.</i>		X	
insecte / hyménoptère / formicidés	<i>Myrmica sp.</i>			X
insecte / hyménoptère / formicidés	<i>Formica sp.</i>			X
mollusque / gastéropode	<i>Zenobiella</i>			X
arachnide / araneide	<i>Agelena labyrinthica (Clerck)</i>	X		
arachnide / araneide	<i>Argiope bruennichi (Scopoli)</i>	X		
arachnide / araneide	<i>Frontinella frutetorum (Koch)</i>	X		
arachnide / araneide	<i>Pisaura mirabilis (Clerck)</i>	X		
arachnide / araneide	<i>Textrix denticulata (Olivier)</i>	X		

INVENTAIRE DES POISSONS du site Natura 2000 n°8
"pelouse des brebis à Brienne-la-vieille"

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	Directive habitats	Liste rouge France	Liste rouge Monde	observateur		
					P. ROLLET, 1998	Alladi et Keith, 1991, Keith, 1998	IIRBS
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>				X	X	
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>		V		X		
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	ann 5			X	X	
Brème bordelière	<i>Blicca bjorkna</i>				X		X
Brème commune	<i>Anbramis brama</i>					X	X
Brochet	<i>Esox lucius</i>		V		X	X	X
Carpe	<i>Cyprinus caprio</i>				X		X
Chabot	<i>Cottus gabis</i>	ann 2			X	X	
Chevaine	<i>Squalius cephalus</i>				X	X	
Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>				X		
Epinochette	<i>Pungitius pungitius</i>				X	X	
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>				X	X	X
Gougon	<i>Gobio gobio</i>				X	X	X
Gremille	<i>Gymnocephalus cernua</i>						X
Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	ann 2		LR : nt	X	X	
Loche franche	<i>Nomacheilus barbatulus</i>				X	X	
Ombre commun (empoissonnement)	<i>Thymallus thymallus</i>	ann 5	V		X	X	
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>				X	X	X
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>				X	X	X
Saumon de fontaine	<i>Salvelinus</i>				X		
Spirilin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>					X	
Tanche	<i>Tinca tinca</i>				X	X	X
Truite arc en ciel (empoissonnement)	<i>Salmo gairdneri</i>				X	X	
Truite commune	<i>Salmo trutta fario</i>				X	X	
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>				X	X	
Vandoise	<i>Squalius leuciscus</i>				X		

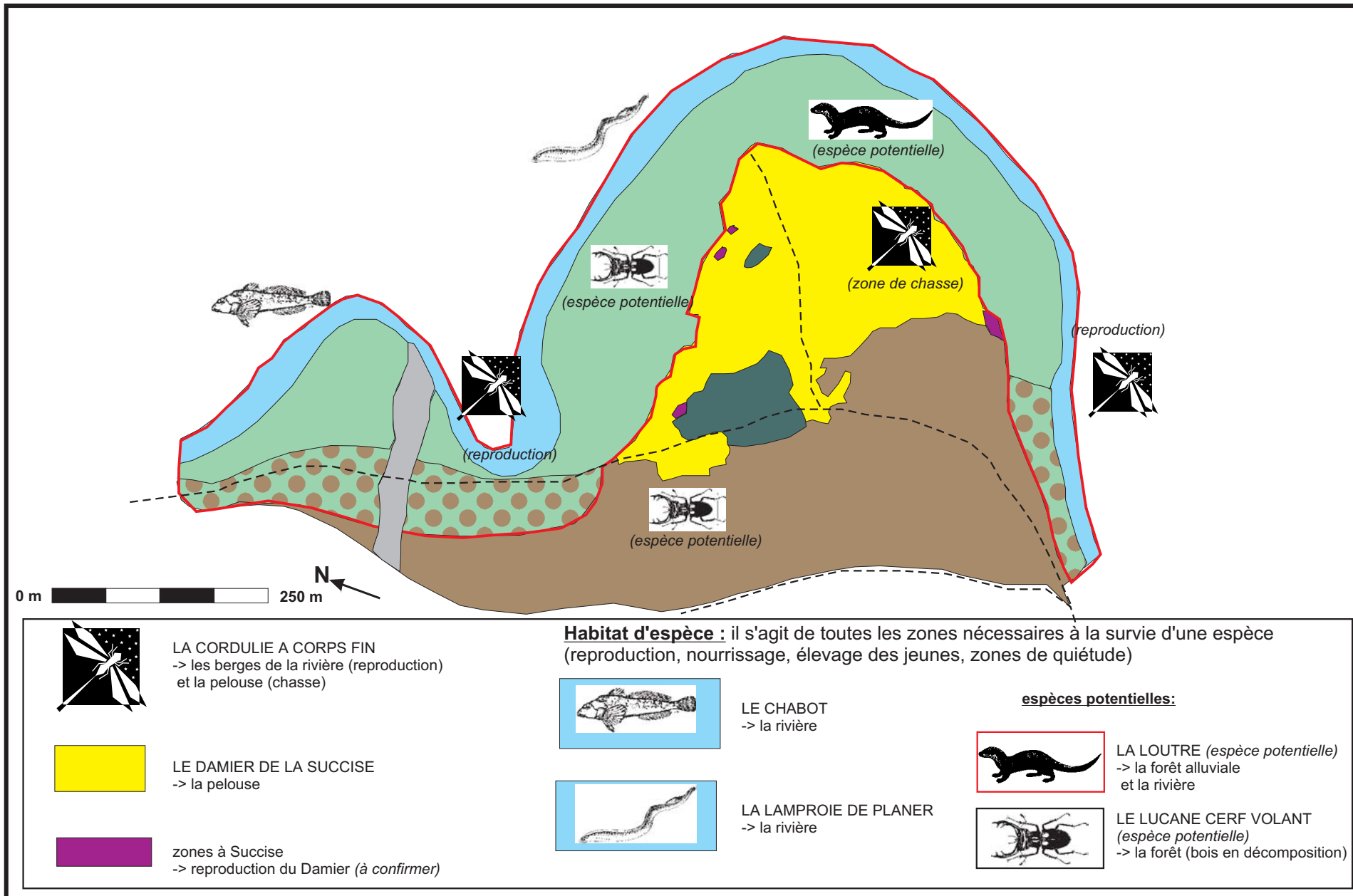
B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 10

Les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

- ✓ Localisation des habitats d'espèces

LES HABITATS DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (Directive Habitats Faune Flore)



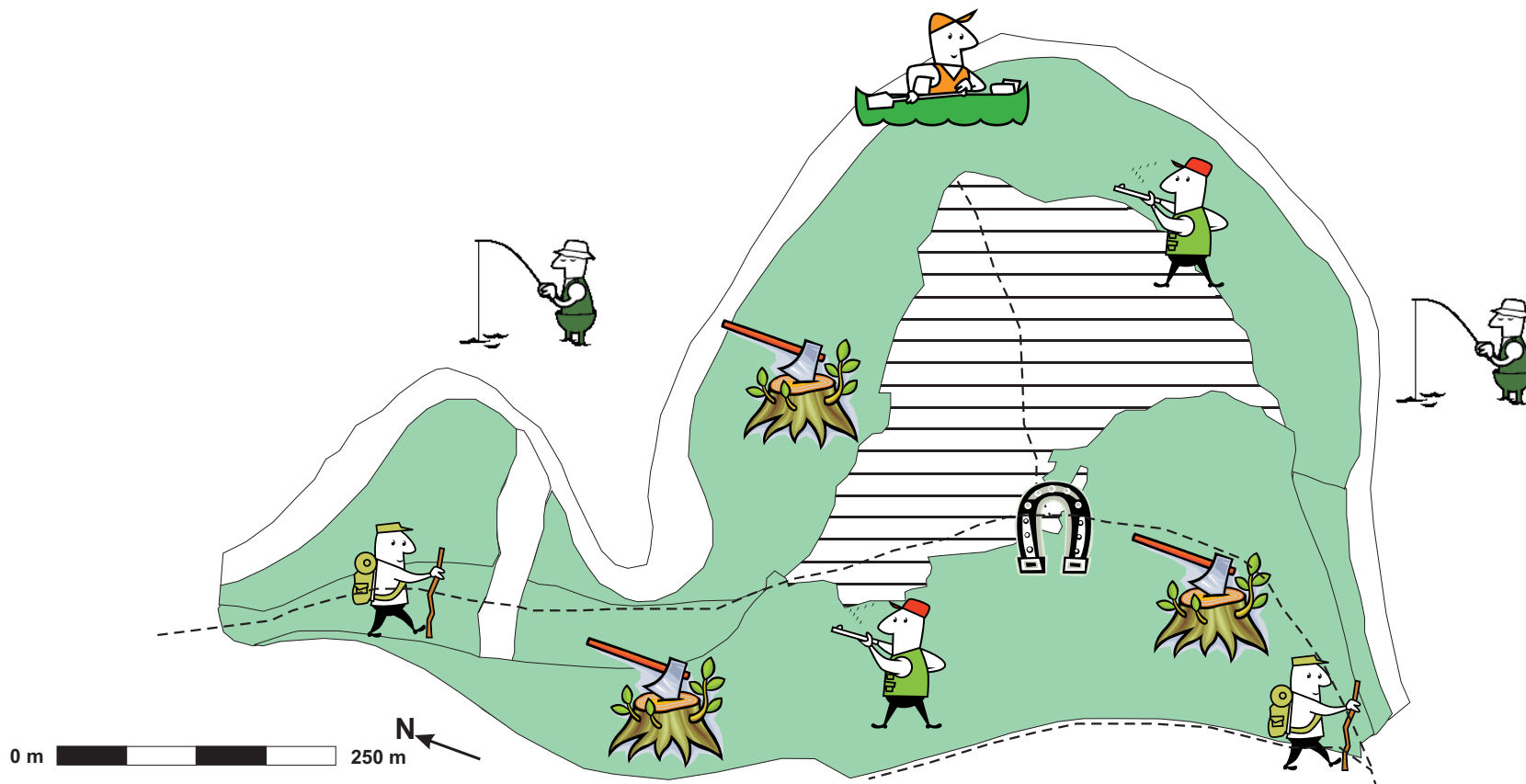
C – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE









Annexe 11

Activités socio-économiques sur le site Natura 2000 n°8

- ✓ Localisation des activités socio-économiques

LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES SUR LE SITE NATURA 2000 DE LA PELOUSE ET BOIS DES BREBIS (Brienne-la-Vieille - Aube)



	Sylviculture		pêche		-----		activités du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
	chasse		canoë		-----		activités ayant lieu dans les zones forestières
					promenades à pied, à cheval, à vélo		

D – GESTION ECOLOGIQUE

Annexe 12

Plan de travail

- ✓ Calendrier prévisionnel des opérations de gestion
- ✓ Evaluation financière des opérations et répartition annuelle

Calendrier prévisionnel des opérations de gestion

	ANNEE 1												ANNEE 2												ANNEE 3												ANNEE 4												ANNEE 5												ANNEE 6																						
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
1 - Gestion des habitats																																																																																			
Action pelouse 1 : mise en place d'un pâturage ovin extensif Achat clôture Pâturage tournant extensif (AFH.004) Débroussaillage complémentaire et recépage (AFH.005)																																																																																			
Action pelouse 2 (si Action pelouse 1, non mise en place) : entretien mécanisé de la pelouse Fauche par par tiers (AFH.004) Débroussaillage complémentaire et recépage (AFH.005)																																																																																			
Action pelouse 3 : protection à long terme de la pelouse																																																																																			
Action pelouse 4 : Gestion du manteau forestier en bordure de pelouse Débroussaillage, abattage et façonnage par tiers (F270070 et F270071)																																																																																			
Action forêt 1 : Coordonner les politiques forestières																																																																																			
Action forêt 2 : Former et informer les gestionnaires et les propriétaires forestiers																																																																																			
Action forêt 3 : Mesures "foret alluviale" F27.008 "Dégagements ou débroussaillments manuels ou mécaniques en bordure de plans d'eau ou de cours d'eau) F27.003 "Travaux de diversification écologique des peuplements" F27.006 0A ou 0B "Travaux d'entretien et de stabilisation des formations rivulaires, des berges et des ripisylves" F27.11 0A ou 0B "Aide au débardage par câble ou à cheval"																																																																																			
Action forêt 4 : Mesures "chenaie pédonculée" F27.008 "Dégagements ou débroussaillments manuels ou mécaniques en bordure de plans d'eau ou de cours d'eau) F27.003 "Travaux de diversification écologique des peuplements" F27.11 0A ou 0B "Aide au débardage par câble ou à cheval"																																																																																			
Action rivière : Entretien raisonné du cours d'eau (tronçon en N2000) F27.006 0A ou 0B "Travaux d'entretien et de stabilisation des formations rivulaires, des berges et des ripisylves" F27.008 "Dégagements ou débroussaillments manuels ou mécaniques en bordure de plans d'eau ou de cours d'eau)																																																																																			

	ANNEE 1												ANNEE 2												ANNEE 3												ANNEE 4												ANNEE 5												ANNEE 6											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2 - Connaître																																																																								
Action étude 1 : Compléments d'études sur la forêt alluviale																																																																								
Action étude 2 : Compléments d'inventaires faunistiques																																																																								
Action étude 3 : Suivi du peuplement piscicole																																																																								
Action étude 4 : Suivi de la gestion de la pelouse Suivi de la végétation Evaluer et réactualiser le plan de gestion de la pelouse																																																																								
Action étude 5 : Suivi de la gestion menée sur les habitats forestiers																																																																								
Action étude 6 : Identifier l'état de conservation du Damier de la succise et de Cordulie à corps fin et suivre l'influence de la gestion sur ces populations																																																																								
Action étude 3 : Suivi de la population d'oiseaux nicheurs																																																																								
Action étude 8 : Evaluer le DOCOB																																																																								
3 - Accueillir, faire découvrir																																																																								
Action accueil 1 : Accès et circulation sur le site																																																																								
Action accueil 2 : Entretien du futur sentier de découverte Entretien du mobilier Entretien du parcours par fauche																																																																								
Action accueil 3 : Favoriser la découverte du site et poursuivre la concertation																																																																								
4 - Actions diverses																																																																								
Action divers 1 : gestion adaptée de la tranchée forestière sous la ligne EDF (par quart)																																																																								

Evaluation financière des opérations et répartition annuelle

Code	Résumé de l'opération	Priorité	An 1 (en €.)	An 2 (en €.)	An 3 (en €.)	An 4 (en €.)	An 5 (en €.)	An 6 (en €.)	Total (en €.)	Périodicité	Maîtres d'œuvres potentiels
1 – Gestion des habitats											
Act pelouse 1	Mise en place d'un pâturage ovin extensif	★★★									
	Maintien de l'ouverture par pâturage extensif (AFH.004)		2755	315	315	315	315	315	4330	Tous les ans	Eleveur / Conservatoire
	Débroussaillage complémentaire et recépage (AFH.005)		125 à 375	125 à 375	125 à 375	125 à 375	125 à 375	125 à 375	750 à 2250	Tous les ans	Eleveur / Conservatoire
Act pelouse 2	Entretien mécanisé de la pelouse	★★★									
	Maintien de l'ouverture par fauche (AFH.004)		105	105	105	105	105	105	630	Tous les ans	Agriculteur / Conservatoire / prestataire
	Débroussaillage complémentaire et recépage (AFH.005)		125 à 375	125 à 375	125 à 375	125 à 375	125 à 375	125 à 375	750 à 2250	Tous les ans	Agriculteur / Conservatoire / prestataire
Act pelouse 3	Protection à long terme de la pelouse	★★★	0						0		Commune de Brienne-la-Vieille
Act pelouse 4	Gestion du manteau forestier, en bordure de pelouse	★									
	Façonnage de lisière (F27.007 0)				450			450	900	1 secteur tous les 3 ans	Prestataire / Conservatoire / PNRFO
	Entretien de lisière (F27.007 1) – ne commencera qu'à l'année 1 du nouveau DOCOB.								0	Tous les 3 ans pour chaque secteur façonné	Prestataire / Conservatoire / PNRFO
Act forêt 1	Coordonner les politiques forestières	★★★	0	0	0	0	0	0	0	1 fois	DDAF / DIREN
Act forêt 2	Former et informer les propriétaires forestiers	★★★							A définir	Au moins une fois par an	CRPF / DIREN / Conservatoire / PNRFO
Act forêt 3	Mesures « forêt alluviale »	★★★									
	Dégagements et débroussailllements manuels ou mécaniques en bordure de cours d'eau (F27.008)								400€ /ha/passage/contrat	A définir	Propriétaires / CRPF
	Travaux de diversification écologique des peuplements (F27.003)								5€/plants/contrat	A définir	Propriétaires / CRPF
	création et restauration de ripisylves et stabilisation des berges (F27.006 0A et 0B)								2€ par ml ou 5€ par plants / contrat	A définir	Propriétaires / CRPF
	Aide au débardage par câble ou au débardage à cheval (F27.011 0A et 0B)								5 €/m ³ ou 10 €/m ³ / contrat	A définir	Propriétaires / CRPF
Act forêt 4	Mesures « Chênaie pédonculée »	★★★									
	Dégagements et débroussailllements manuels ou mécaniques en bordure de cours d'eau (F27.008)								400€ /ha/passage/contrat	A définir	Propriétaires / CRPF
	Travaux de diversification écologique des peuplements (F27.003)								5€/plants/contrat	A définir	Propriétaires / CRPF
	Aide au débardage par câble ou au débardage à cheval (F27.011 0A et 0B)								5 €/m ³ ou 10 €/m ³ / contrat	A définir	Propriétaires / CRPF
Act rivière	Entretien raisonné du cours d'eau (tronçon en N2000)	★★★									
	création et restauration de ripisylves et stabilisation des berges (F27.006 0A et 0B)								2€ par ml ou 5€ par plants / contrat	A définir	DDAF / DDE / AESN / PNRFO / Fédération de pêche / AAPPMA

Code	Résumé de l'opération	Priorité	An 1 (en €.)	An 2 (en €.)	An 3 (en €.)	An 4 (en €.)	An 5 (en €.)	An 6 (en €.)	Total (en €.)	Périodicité	Maîtres d'œuvres potentiels
	Dégagements et débroussaillages manuels ou mécaniques en bordure de cours d'eau (F27.008)								400€ /ha/passage/contrat	A définir	DDAF / DIREN / DDE / AESN / PNRFO / Fédération de pêche / AAPPMA
2 - Connaître											
Act étude 1	Compléments d'études sur la forêt alluviale	★	1266	1266	1266	1266	1266	1266	7600	A répartir sur les 6 ans	CRP _F , AESN, Conservatoire, PNRFO
Act étude 2	Compléments d'inventaires faunistiques	★	1500	1500	1500	1500	1500	1500	9000	A répartir sur les 6 ans	Conservatoire, PNRFO, Groupe entomologique champenois
Act étude 3	Suivi du peuplement piscicole	★★							A définir	A définir	Fédération de pêche, AAPPMA, CSP, AESN
Act étude 4	Suivi de la gestion de la pelouse	★★★									
	Evaluer et réactualiser le plan de gestion de la pelouse								3700	1 fois / DOCOB	Conservatoire
	Suivi de la végétation		1200	1000			1000		3200	Tous les ans puis tous les 3 ans	Conservatoire
	Suivi des espèces animales d'intérêt communautaire								A définir	A définir	Conservatoire
Act étude 5	Suivi de la gestion menée sur les habitats forestiers	★★★							A définir	A définir	Conservatoire, CRPF, PNRFO
Act étude 6	Identifier l'état de conservation du Damier de la succise et de Cordulie à corps fin et suivre l'influence de la gestion sur ces populations	★★★	1266	1266	1266	1266	1266	1266	7600	A répartie sur 6 ans	Conservatoire
Act étude 7	Suivi de la population d'oiseaux nicheurs	★★	633	633	633	633	633	633	3800	A répartie sur 6 ans	Conservatoire, PNRFO, LPO
Act étude 8	Evaluer le DOCOB	★★★						3000	3000	1 fois / DOCOB	Conservatoire / PNRFO
3 – Accueillir, faire découvrir											
Act accueil 1	Accès et circulation sur le site (entretien des barrières)	★★★							100	En cas de besoin	PNRFO / Commune ou Communauté de communes de Brienne-le-Château
Act accueil 2	Entretien du futur sentier de découverte	★★									
	Entretien du mobilier		100		100		100		300	En cas de besoin	PNRFO / Commune ou Communauté de communes de Brienne-le-Château
	Entretien du parcours par fauche		650	650	650	650	650	650	3900	1 à 2 fois par an	
	Compléments d'aménagement								305	En cas de besoin	
Act accueil 3	Favoriser la découverte du site et poursuivre la concertation avec les acteurs locaux	★★									
	Préparation et animation des sorties et réunions pour les acteurs de Natura 2000		1600	1600	1600	1600	1600	1600	9600	3 réunions et 3 sorties sur 6 ans	PNRFO / Conservatoire
	Rédaction et diffusion des bulletins d'information		600	600	600	600	600	600	3600	1 fois par an	PNRFO / Conservatoire
	Préparation et animation des sorties grand public		960	960	960	960	960	960	5760	1 fois par an	PNRFO / Co ⁿ servatoire
4 – Actions diverses											
Act divers 1	Gestion adaptée de la tranchée forestière (ligne EDF)	★	0	0	0	0			0	Tous les 10 ans sur 4 ans	EDF / PNRFO

Budget prévisionnel

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL
	COÛTS ESTIMES en connaissance des surfaces concernées par les études ou les opérations de gestion						
Estimation du coût des études scientifiques et des animations	9025 €	8825 €	7825 €	7825 €	8825 €	10 825 €	53 150 €
Estimation du coût des opérations de gestion non contractualisables (sur les parcelles gérées par le Conservatoire)	3190 €	650 €	750 €	650 €	750 €	650 €	6640 €
Estimation du coût des opérations de gestion contractualisables par un CAD ou un contrat Natura 2000 (sur les parcelles gérées par le Conservatoire)							1130 € à 1590 €
- Débroussaillage et recépage de certains secteurs de pelouse envahis par le ligneux	F27.004 105 € si fauche par tiers ou 315 € si pâturage	F27.004 105 € si fauche par tiers ou 315 € si pâturage	F27.004 105 € si fauche par tiers ou 315 € si pâturage	F27.004 105 € si fauche par tiers ou 315 € si pâturage	F27.004 105 € si fauche par tiers ou 315 € si pâturage	F27.004 105 € si fauche par tiers ou 315 € si pâturage	
- Maintien de l'ouverture de la pelouse sur les parcelles communales gérées par le Conservatoire	F27.005 125 € si fauche mécanique ou 375 € si fauche manuelle	F27.005 125 € si fauche mécanique ou 375 € si fauche manuelle	F27.005 125 € si fauche mécanique ou 375 € si fauche manuelle	F27.005 125 € si fauche mécanique ou 375 € si fauche manuelle	F27.005 125 € si fauche mécanique ou 375 € si fauche manuelle	F27.005 125 € si fauche mécanique ou 375 € si fauche manuelle	
- Façonnage de la lisière			F27007 0 450 €			F27007 0 450 €	
Estimation du coût des opérations de gestion contractualisables par un CAD ou un contrat Natura 2000 (sur les parcelles privées)	COÛTS UNITAIRES DEPENDANTS DU NOMBRE DE CONTRATS NATURA 2000 à venir						
- Façonnage de la lisière	F27.007 0 400 €/ ha/passage/contrat						
- Travaux de diversification écologique	F27.003 5 €/ plant/contrat						
- Création et restauration de ripisylve	F27.006 0A ou F27.006 0B 2€ / ml/ contrat ou 5€ / ml/ contrat						
- Aide au débardage par câble ou à cheval	F27.011 0A ou F27.011 0B €/ m3 / contrat ou 10 €/ m3 / contrat						

COÛT TOTAL ESTIME = 60 920 à 61 350 € + Contrats Natura 2000 à venir

D – GESTION ECOLOGIQUE

Annexe 13

Proposition d'actions complémentaires

- ✓ Actions concernant la rivière Aube (hors du cadre Natura 2000)

PROPOSITIONS D' ACTIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA RIVIERE (HORS CADRE NATURA 2000)

Seuls 2 km de rives de l'Aube font strictement parties du site. Les recommandations suivantes concernent donc en majeure partie des actions à engager au-delà du site, mais dont la mise en œuvre est essentielle pour le maintien, ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats et des espèces d'intérêt communautaires suivants :

*Cordulie à corps fin
Chabot
Lamproie de planer*

Martin pêcheur

Forêt alluviale résiduelle

★★★ Action complémentaire rivière 1 : améliorer la qualité de l'eau (de 1B à 1A) de l'Aube

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir et restaurer les habitats aquatiques et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire ➤ Préserver la ressource en eau 	<p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>forêt alluviale, Chabot, Lamproie, Cordulie, Martin pêcheur (<i>espèce potentielle : Loutre</i>)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ élaboration d'un SAGE Aube, en cohérence avec ce document d'objectifs ➤ résorber les « points noirs » de l'Aube (station d'épuration de Dienville à améliorer, rejets urbains) ➤ favoriser la diminution des intrants agricoles (en particulier PCB, organochlorés, métaux lourds, fatals à la loutre) ➤ promouvoir l'installation de bandes enherbées ou de ripisylves le long du cours d'eau lorsque la culture va jusqu'à la rive (largeur : 10 m minimum) 	<p style="text-align: center;"><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>A définir</p> <p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>DDAF, DIREN, DDE, AESN, PNRFO, Fédération de pêche, AAPPMA, chambre d'agriculture, collectivités, syndicat de rivière, etc</p>
<p style="text-align: center;"><u>Recommandations générales, remarques</u></p> <p>Appliquer les programmes d'actions sur la zone vulnérable au titre de la directive nitrates + zone sensible à l'eutrophisation</p> <p>Le décret d'application du 3 juin 1994 de la directive européenne du 21 mai 1991 prévoit une obligation générale d'assainissement, sur l'ensemble du territoire, avant le 31 décembre 2005. Les délais sont plus ou moins longs en fonction de la taille des communes et du lieu de rejet de leurs effluents.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>A préciser</p>

★★★ Action complémentaire rivière 2 : entretien raisonné du cours d'eau (rivière Aube dans son ensemble)

<p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver et améliorer la gestion des boisements rivulaires ➤ Préserver les habitats aquatiques et rivulaires 	<p style="text-align: center;"><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>forêt alluviale, Chabot, Lamproie, Cordulie, Martin pêcheur (<i>espèce potentielle : Loutre</i>)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ maintenir une bande tampon en essences indigènes (installation facile et naturelle des pionnières), en mélange de préférence (Saules, Aulne, Frêne) en bordure du cours d'eau ➤ pas d'aménagements lourds (enrochements, barrages, seuils, rectification du cours d'eau, drainages) ➤ entretien léger de la ripisylve ➤ curages : à éviter au maximum ➤ favoriser le fascinage 	<p style="text-align: center;"><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>Syndicat de rivière</p> <p style="text-align: center;"><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>DDAF, DIREN, DDE, AESN, PNRFO, Fédération de pêche, AAPPMA, collectivités etc</p>
<p style="text-align: center;"><u>Recommandations générales, remarques</u></p> <p>- assurer le minimum d'entretien : <u>coupe des arbres de berge dangereux</u>, car menaçant de tomber (risque d'embâcles et de réduction de la capacité d'écoulement) et recépage (Saules).</p> <p>- envisager un contrat de rivière</p> <p>- Application de la <u>Charte du Parc</u> : « les interventions humaines nécessaires à la gestion et à l'amélioration du réseau hydrographique veilleront à ne pas dégrader les milieux. Plusieurs actions sont à mener : entretien des ruisseaux et rivières et de leurs berges, entretien des paysages riverains »</p>	<p style="text-align: center;"><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>A préciser</p>

★★★ Action complémentaire rivière 3 : Engager un « programme Loutre » en Champagne-Ardenne

<p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la Loutre (excellent bio-indicateur de la qualité des cours d'eau) ➤ Application du plan de restauration de la Loutre en France ➤ Répondre aux obligations de la Directive Habitats pour cette espèce, de surcroît en liste rouge mondiale des espèces menacées 	<p><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Loutre</p>
<p><u>Description de l'action</u></p> <p><u>1^{er} volet : étude et sensibilisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ préciser l'état des populations et les habitats occupés ou potentiels ➤ affiner les menaces par département et par cours d'eau ➤ sensibiliser le public, en particulier les acteurs ayant une influence sur l'espèce <p><u>2^{ème} volet : actions de gestion et de protection</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ engager des actions favorisant la Loutre (qualité de l'eau, rétablissement de la libre circulation aquatique, diminution des risques routiers, préservation des zones humides riveraines, maintien des débits d'étiage, conseil en matière de pêche et de piégeage, etc). 	<p><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>A définir (AESN ?)</p> <p><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>Associations de protection de la nature, naturalistes, ONCFS, Fédération de pêche, ONF, Agences de l'Eau, DDAF, DIREN, PNRFO etc....</p> <p><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>montant estimé : 900 000 F=137204 € (Sur base d'un projet déposé par la Coordination mammalogique du Nord de la France en 1998 correspondant à la 1^{ère} phase) 2^{ème} phase : à préciser en fonction des résultats de la 1^{ère}</p>
<p><u>Recommandations générales, remarques</u></p> <p>Etant donné les fortes exigences écologiques de cette espèce et son domaine vital, il ne suffit pas d'agir au niveau local pour restaurer l'espèce dans un état favorable de conservation</p>	

★★ Action complémentaire rivière 4 : respecter les débits réservés

<p><u>Objectifs</u></p> <p>Eviter les dommages au peuplement piscicole dus aux fortes amplitudes de débits</p>	<p><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Chabot, Lamproie de planer, Cordulie <i>(espèce potentielle: Loutre)</i></p>
<p><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ faire respecter les débits réservés des ouvrages hydrauliques 	<p><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>A définir</p>
<p><u>Recommandations générales, remarques</u></p>	<p><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>DDAF, DIREN, DDE, AESN, IIBRBS, PNRFO, Fédération de pêche, AAPPMA, collectivités etc</p> <p><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>∅</p>

★ Action complémentaire rivière 5 : protéger et restaurer les habitats piscicoles, rétablir la libre circulation du poisson le long de l'Aube

<p><u>Objectifs</u></p> <p>amélioration du fonctionnement global de la rivière</p>	<p><u>Habitat / espèce visés</u></p> <p>Chabot, Lamproie de planer</p>
<p><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ mise en place de passes à poissons : usine hydroélectrique de Juvanzé, moulin de Dienville, moulin de Brienne-la-Vieille, usine hydroélectrique de Précly-St-Martin (projet en cours) ➤ restaurations de frayères 	<p><u>Maîtrise d'ouvrage</u></p> <p>Fédération de pêche</p>
<p><u>Recommandations générales, remarques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rétablissement de la circulation du poisson était déjà une priorité dans le Schéma départemental des vocations piscicoles et halieutiques approuvé par arrêté préfectoral le 15 décembre 1986, ainsi que dans la version révisée, approuvée le 29 octobre 1998 (DDAF, Fédération de pêche). - Un plan de gestion piscicole est en projet - Application de la Charte du Parc : « rétablissement des conditions de la libre circulation du poisson » 	<p><u>Mise en œuvre et partenaires</u></p> <p>DDAF, DIREN, DDE, AESN, PNRFO, Fédération de pêche, AAPPMA, propriétaires des ouvrages hydrauliques, collectivités etc</p> <p><u>Budget prévisionnel</u></p> <p>A préciser</p>

Autres actions complémentaires

- **mise en œuvre du Schéma Départemental des Vocations Piscicoles et Halieutiques**

E - ADMINISTRATIF, ANIMATION

Annexe 14

Fiches d'inventaires

- ✓ Fiche Natura 2000 – site n° 8 : d'après : « *sites d'intérêt communautaire susceptibles d'être désignés dans le réseau Natura 2000, dossier régional Champagne-Ardenne* » - **DIREN (1996)**
- ✓ Fiche ZNIEFF n° 673 : d'après « *Inventaire du patrimoine naturel de la région Champagne-Ardenne* » - **DIREN (1982)**



Fiche du site FR2100253:
**PELOUSE DES BREBIS A
BRIENNE-LA-VIEILLE**



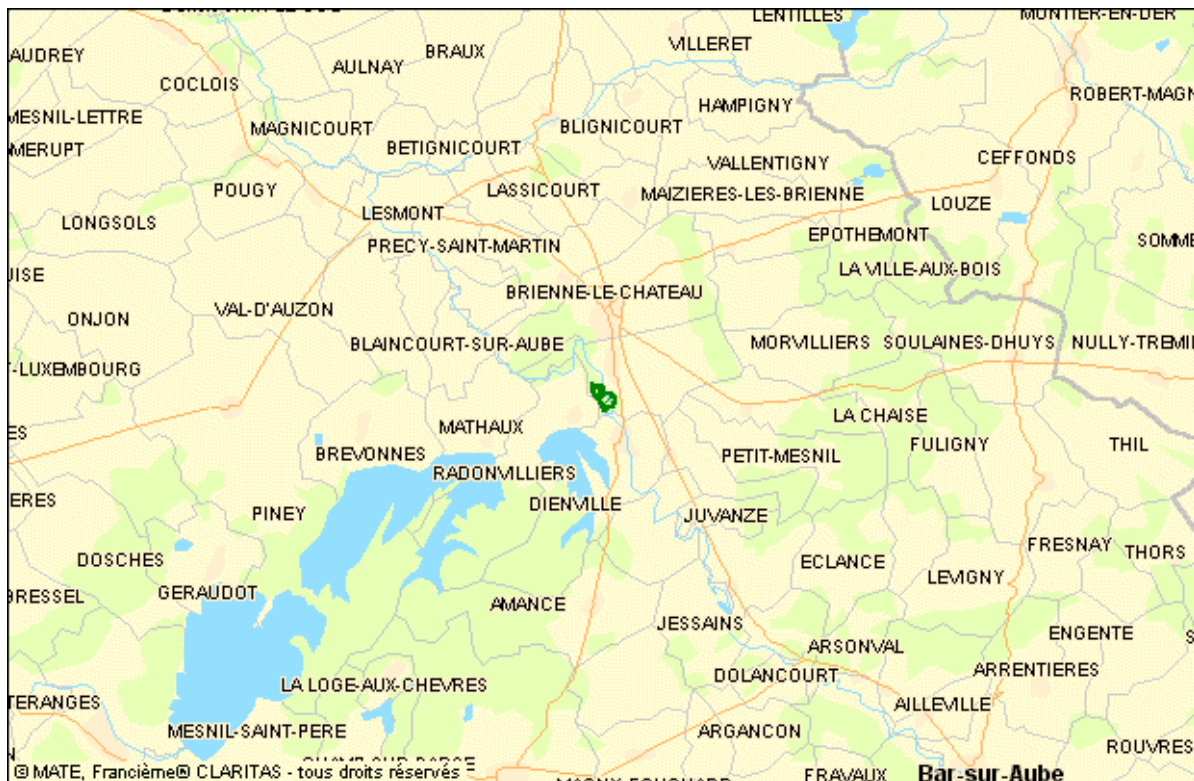
1 décembre 2000

[accueil](#) > [nature et paysages](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [champagne-ardenne](#) > [aube](#) > [site fr2100253](#)



Dimensions de la carte :

Largeur : 45 km
Hauteur : 29 km



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des [restrictions d'utilisation](#).
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

Identification

Code : FR2100253
Appellation : PELOUSE DES BREBIS A BRIENNE-LA-VIEILLE
Date de compilation : 06/1995
Mise à jour : 05/1998
Historique : Date de proposition comme SIC : 03/1999

Localisation

Département : [Aube](#)
Superficie : 37 ha
Altitude minimale : 123 m
Altitude maximale : 130 m
Région biogéographique : Continentale

Description

Vaste pelouse de la vallée de l'Aube, un peu embroussaillée, venant au contact d'une forêt alluviale de type saulaie. C'est une des seules pelouses alluviales sur grève, présentant encore un bon état général, pour toute la région Champagne-Ardenne. Le coteau aujourd'hui boisé était autrefois dévolu à la vigne et au pâturage communal (le pâturage est abandonné depuis environ 1870).

Composition du site :

Forêts caducifoliées	40 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	33 %
Pelouses sèches, Steppes	27 %

Types d'habitats présents	% couv.	SR ⁽¹⁾
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	40 %	C
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	30 %	C
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>)(*sites d'orchidées remarquables)*	20 %	C

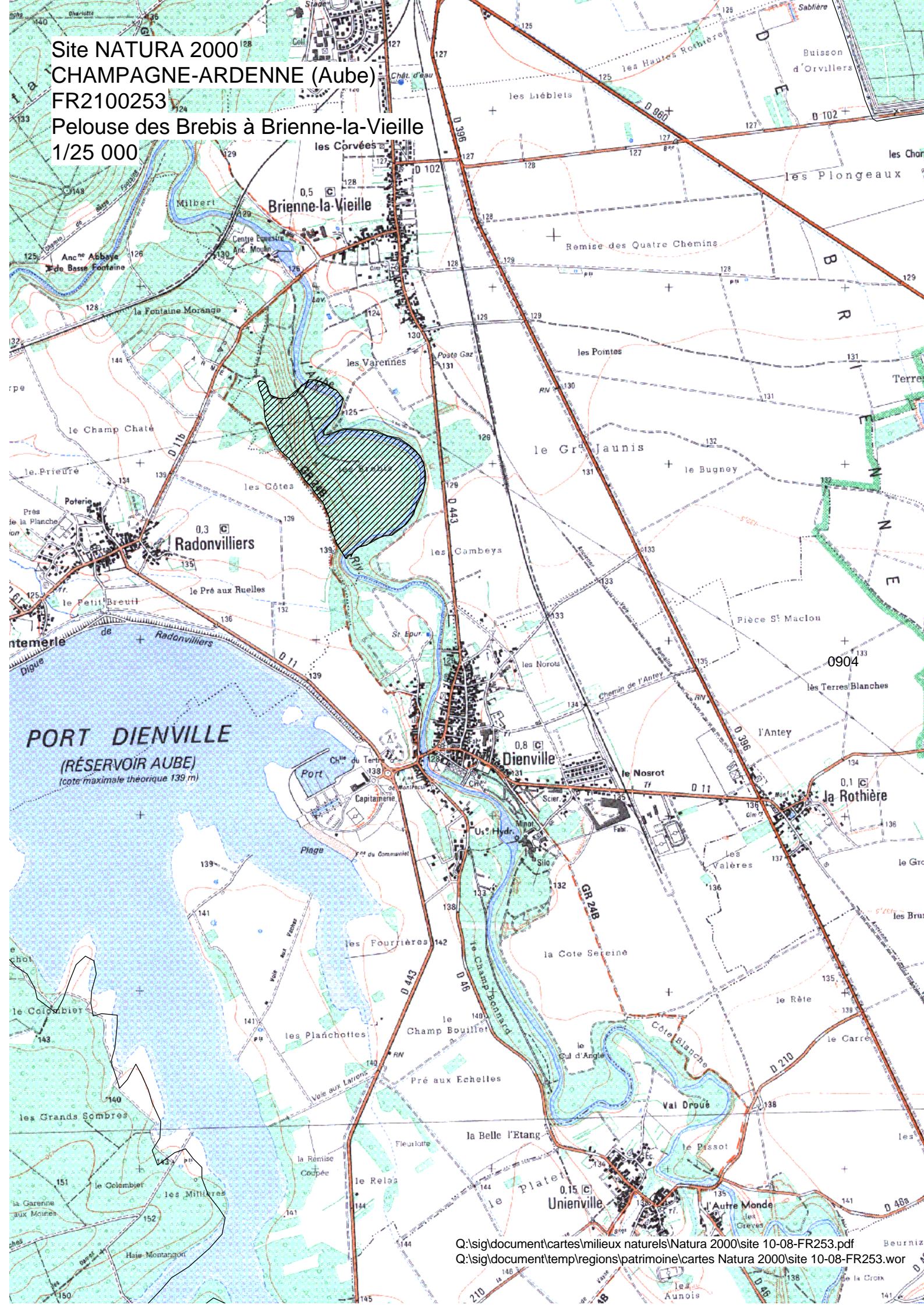
⁽¹⁾Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

***Habitats ou espèces prioritaires (en gras) :** habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. **Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission Européenne au 1 février 2000.** Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)

Site NATURA 2000
CHAMPAGNE-ARDENNE (Aube)
FR2100253
Pelouse des Brebis à Brienne-la-Vieille
1/25 000



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

PELOUSE ET BOIS DES BREBIS A BRIENNE-LA-VIEILLE

N° rég. : **04970003**

N° SPN : **210000673**

Type de zone : **1**

Année de description : 1984

Superficie : 42,00 (ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 1998

Altitude : 123 - 130 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

10063 BRIENNE-LA-VIEILLE

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

3432	30	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
444	25	Ripisylves des grands fleuves (chênes, ormes et frênes)
441	2	Formations riveraines de saules
244	2	Végétation submergée des rivières

b) Autres milieux :

4124	20	Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire
44	6	Forêts et fourrés alluviaux ou très humides
3188	10	Fourrés de genévriers communs
241		Cours des rivières
8331	5	Plantations de conifères

c) Périphérie :

81	Prairies fortement amendées ou ensemencées
82	Cultures
862	Villages

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

54	Vallée
24	Lit majeur
55	Terrasse alluviale
26	Méandre, courbe
23	Rivière, fleuve

Commentaires :

b) Activités humaines :

00	Pas d'activité marquante
05	Chasse
07	Tourisme et loisirs
19	Gestion conservatoire

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

30	Domaine communal
----	------------------

01 Propriété privée (personne physique)

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 01 Aucune protection
- 80 Parc Naturel Régional

Commentaires : Zone située dans le périmètre du Parc Régional Naturel de la Forêt d'Orient.

e) Autres inventaires :

Directive habitats Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 540 Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 26 Oiseaux
- 22 Insectes

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

c) Complémentaires :

- 90 Pédagogique ou autre (préciser).
- 81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	3	0	0	0	2	0	3	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	5	32	1	2	0	43	0	118	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	1	25	1	1				1					
Nb. sp. rares ou menacées		2				3		4					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire													
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 06 Contraintes du milieu physique

Commentaires : La ZNIEFF est limitée par la rivière d'un coté et par une côte boisée d'une dénivellation de plus de 20 mètres de l'autre coté.

Commentaire général :

N° rég. : 04970003 / N° SPN : 210000673

L'ensemble des bois et de la pelouse des Brebis, sur la commune de Brienne-la-Vieille, constitue un exemple typique de la vallée alluviale de l'Aube et a fait l'objet d'une ZNIEFF de type I.

De superficie moyenne (un peu moins de 42 hectares), elle est constituée par des boisements sur le coteau (chênaie-charmaie-hêtraie calcicole), le long de l'Aube (forêt galerie de type aulnaie-frênaie-ormaie) ou sur terrasse (forêt fraîche moins inondable), ou ponctuellement au niveau des dépressions les plus profondes, d'une saulaie (à saule blanc et à saule des vanniers) et par une vaste pelouse peu embroussaillée d'une quinzaine d'hectares. Il s'agit de la seule pelouse sur grèves en bon état à subsister en Champagne-Ardenne. Sa conservation est due vraisemblablement à sa situation, sur la rive gauche de l'Aube, limitée par la rivière d'un côté et par une côte boisée d'une dénivellation de plus de 20 mètres de l'autre côté. La forêt galerie est de type inondable aux essences très variées (frêne, peuplier, tilleul, érable plane, aulne...) avec l'orme lisse et le cassis sauvage inscrits sur la liste des végétaux menacés de Champagne-Ardenne. La pelouse relève du Festuco lemanii-Brometum, avec une variante xérophile sur grève affleurante (avec la globulaire, la coronille minime, la germandrée des montagnes, l'épervière piloselle), une variante mésophile sur sol plus profond (herbe aux cerfs, petite centaurée, laïche glauque, genêt des teinturiers, etc.) et une forme plus hygrophile à molinie sur sol argileux. Dominée par diverses graminées (brome dressé, fétuque de Leman, brachypode penné, brize intermédiaire), elle est riche en orchidées (acéras homme pendu, ophrys abeille et ophrys bourdon, orchis pyramidal, orchis militaire, orchis moustique). Parmi les espèces remarquables, on peut signaler la présence de l'orobanche du thym et de l'orobanche de la germandrée, protégée au niveau régional. Au sein de la pelouse sont disséminées de rares fruticées constituées d'arbustes variés (cerisier de Sainte-Lucie, cornouiller sanguin, genévrier, églantier, nerprun purgatif). Les broussailles apparaissent stables et cette recolonisation forestière semble extrêmement lente. Une petite partie de la pelouse a été autrefois enrésinée sur quelques dizaines d'ares ; les pins sylvestres n'ont pas envahi la pelouse et restent circonscrits dans cette zone.

La diversité des biotopes et la richesse floristique favorise la faune entomologique avec de nombreux papillons (dont le machaon et le flambé, inscrit sur la liste rouge régionale), des criquets variés (dont Chrysochraon brachyptera inscrit sur la liste rouge régionale) et des libellules (avec notamment le gomphe vulgaire). Les oiseaux (passereaux, pics, rapaces, etc.) et certains mammifères (chevreuils, martre, blaireau) fréquentent l'ensemble des milieux, les utilisant de façon complémentaire.

Le site possède un certain intérêt paysager et est fréquenté par les promeneurs. Par ses caractères physiques particulières et l'originalité du milieu naturel, la zone des Brebis présente un grand intérêt pédagogique. La ZNIEFF a été proposée dans le cadre de la directive Habitats, elle est en bon état. Cette année (1998) la pelouse a été nettoyée complètement sous l'impulsion du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient. Elle sera gérée prochainement par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne (plan de gestion en cours).

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

210002020 PELOUSES ET GRAVIERES ABANDONNEES AU SUD EST D'UNIENVILLE
210009502 RAVINS BOISES DE L'AUBE ENTRE MATHAUX ET BRIENNE LA VIEILLE
210001006 FORET DOMANIALE DE VAL D'AJOU ET CAMP MILITAIRE DE BRIENNE
210000674 MARAIS ET PELOUSES HUMIDES DU JARS

Sources / Informateurs

AMON-MOREAU Dominique - 1998
COPPA Gennaro - 1998
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984
ROYER Jean-Marie - 1997

Sources / Bibliographies

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE - "Plan de gestion de la pelouse des Brebis" (en cours).
LABORATOIRE DE PHYTOSOCIOLOGIE DE L'UNIVERSITE DE BESANCON - "Etude relative à la connaissance, la protection et la gestion de la pelouse des Brebis à Brienne-la-Vieille". Pour la D.R.A.E., 28 pages (1986)
ROYER J.M. - "Essai de synthèse sur les groupements de pelouses, rochers, éboulis de Bourgogne et Champagne méridionale. Annales Scientifiques de l'Université de Besançon, Bota, série 3/13, 188 pages (1972)

ESPECES DETERMINANTES ZN

210000673

PELOUSE ET BOIS DES BREBIS A BRIENNE-LA-VIEILLE

57 : insectes

Chrysochraon brachyptera

Gomphus vulgatissimus

Iphiclides podalirius

Papilio machaon

74 : oiseaux

Dendrocopos minor

Lanius collurio

83 : angiospermes

Carex strigosa

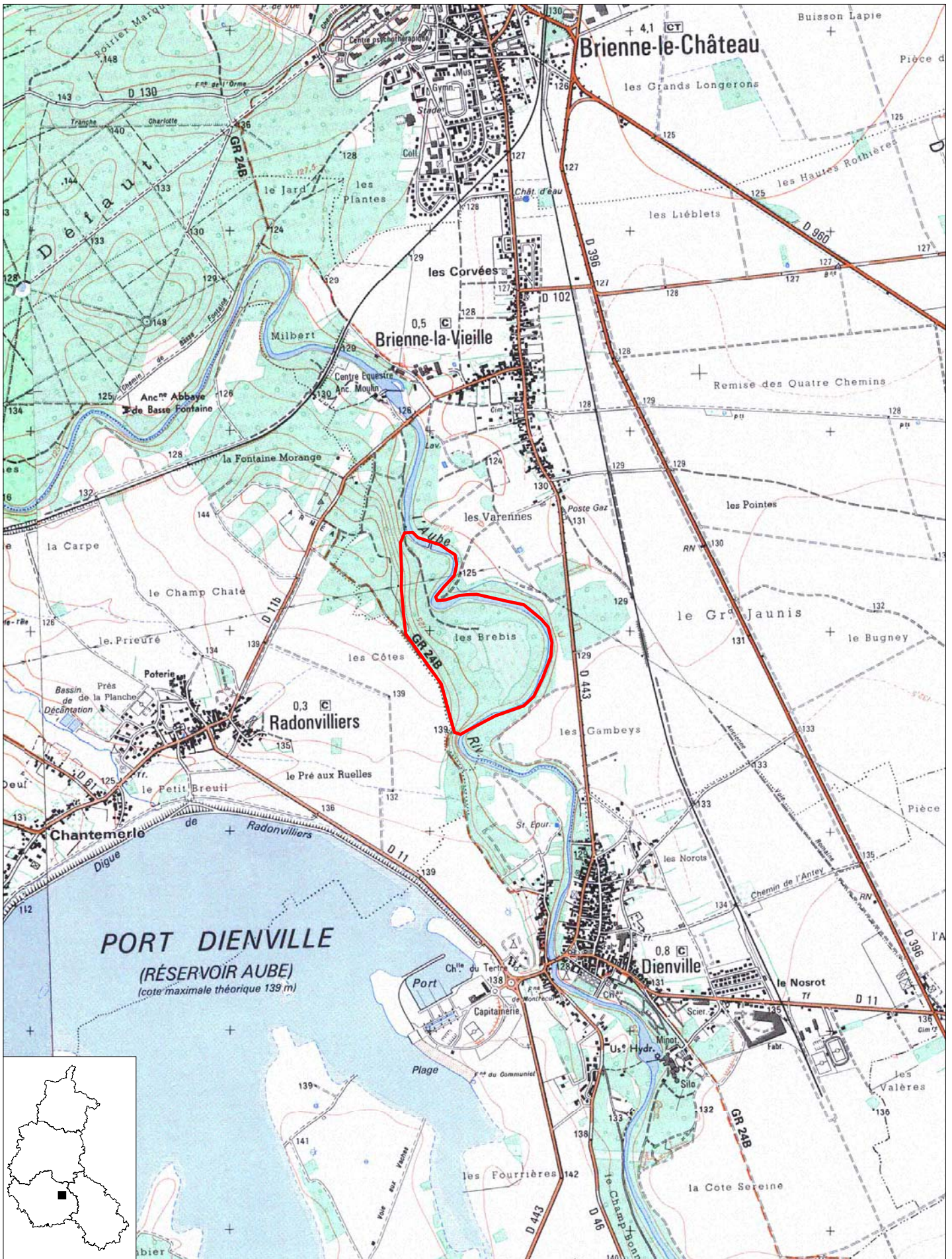
Orobanche alba

Orobanche teucarii

Ribes nigrum

Ulmus laevis

PELOUSE ET BOIS DES BREBIS A BRIENNE-LA-VEILLE



Surface (ha) : 41.93

Echelle : 1 cm pour 0.25 km

DIREN Champagne-Ardenne

Planche 1 sur 1

N° de carte IGN : 2917 E

Novembre 2002

E - ADMINISTRATIF, ANIMATION

Annexe 15

Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PRÉFECTURE DE L'AUBE

ction des Politiques de l'Etat
du de l'Environnement

ARRETE PREFECTORAL N° 3100 A

**portant constitution du comité de pilotage local
pour l'élaboration du document d'objectifs
du site NATURA 2000 n° 8 " Pelouse des Brebis à Brienne-la-Vieille "**

Le Préfet de l'Aube
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

VU le décret modifié n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire ;

VU la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement " NATURA 2000 " du 26 février 1999 ;

VU l'avis du comité départemental des propriétaires et gestionnaires de l'espace rural du 30 avril 1999 ;

VU l'avis du directeur régional de l'environnement ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube,

ARRETE

Article 1^{er} – Il est institué un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site NATURA 2000 n° 8 " Pelouse des Brebis à Brienne-la-Vieille ".

Le document d'objectifs établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage local sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral.

Article 2 – Le comité de pilotage local prévu à l'article 1^{er} est constitué comme suit :

- M. le préfet ou son représentant
- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- M. le président du conseil régional ou son représentant
- M. le président du conseil général ou son représentant
- M. le maire de la commune de Brienne-la-Vieille
- M. le chef du service départemental de garderie de l'office national de la chasse ou son représentant
- M. le président du centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant
- M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant
- M. le président du comité départemental du tourisme ou son représentant
- M. le président de l'association départementale de la propriété foncière ou son représentant
- M. le président du parc naturel régional de la forêt d'Orient ou son représentant
- M. le président du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le président de l'association " Natura 2000 " ou son représentant

Article 3 -- Le comité de pilotage pourra solliciter les services de tous autres experts reconnus pour leur compétence dans certains domaines scientifiques ou techniques.

Il veillera également à associer sous forme de groupes de travail toutes autres personnes ayant un lien technique direct avec le site.

Article 4 -- Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une expédition sera notifiée à chaque membre du comité.

TROYES, le 19 AOUT 1999

Pour le Préfet,
la Secrétaire générale

Signé: Françoise FUGIER

Pour expédition,
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau délégué,



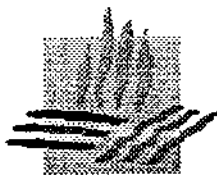
Isabelle DENOEUDE

E - ADMINISTRATIF, ANIMATION

Annexe 16

Compte rendu de la première réunion du Comité de Pilotage Local du 21 octobre 1999

PREFECTURE DE L'AUBE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

*Direction Départementale
de l'Agriculture et de la
Forêt*

*Service Aménagement et
Environnement*

NATURA 2000

SITE DE LA PELOUSE DES BREBIS A BRIENNE LA VIEILLE

N° 8

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

DU

COMITÉ DE PILOTAGE LOCAL DU 21 OCTOBRE 1999
PREFECTURE DE L'AUBE

Assistaient à la réunion sous la présidence de Madame Françoise FUGIER,
Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube :

M. BEZEAUD Bernard, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ,
Mlle AUBOIN Karine, Conservatoire régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne,
M. BOUCHET Bernard, Centre régional de la propriété agricole,
M. CERF Benoît, Maire de BRIENNE LA VIEILLE,
Mlle CRESPI Charlotte, Conservatoire régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne,
M. DECORSE Michel, ONC, Chef SDG Aube,
Mlle DENOEUDE Isabelle, Préfecture de l'Aube, Chef du bureau de l'Environnement,
Mme GAUDIN Hélène, DIREN, Chargée de mission,
M. HECHT Philippe, Directeur de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube,
M. JOSSIER Bernard, représentant le Syndicat départemental de la propriété agricole,
M. JUILLET Nicolas, Président de l'association Natura 2000, représentant M. Le Président du Conseil Général et M. Le Président du Comité départemental du tourisme de l'Aube,
M. MARCELIN Francis, Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
M. MARQUOT Louis, Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube,
M. MIONNET Aymeric, Ligue de protection des oiseaux de Champagne-Ardenne,
Mme OLLIER Jocelyne, Préfecture de l'Aube, bureau de l'Environnement,
M. TOURNEBIZE Thierry, Directeur adjoint du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient

LIMINAIRE.

M. Le Président de la Fédération départementale des chasseurs s'inquiète des conséquences de l'absence de Loi (en préparation) traduisant en droit français la Directive "Habitats" et de la non parution des cahiers d'habitats sur la suite qu'il convient de donner à la démarche Natura 2000 dans l'Aube.

Il est convenu de considérer que le contenu du projet de Loi, privilégiant notamment le mode de gestion contractuel, est suffisamment connu pour que son absence actuelle ne constitue pas un obstacle à la poursuite des investigations au niveau local.

Il en est de même de l'annulation, par le Conseil d'Etat, de la notification de la première liste de sites (dont fait partie le site de Brienne la Vieille) à la Commission. Une seconde transmission, dans les formes requises par les textes et comportant la consultation des communes et des institutions concernées, a été effectuée.

I - INSTALLATION DU COMITE DE PILOTAGE.

Madame la Secrétaire Générale installe le comité de pilotage local du site Natura 2000 n°8 "Pelouse des brebis" à BRIENNE LA VIEILLE.

I - 1 Composition et rôle du comité de pilotage local.

Ses membres représentent :

- les différentes catégories d'ayants droit et d'usagers des lieux,
- la commune concernée par le périmètre du site,
- les collectivités territoriales et les structures de coopération intercommunale également concernées,
- des administrations et établissements publics de l'Etat,
- des organismes socioprofessionnels et des chambres consulaires.

Il peut faire appel à des experts scientifiques.

Réuni sous la présidence de M. Le Préfet, le comité est l'instance de concertation du site Natura 2000. Son rôle est, en premier lieu, d'examiner et de valider le document d'objectifs.

I - 2 La réalisation du document d'objectifs : elle seffectue en trois phases :

- 1ère phase : inventaire de l'état initial des habitats et des espèces, avec cartographie, et recensement des activités humaines présentes sur le site.
- 2ème phase : définition des objectifs de conservation à moyen et long terme.
- 3ème phase : définition des mesures de conservation appropriées de nature contractuelle, réglementaire ou technique, ainsi que des moyens financiers à mobiliser.

Le comité de pilotage est appelé à se prononcer à l'issue de ces trois phases, avant l'approbation du document par M. Le Préfet.

II - LE CHOIX DE L'OPERATEUR.

Choisi par M. le Préfet, en accord avec le comité de pilotage, l'Opérateur est le maître d'oeuvre du document d'objectifs. Pour cela, il nomme ou recrute le personnel scientifique et technique nécessaire à la réalisation du document. L'opérateur a également en charge l'animation et la communication portant sur le site et son document de gestion.

Pour le site de la "pelouse des brebis", la candidature du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient est retenue.

III - PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE DE REDACTION DU DOCUMENT.

Le représentant du Parc Naturel Régional précise que le Conservatoire Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne et le Centre Régional de la Propriété Forestière interviendront respectivement sur la partie en pelouse (10 ha) et sur celle en forêt alluviale (27 ha) du site (cf. en annexe la carte du site et les documents présentés par le Parc et par le Conservatoire).

L'étroit partenariat établi avec la commune propriétaire de la pelouse, sera, bien évidemment, poursuivi.

En effet, une démarche conservatoire de la pelouse alluviale sur grève a été entreprise à partir de 1986. Un plan de gestion, réalisé par le Conservatoire pour le compte du P.N.R.-F.O., a été publié cette année. Par conséquent, l'essentiel des investigations porteront maintenant sur la partie forestière du site, où l'on compte de l'ordre de 150 propriétaires.

En réponse à une question de M. Le Président de l'association "Natura 2000", relative à la consultation de ces propriétaires, il est répondu que, conformément au texte en vigueur, l'inscription du site dans la "première liste" transmise à la Commission, via le Ministère de l'Environnement, avait été effectuée suite à la consultation de la commune (M. Le Maire confirme) et des institutions concernées, sur la totalité du site.

La pratique, purement départementale, de réunions locales d'information "site par site", suivi pour les sites de la 2ème et 3ème liste n'a pas été mise en oeuvre pour la 1ère liste, dans la mesure où ceux-ci sont, en quasi-totalité, propriété de collectivités publiques et notamment de l'Etat.

Le site n° 8 fait exception et la propriété forestière privé, comme l'ensemble des ayants droit, sera associée dans la concertation qui sera mise en oeuvre dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs.

En dernier lieu, le comité prend acte du calendrier et du coût prévisionnels proposés par le Parc, soit une échéance fixée au printemps 2000 et un devis de 63 515 F, dont 13 500 F pour l'animation.

La séance du comité de pilotage est levée à 15h 30.

Troyes, le 09 DEC. 1999

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale,



Françoise FUGIER

E - ADMINISTRATIF, ANIMATION

Annexe 17

Information et concertation des acteurs locaux

- ✓ Bulletin d'information diffusé par le Conservatoire (SAVART) spécial Natura 2000

- ✓ Convocation, article de presse et feuille de présence concernant la réunion d'information des propriétaires et usagers du site Natura 2000 n°8 (13 septembre 2000)

Reçu le 31 AOUT 2000



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AUBE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Président
du Conservatoire du Patrimoine Naturel
de Champagne Ardenne
Château du Val de Seine
10110 BAR SUR SEINE

Faire

Service : Aménagement et Environnement

N/ Réf. : FM/MB

V/ Réf. :

Dossier suivi par : Francis MARCELIN

Tél : 03.25.71.18.58

Objet : NATURA 2000 – Site n° 8, information locale

Date : 28 août 2000

Monsieur le Président,

Le comité local de pilotage du site Natura 2000 n° 8 « Pelouse des Brebis » souhaite informer les propriétaires et les usagers de cet espace sur la démarche entreprise.

Pour cela vous êtes convié à assister à **une réunion d'information à la salle des fêtes de Brienne La Vieille le mercredi 13 septembre prochain à 14 h 30.**

En vous remerciant de votre présence, Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef du Service
Aménagement et Environnement

Claude JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AUBE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Aménagement et Environnement

SITE NATURA 2000 n° 8 « Pelouse des Brebis »
à BRIENNE LA VIEILLE

REUNION D'INFORMATION LOCALE
DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2000

NOM - PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
CERF Benoit	Maire Brienne la Vieille	
TOURNEAIZE Thierry	Dir. adjoint PNRFD	
CRESPI Charlotte	Conservatrice du patrimoine naturel C.A.	
DEPORSE Michel	ONE-SPB. Aube	
LECTET Philippe	Dir. FDCA	
JOUANET J	Prefecture Bureau Protection Environnement	
JUINO Philippe	CRPF Champagne Ardennes	
RAYON Pierre	Chal. wptwaw le C.D.T.	
GROSTARE Guy	Propriétaire forêts	
Bouvin Charles	Propriétaire D'arbres	
Bouvin Max	Propriétaire forêts	
LOURDON Judith	PNRFD Programme itang	
TELESTRADE Françoise	Conservatrice du site Conseillère municipale	
PAGLIA Christophe	Chambre d'Agriculture	
FILIPPE Delphine	Chambre d'Agriculture	
COUSIN Françoise	Amicale Equestre	
PAILLEY Michel	Propriétaire forêts	
POTHIER Gérard	Propriétaire	
PAILLEY Roland	Propriétaire forêts	
PAULEY Marc	Propriétaire forêts	
DARVE Dominique	conseiller municipal	
Pailley Fabrice	Propriétaire	
Sauvage Michel	Propriétaire forêts	
Compagnon Gaby	Reposoirs et lieux Robert Kypriotes	
MORIN Michel	Propriétaire	
PREVOST Francis	Adjoint au Maire de Brienne la V	
Maurin Max	Propriétaire forêts et Conseiller municipal	
Pailley Jean	" " Brienne la Vieille	
HUARD Paul	" " Brienne la Vieille	
BRAYE Gilbert	Associations propriétaires	
GROSTARE Nicolas	Propriétaire forêts	
CERF Jeanne	PNRF Recherche et propriétaires	
VANHOUREGHEM Michel	Conseiller Municipal Brienne la Vieille	
FAUVEL Bruno	Conseil municipal Brienne la Vieille	
DENOEU Isabelle	Bureau Environnement Brienne	

BRIENNE-LA-VIEILLE

Des propositions pour protéger le site Natura 2000

Ce mercredi 13 septembre s'est tenue, à la salle des fêtes de Brienne-la-Vieille, une réunion d'information sur la procédure Natura 2000 dans cette commune, organisée à l'attention des habitants et des usagers de « la pelouse des brebis ».

Le site (37 hectares) est déjà bien connu des habitants de Brienne-la-Vieille car les 10,8 hectares de pelouse à orchidées appartenant à la commune, sont protégés depuis 1996 grâce à un partenariat entre la mairie et le conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

Le reste du site, constitué de forêt alluviale bordant l'Aube, appartient à de nombreux propriétaires privés.

Le site recèle d'habitats naturels et des espèces animales en danger au niveau européen : un papillon (le Damier de la Succise), une libellule (la Cordulie à corps fin), ainsi que la loutre d'Europe, observée par un pêcheur il y a seulement quelques années.

En présence d'une cinquantaine de personnes dont le comité de pilotage local, les représentants de l'État (préfecture de l'Aube, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt,

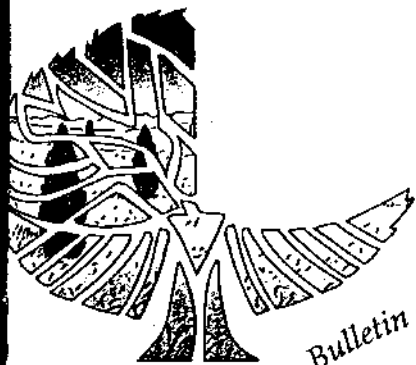
Direction régionale de l'environnement), le maire de Brienne-la-Vieille, le Parc naturel régional de la forêt d'Orient, le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne et le Centre régional de la propriété forestière ont donc présenté l'intérêt du site et la démarche du document d'objectifs qui sera établi dans les mois à venir.

Ce document présentera l'état initial du site (tant biologique que humain et économique), et fera des propositions pour favoriser au mieux les habitants et les espèces en question, dans le respect des activités humaines.

Établi en concertation avec tous les acteurs de terrain, il constituera la référence pour la préservation de la pelouse des brebis.

Le Parc, opérateur local de ce document, ainsi que ses partenaires, le Conservatoire et le Centre régional de la propriété forestière, prendront contact avec les représentants des usagers et des propriétaires afin de recueillir leur avis.

Des permanences en mairie auront également lieu et seront annoncées par voie de presse.



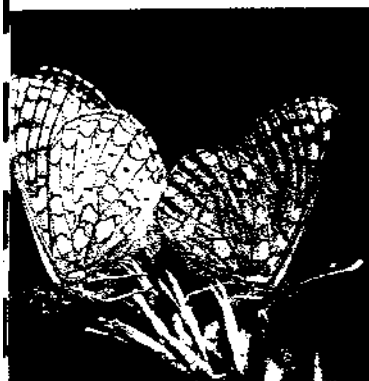
Le réseau Natura 2000



éditorial

Entre concertation et partenariat :

l'exemple de Brienne la Vieille



Le damier de la succise

Située au cœur de la champagne humide, entre champagne crayeuse et Bar-sur-Aubois, la commune de Brienne la Vieille possède une des seules pelouses alluviales sur grève en bon état de Champagne-Ardenne.

Dotée d'une diversité écologique exceptionnelle, la pelouse abrite une faune et une flore d'une richesse extraordinaire dont certaines espèces sont en voie de disparition. C'est pourquoi en 1996, le conseil municipal de Brienne la Vieille décidait de signer une convention de partenariat avec le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. L'objectif était d'éviter l'embroussaillage et de mettre en valeur le site afin de permettre au Conservatoire d'organiser des visites à des fins scientifiques et pédagogiques dans le respect des

Les gestionnaires du site en parfait accord avec la commune ont souhaité communiquer et informer régulièrement sur le devenir du site. Aussi, diverses réunions auxquelles ont été associés les propriétaires forestiers, les chasseurs et autres acteurs locaux furent organisées dans la commune. Suivirent des communiqués de presse ainsi que de nombreuses visites du site.

La réalisation en 1999 d'un plan de gestion par le Conservatoire, financé par la Direction Régionale de l'Environnement, le Conseil Régional et le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, et la présentation en septembre 2001 du document d'objectifs de la pelouse nous permettent de voir l'avenir avec sérénité quant à la préservation du site. Prochainement, un sentier pédagogique sera ouvert au grand public afin de découvrir ce superbe milieu naturel.

Enfin, alors que nous nous trouvons aux portes de grandes plaines céréalières, les brebis feront leur réapparition sur la pelouse grâce à un éleveur local qui, après avoir contracté un accord avec le

Conservatoire et la commune, permettra à la pelouse de se régénérer naturellement en évitant l'embroussaillage.

A titre personnel, profondément attaché à cette commune où sont mes racines, amoureux de la nature qui me fait vivre en tant qu'agriculteur et qui me permet d'exercer mes passions, je suis fier d'avoir pu contribuer modestement à la conservation de son patrimoine naturel.

Cela fut possible et facilité grâce au dialogue, à la concertation, à l'association des acteurs et utilisateurs locaux, à une gestion que je qualifierai "d'intelligente" où chacun a pu s'exprimer.

Je crois qu'il serait souhaitable qu'à Bruxelles comme à Paris, l'on s'inspire de cet exemple afin que l'on enlève toutes craintes, toutes interrogations, toutes pensées négatives aux populations locales attachées aux valeurs naturelles et aux traditions.

J'adresse toutes mes félicitations et un grand merci aux chargés de mission du Conservatoire et du PNRFO avec qui j'ai grand plaisir à travailler et sans lesquels, la Pelouse des Brebis n'aurait pu revivre.

→ **Benoît CERF,**
Maire de Brienne la Vieille (10)

